

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 25 novembre 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK.

MM. Jean-Luc GABRIEL et Georges FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Il est constaté par la liste des présences que 78 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Denis BARTH (CSP), M. Joseph BARTH (SP), Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS) ; Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CDH), Mme Caroline MARGREVE (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Anne-Catherine MARTIN (ECOLO), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Franck THEUNYNCK (ECOLO), M. Marc YERNA (PS) et Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, et M. Michel FORET, Gouverneur, assistent à la séance.

Excusés :

M. Fabian CULOT (MR), M. Abel DESMIT (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH-CSP), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), Mme Sabine MAQUET (PS).

I ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2010.

2. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Liège – District de Fléron – en remplacement de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, démissionnaire.
(document 10-11/023) - Commission spéciale de vérification
3. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers – District d'Eupen – en remplacement de M. Heinz KEUL, démissionnaire.
(document 10-11/024) - Commission spéciale de vérification
4. Prise de connaissance de l'identité d'un chef de groupe et installation d'un quatrième Vice-président.
5. Communication du Collège provincial sur la mission en Chine.
(document 10-11/025)
6. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES », en abrégé « APW » - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/026) – Bureau du Conseil
7. Sociétés anonymes et autres – Rapport d'activités 2009.
(document 10-11/022) – 1^{ère} Commission (Affaires économiques et Intercommunales)
8. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « SECTION BELGE DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE », en abrégé « CIRIEC Section belge » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/027) – 1^{ère} Commission (Affaires économiques et Intercommunales)
9. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE LIEGE LOGEMENT » - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/028) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
10. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE OURTHE-AMBLEVE », en abrégé « AIS OA » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/029) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
11. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE - GESTION LOGEMENT VERVIERS », en abrégé « A.I.S. GLV » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/030) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
12. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE DE SERAING », en abrégé « A.I.S. Seraing » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/031) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
13. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « SERVICE SOCIAL DES AGENTS PROVINCIAUX DE LIEGE », en abrégé « S.S.A.P.L » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/032) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)

14. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DE SOINS A DOMICILE », en abrégé « CSD » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/033) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
15. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « L'OBSERVATOIRE - REVUE D'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE EN REGION WALLONNE », en abrégé « L'Observatoire » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/034) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
16. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AIDE ET SOLIDARITE » - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/035) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
17. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION SOCIALES », en abrégé « C.E.D.S. » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/036) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
18. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « COMITE INTERPROVINCIAL DES AFFAIRES SOCIALES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE », en abrégé « C.I.A.S. » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/037) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
19. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « FONDS D'ENTRAIDE DE LA PROVINCE DE LIEGE » - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/038) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
20. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL " CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE", en abrégé " CRIPEL " - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/039) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
21. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL-LIEGE », en abrégé « A.S.E.P. » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/040) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)
22. Mise à disposition de la commune de Wasseiges d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.
(document 10-11/041) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
23. Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un camion porte-conteneurs équipé d'une grue et deux conteneurs.
(document 10-11/042) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
24. Mise en non-valeurs de créances fiscales.
(document 10-11/043) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

25. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DES MAISONS DE LA LAÏCITE DE LA PROVINCE DE LIEGE » en abrégé « A.M.L. P.L. » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/044) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
26. Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA.
(document 10-11/045) – 8^{ème} Commission (Travaux)
27. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de chauffage du hall des réserves du Musée de la Vie wallonne.
(document 10-11/046) – 8^{ème} Commission (Travaux)
28. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DE SECOURS MEDICALISE DE BRA-SUR-LIENNE », en abrégé « C.S.M. Bra-sur-Lienne » - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/047) – 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)
29. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTE HUY-WAREMME », en abrégé « CLP – H.W. » asbl – Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/048) – 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)
30. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2010.

Séance à huis clos

31. Désignation d'un Directeur-stagiaire dans un emploi définitivement vacant à l'Ecole polytechnique de Seraing – Enseignement de la Province de Liège.
(document 10-11/049) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)

II ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1. Modification n° 20 de la représentation provinciale au sein du Home Ougrée à Ougrée : remplacement de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, Conseillère provinciale démissionnaire.
(document 10-11/067) – Bureau du Conseil
2. Modification n° 21 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de M. Heinz KEUL, Conseiller provincial démissionnaire.
(document 10-11/066) – Bureau du Conseil
3. Compagnie intercommunale Liégeoise des Eaux – Augmentations de capital – Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010.
(document 10-11/061) – 1^{ère} Commission (Affaires économiques et Intercommunales)
4. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE PROVINCIAL LIEGEOIS DE PRODUCTIONS ANIMALES », en abrégé « CPL Animal » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/060) – 2^{ème} Commission (Agriculture)
5. Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CPL-VEGEMAR » - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/052) – 2^{ème} Commission (Agriculture)

6. Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE HERBAGER DE PROMOTION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE », en abrégé « CHPTE » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/053) – 2^{ème} Commission (Agriculture)
7. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE PROVINCIAL LIEGEOIS DE PROMOTION ET DE GESTION EN AGRICULTURE », en abrégé « CPL-PROMOGEST » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/054) – 2^{ème} Commission (Agriculture)
8. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/065) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)
9. Désignation d'un receveur spécial des recettes au Centre d'Impression de Seraing.
(document 10-11/055) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
10. Désignation d'un receveur au Centre d'Hébergement de Grivegnée.
(document 10-11/056) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
11. Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Ecole polytechnique de Huy.
(document 10-11/057) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
12. Aliénation de deux maisons sises rue Neuve à Lierneux et appartenant à la Province de Liège.
(document 10-11/064) – 8^{ème} Commission (Travaux)
13. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL », en abrégé « C.R.T. » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/050) – 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)
14. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE LIEGEOIS DE PROMOTION A LA SANTE », en abrégé « CLPS » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.
(document 10-11/051) – 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)
15. Désignation d'un Directeur du service « Gestion des Ressources Humaines » de la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation.
(document 10-11/058) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
16. Désignation d'un Directeur du service « Logistique » de la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation.
(document 10-11/059) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

III ORDRE DU JOUR DES QUESTIONS D'ACTUALITE

1. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la taxe industrielle compensatoire.
(document 10-11/A01)
2. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au développement de la politique touristique en Province de Liège.
(document 10-11/A02)

IV LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 OCTOBRE 2010

M. Jean-Luc GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2010.

V COMMUNICATION DE MADAME LA PRESIDENTE

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux étudiants des Sciences administratives venus assister à la séance du Conseil ainsi qu'à leur professeur, M. José LAMAILLE.

VI VERIFICATION DES POUVOIRS DE DEUX CONSEILLERS PROVINCIAUX

VERIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL SUPPLEANT DE L'ARRONDISSEMENT DE LIEGE - DISTRICT DE FLERON - EN REMPLACEMENT DE MME CLAUDINE RUIZ-CHARLIER, DEMISSIONNAIRE (DOCUMENT 10-11/023)

VERIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL SUPPLEANT DE L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS - DISTRICT D'EUPEN - EN REMPLACEMENT DE M. HEINZ KEUL, DEMISSIONNAIRE (DOCUMENT 10-11/024)

Mme la Présidente rappelle à l'Assemblée que le Conseil a pris acte des démissions de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER et de M. Heinz KEUL en ses séances respectivement des 19 et 22 octobre 2010 et qu'il va être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, de deux Commissions spéciales de vérification des pouvoirs.

La première Commission est composée de Mme CHRISTIANE Fabienne, Mme MARENNE-LOISEAU Anne, M. GERARD André, M. SPITS José, M. FOCCROULLE Marc, M. BECKERS Jean-Marie et M. JADOT Jean-Claude.

La seconde Commission est composée de Mme SEPULVEDA Victoria, Mme ROY Betty, Mme BAJOMEÉ Chantal, M. SOBRY Roger, Mme PERIN Anne-Marie, Mme CHEVALIER Ann et Mme MICHAUX Josette.

L'Assemblée suspend ses travaux durant dix minutes afin de permettre aux deux commissions de vérification de s'acquitter de leur mission.

Après cette interruption de séance, M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial, fait rapport sur le document 10-11/023 au nom de la 1^{ère} Commission de vérification laquelle invite, à l'unanimité, l'Assemblée à admettre Mme Anne-Catherine MARTIN à la prestation de serment et à procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Mme Victoria SEPULVEDA, Conseillère provinciale, fait rapport sur le document 10-11/024 au nom de la 2^{ème} Commission de vérification, laquelle invite, à l'unanimité, l'Assemblée à admettre Mme Caroline MARGREVE à la prestation de serment et à procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

A l'unanimité, l'Assemblée vote POUR les conclusions des deux Commissions.

La Présidente invite Mme Anne-Catherine MARTIN à prêter serment.

Mme Anne-Catherine MARTIN prête le serment constitutionnel.

La Présidente invite ensuite Mme Caroline MARGREVE à prêter serment et lui rappelle que, pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, elle doit prêter le serment constitutionnel uniquement ou en premier lieu en langue allemande.

Mme Caroline MARGREVE prête le serment constitutionnel en allemand puis en français.

Mme la Présidente déclare Mesdames Anne-Catherine MARTIN et Caroline MARGREVE installées dans leurs fonctions de Conseillères provinciales.

VII PRISE DE CONNAISSANCE DE L'IDENTITE D'UN CHEF DE GROUPE ET INSTALLATION D'UN QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Mme la Présidente informe l'Assemblée que suite à la démission de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, divers aménagements sont proposés par le groupe ECOLO, notamment en ce qui concerne les fonctions de chef de groupe et de 4^{ème} Vice-Président.

M. Jean-Marie BECKERS, chef de groupe, informe l'Assemblée que le groupe ECOLO propose Mme Lydia BLAISE à la fonction de chef de groupe pour le remplacer.

Mme Lydia BLAISE, chef de groupe, propose M. Jean-Marie BECKERS à la 4^{ème} Vice-Présidence, fonction laissée vacante par la démission de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER.

M. Jean-Marie BECKERS est déclaré installé dans ses fonctions de 4^{ème} Vice-Président par acclamations.

La Présidente informe l'Assemblée qu'ont été déposés sur les bancs les nouvelles compositions des Commissions du Conseil établies sur base des propositions formulées par les groupes concernés.

VIII COMMUNICATION DE MME LA PRESIDENTE

Mme la Présidente informe l'Assemblée que :

1. un ordre du jour actualisé se trouve sur les bancs.
2. une séance à huis clos se tiendra au terme de la séance publique.
3. les documents relatifs aux « missions prioritaires » seront remis à chacun à l'issue de la séance à huis clos contre accusé de réception.
4. une nouvelle convocation aux réunions du Bureau et des Commissions programmées du lundi 29 novembre au mercredi 1^{er} décembre se trouve sur les bancs, convocation qui annule et remplace la convocation transmise le 23.

IX QUESTIONS D'ACTUALITE

QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À LA TAXE INDUSTRIELLE COMPENSATOIRE (DOCUMENT 10-11/A01)

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, ne souhaitant pas développer sa question, Mme la Présidente invite M. Christophe LACROIX, Député provincial, à la tribune, pour la réponse du Collège provincial.

QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À AU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE EN PROVINCE DE LIEGE (DOCUMENT 10-11/A02)

M. Janine WATHELET-FLAMAND, Conseillère provinciale, ne souhaitant pas développer sa question, Mme la Présidente invite M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, à la tribune, pour la réponse du Collège provincial.

X COMMUNICATION DU COLLEGE PROVINCIAL SUR LA MISSION EN CHINE

La Présidente informe l'Assemblée qu'une note de synthèse relative à la mission du Collège provincial en Chine a été diffusée le lundi précédent sur le portail des Conseillers. Elle invite ensuite M. Georges PIRE, Député provincial, à la tribune pour la communication du Collège reprise sous le document 10-11/025.

L'Assemblée visionne un film sur cette mission en Chine.

La Présidente invite ensuite M. Julien MESTREZ, Député provincial, à la tribune.

La présidente ouvre la discussion.

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, intervient de la tribune.

M. Georges PIRE, Député provincial, répond de la tribune.

XI DISCUSSION ET/OU VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE PROVINCIALE

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES », EN ABRÉGÉ « APW » - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/026)

M. Marc FOCCROULLE, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 05 avril 2007 à l'asbl « Association des Provinces Wallonnes »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « A.P.W. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Association des Provinces Wallonnes » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 05 avril 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 05/04/2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Association des Provinces wallonnes, asbl	
Numéro d'entreprise	445-141-611	
Siège social	Avenue Sergent Vrithoff, 2 – 5000 Namur	
Adresse(s) d'activité(s)	Avenue Sergent Vrithoff, 2 – 5000 Namur	
Date de la création	17 juin 1991	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non	
Téléphone : 081/74 56 74	Fax : 081/74 55 92	
Adresse e-mail : info@apw.be	Site internet : www.apw.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p align="center">non</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p> <p>Les modifications statutaires ont été adoptées par l'Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2010.</p> <p>Il s'agit d'un toilettage du texte en ce, le libellé de l'article 7, alinéa 1^{er} et le libellé de l'article 16, alinéa 2.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Annick BEKAVAC, Directrice.
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège : 05/04/2007
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Paul-Emile MOTTARD
Adresse : rue Fraischamps, 66 à 4030 Grivegnée.
Téléphone : 04/232 87 03
- Secrétaire : Annick BEKAVAC
Adresse : avenue du Bois Impérial du Rognac, 56 à 4121 Neupré.
Téléphone : 081/74 56 74 ou 0478/56 35 49

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	4
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	oui
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	5
- adhérents :	
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	5
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	1
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	1.963,04 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	1060,30 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
COLLOQUE	HORNU - 08/12	200	VOIR RAPPORT	23.430,63 €
PLACE AUX ENFANTS	WALLONIE ET BXL - 17/10	30.000	VOIR RAPPORT	12.890 €
BIMESTRIEL « CINQ A LA UNE »		2.500		29.152 €
SALON DES MANDATAIRES	WEX A MARCHÉ - 12 ET 13/02	7.000	PROMOTION	12.000 €

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	cotisation de la Province de Liège : 128.946,64 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	bilan et comptes de résultats soumis aux vérificateurs aux comptes et à l'assemblée générale.	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	voir bilan comptable 2009.	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	copie jointe.	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	copie jointe.	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	copie jointe.	
Rapport relatif à la situation administrative	voir rapport d'activités joint.	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	copie jointe.	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	DEXIA : 091-0178108-45	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	7.500 EUR
	Commune	EUR
	Autres (=)	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULÉ REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLÈTE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

- Produits : 602.405 €
- Charges : 699.844 €

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Poursuite des missions : voir rapport d'activités 2009.

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Se rapporter à la page n°5 du point II du rapport d'activités 2009.

2. Indicateurs quantitatifs

Se rapporter au rapport d'activités 2009.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités 2009

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 15 JUIN 2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Au regard des différents éléments fournis, il apparaît que l'association sans but lucratif « **Association des Provinces Wallonnes** », a mené au cours de l'exercice 2009, de multiples actions dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 05 avril 2007.

L'association veille notamment : au développement et au renforcement des synergies existants entre les différentes provinces membres et autres provinces belges, à l'entretien des relations avec la Région Wallonne, la Communauté Française, certaines autorités européennes,...

Au niveau du volet « relations avec la Région wallonne » on peut épingler que l'asbl « APW » a été régulièrement associée à la préparation de projets intéressant les provinces et initiés par les Ministres compétents, et plus particulièrement par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, M. Philippe COURARD et de son successeur M. Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme.

C'est ainsi qu'elle a été amenée à émettre des avis circonstanciés sur de nombreuses questions concernant les provinces.

En outre, afin d'assurer une meilleure concertation entre celles-ci, l'APW a mis en place des groupes de travail composés de fonctionnaires des cinq provinces. Ceux-ci se sont réunis à plusieurs reprises et ont abordé les sujets suivants : les finances provinciales, les ressources humaines, les relations internationales, la formation, les archives, les fonctionnaires sanctionneurs, la communication, les greffiers, les services techniques, les cours d'eau et le tourisme.

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Le Directeur général,

René GOREUX

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 9 / 09 / 2010

SOCIÉTÉS ANONYMES ET AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 (DOCUMENT 10-11/022)

Mme Lydia BLAISE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance du document 10-11/022.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance du document suivant :

TABLE DES MATIERES

SOCIETES ANONYMES ET AUTRES A PARTICIPATION PROVINCIALE

1. Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.)
2. Foire Internationale de Liège (F.I.L.)
3. Société Coopérative « Le Marché de Liège »
4. Société Régionale Wallonne du Transport (S.R.W.T.)
5. S.A. Société de gestion du Bois Saint-Jean
6. S.A. Immobilière du Val Saint-Lambert
7. S.A. Holding communal

I. LA SOCIETE WALLONNE DES EAUX (SWDE)

1. Historique de la création de la société

La Société wallonne des eaux (SWDE) est une société coopérative à responsabilité limitée issue de la régionalisation, en 1986, de la Société nationale des eaux qui avait été fondée en 1913.

La SWDE est une société publique associant 207 communes, 9 intercommunales, les 5 Provinces situées en Région wallonne, la Société de leasing, de financement et d'économie d'énergie (SLF), la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) et la Région wallonne. Le nombre de communes associées s'accroît au rythme des reprises des réseaux communaux de production et de distribution.

Pour permettre à la SWDE de réaliser son objet social, le Parlement wallon a adopté, le 19 juillet 2006, un décret portant réforme de la Société wallonne des eaux. Ce décret consacre la vocation du service public de la SWDE sur l'ensemble du territoire régional. Il vise à renforcer son ancrage communal au travers de la mise en place de huit

succursales auxquelles des missions importantes sont confiées et confirme la qualité du service à offrir à la clientèle, ainsi que le soutien au secteur wallon de l'eau, notamment sur la scène internationale.

Dans la foulée du décret, les statuts de la SWDE ont été adaptés et approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2006 et par le Gouvernement wallon du 25 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le contrat de gestion de la SWDE 2007-2011 est d'application. Il repose sur trois piliers :

- la mise en place d'une nouvelle organisation opérationnelle ;
- une gestion efficiente orientée vers la satisfaction des clients ;
- un outil au service du développement durable de la Wallonie.

2. Siège social

Rue de la Concorde, 41
4800 VERVIERS

3. Objet social

L'objet de la SWDE et ses missions de service public ont été définies comme suit par le législateur dans le Code de l'eau :

« Art. D. 352. La Société a pour objet :

- 1° la production d'eau;
- 2° la distribution d'eau par canalisations;
- 3° la protection des ressources aquifères;
- 4° la réalisation de toute opération relative au cycle de l'eau.

Art. D. 353. §1er. Les missions de service public de la société qui s'exercent exclusivement sur le territoire de la Région wallonne sont :

- 1° la production d'eau;
- 2° la distribution d'eau par canalisations;
- 3° la protection des ressources d'eau potabilisable dans le cadre des missions assignées à la S.P.G.E. par l'article D.332, §2, 2°;
- 4° la réalisation de toutes obligations nées des impératifs légaux et réglementaires afférents au cycle de l'eau;
- 5° l'exécution de toute tâche confiée aux distributeurs dans le cadre des dispositions réglementaires relatives à l'établissement, la perception, le recouvrement, l'exemption et la restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles et domestiques.
(...)

§2. Les missions de service public de la société, qui peuvent également s'exercer en dehors du territoire de la Région wallonne, en coordination avec les organismes régionaux compétents en la matière, notamment l'AWEx et la Direction générale des Relations extérieures, sont :

- 1° la valorisation du savoir-faire wallon dans le secteur de la production et de la distribution d'eau, en veillant à éviter les risques industriels, commerciaux ou financiers;
- 2° les prestations de nature humanitaire ou d'aide au développement en matière d'approvisionnement et d'accès à l'eau potable dans le cadre de programmes de coopération. »

Les règles, modalités et objectifs selon lesquels la société exerce les missions de service public qui lui sont confiées sont déterminés dans un contrat de gestion conclu pour une durée de cinq ans, entre la Région wallonne et la SWDE (article D.354 du Code de l'eau).

4. Représentation provinciale dans les organes de gestion et de contrôle

La Province de Liège est représentée à l'Assemblée générale de la SWDE (Mme Rim BEN ACHOUR). Celle-ci élit neuf des dix-sept administrateurs, parmi les membres des conseils d'exploitation. Les huit autres administrateurs sont nommés par le Gouvernement wallon.

En vertu de l'article D.364 du Code de l'eau, les représentants des associés disposent à l'Assemblée générale d'un droit de vote qui correspond au nombre de parts sociales souscrites qu'ils détiennent. Les parts provinciales, toutes Provinces confondues, représentent moins de 2% du capital social de la SWDE.

Le législateur instaure une incompatibilité entre la qualité de Gouverneur d'une province et celle d'administrateur de la SWDE (article D.367 du Code de l'eau).

5. Aspects financiers découlant de la participation de la Province de Liège

En vertu de l'article D. 380 §1^{er} du Code de l'eau, comme la Région wallonne et la Société publique de gestion de l'eau, les Provinces ne participent pas à la répartition du résultat dégagé par les activités de la Société wallonne des eaux.

6. Indications financières spécifiques à la participation provinciale

Montant du capital souscrit par la Province au 31.12.2009	Montant du capital provincial libéré au 31.12.2009	Dividendes provinciaux 2009
8.057.425, 00 €	7.874.073, 73 €	/

Les parts de la Province de Liège se répartissent comme suit :

Parts D (distribution)	2.754.600 €
Parts P (production)	5.301.875 €
Parts initiales	950 €

7. Synthèse des activités de la Société wallonne durant l'exercice 2008

7.1. Bilan exécutif

Une importante crise en janvier 2009 a privé ou perturbé de nombreux foyers de leur alimentation en eau. Il en a été tiré de nombreux constats et certains enseignements. L'un d'entre eux est la nécessité d'un schéma directeur de production à l'échelle régionale et ce, notamment, afin de sécuriser l'alimentation en eau de l'ensemble du territoire.

Durant 2009, le projet d'adaptation de l'organisation, baptisé Strateg.eau, a été mis en œuvre. Pour rappel, la stratégie développée par notre société vise à la positionner comme l'acteur de référence du secteur wallon de l'eau. Elle tend à satisfaire le client de manière optimale et s'inscrit dans une démarche de développement durable. Ces trois axes se sont forgés dans la culture de l'entreprise à travers des valeurs telles que la qualité, la performance, la solidarité et le respect, qui sont partagées par le personnel de la Société wallonne des eaux.

La SWDE a conservé l'ensemble de ses accréditations de qualité :

- * ISO 9001 pour l'ensemble de ces activités ;
- * ISO 17025 pour le laboratoire ;
- * ISO 14001 pour la structure centrale.

Les principales réformes inscrites dans le décret du 19 juillet 2006 sont réalisées :

- renforcer la proximité vis-à-vis des clients et des communes associées par la création de succursales pour la distribution d'eau, les représentants communaux participant pleinement à leur développement ;
- moderniser le mode de gestion avec la mise en œuvre d'un système intégré de management de la qualité ;

- préparer le secteur de l'eau aux réformes institutionnelles voulues par l'Europe en matière de gestion des services publics. La réorganisation de la SWDE vise à renforcer le caractère public des services de production et de distribution d'eau potable.

7.2. Données chiffrées

7.2.1. Population desservie :

En 2009, la SWDE a desservi plus de 70% de la population wallonne (2.336.647 personnes) sur 207 communes. Au 31 décembre 2009, la SWDE alimente 995.947 compteurs, pour un total de 957.743 raccordements (+ 8.423 unités par rapport à 2008).

7.2.2. Personnel :

Au 31 décembre 2009, la SWDE emploie 1.666 personnes.

7.2.3. Production d'eau :

En 2009, la SWDE a capté et prélevé 160.304.609 m³, dont 8.738.545 m³ à partir de ses captages en indivision avec la Vlaamse Maatschappij voor Watervoorziening (VMW), soit :

- 116.719.483 m³ d'eau souterraine ;
- 43.585.126 m³ d'eau de surface.

7.2.4. Consommation d'eau :

Au cours de l'année 2009, les clients de la SWDE ont consommé 102.973.014 m³, contre 103.762.910 m³ d'eau en 2008, dont 1.429.934 m³ d'eau non traitée destinée aux activités de type industriel et 1.640.297 m³ par les zonings industriels.

Calculée sur un volume de consommation de 100.692.681 m³, la consommation moyenne par compteur s'établit en 2008 à 102,3 m³. La chute du niveau des consommations se poursuit. Le niveau atteint cette année est le plus faible observé depuis 1990, confirmant ainsi la poursuite du trend baissier entamé dès ce moment et uniquement perturbé par l'épisode de la canicule de 2003.

7.2.5. Prix de l'eau :

En 2009, le montant de la facture moyenne des clients de la SWDE pour une consommation moyenne de 102,3 m³ se monte à 370,67 €, soit 3,6233 €/m³.

Durant l'année 2009, la SWDE a édité :

- 1.175.138 factures de régularisation annuelle, d'ouverture et de clôture de compte;
- 3.014.869 factures d'acomptes ;
- 274.253 rappels ;
- 146.355 mises en demeure ;
- 52.422 lettres comminatoires envoyées par huissier.

Le fonds social régional de l'eau a permis d'effectuer 6.548 interventions pour apurer partiellement ou totalement la dette des clients en difficulté de paiement. Le montant moyen de l'intervention du fonds par ménage s'élève à 211,64 € (179,12 € en 2008).

7.2.6. Ressources aquifères :

- eaux souterraines

En règle générale, les niveaux des aquifères wallons sont normaux par rapport aux niveaux moyens sauf pour le Calcaire carbonifère à St Gérard, dont la faible extension le rend plus sensible aux variations de la pluviosité. La situation est globalement favorable sauf à Soignies, où la présence simultanée de carrières et de prises d'eau provoque une surexploitation de l'aquifère. Celle-ci est compensée depuis trois ans par la valorisation d'une partie des eaux d'exhaure.

Au 31 décembre 2008, 123 avant-projets de délimitation de zones de prévention ont été déposés à la SPGE et transmis pour examen à l'Observatoire des Eaux Souterraines

(DGARNE du SPW). Les 123 dossiers déposés représentent 72,18 % des eaux souterraines captées par la SWDE. 82 zones de prévention ont ainsi été délimitées par arrêté ministériel. La SWDE a également poursuivi la réalisation de travaux d'aménagement de protection sur ses sites propres sur 80 sites.

- eaux de surface

A l'exception du barrage de la Vesdre à Eupen dont le niveau a été volontairement diminué pour anticiper les crues potentielles hivernales, le niveau des barrages au 15 décembre 2009 reflète bien le niveau des précipitations de ces derniers mois, avec des volumes disponibles de 50 à 100 % du volume total.

7.2.7. Investissements

Au cours de l'année 2009, la SWDE a engagé des travaux pour un montant de quelque 91,49 millions €, dont 3,3 millions € ont été consacrés à des travaux urgents résultant de la crise de janvier 2009.

Le financement est assuré comme suit :

- Fonds propres :	83,49 millions €
- Versements de clients :	2,36 millions €

Les investissements engagés en 2009 ont trait notamment aux travaux ci-dessous :

- Amélioration du rendement de réseau et renouvellement des conduites :	51,01 millions €
- Mise en conformité des raccordements en plomb :	17,91 millions €
- Traitement de l'eau :	9,74 millions €
- Remplacement systématique des compteurs :	4,68 millions €
- Modernisation des ouvrages de production :	9,74 millions €
- Rénovation et entretien des bâtiments et installations existants:	4,13 millions €

7.2.8. Démarche qualité

La SWDE s'oriente vers un système de management de la qualité et de l'environnement (SMQE) assurant :

- La satisfaction et l'écoute du client tant externe qu'interne ;
- L'implication de tous les acteurs (personnel, fournisseurs, sous-traitants, etc.) ;
- L'amélioration continue ;
- L'approche processus.

La SWDE a obtenu la certification ISO 14001 et l'enregistrement EMAS en mars 2007 pour l'ensemble des services centraux situés à Verviers. La succursale de la Sambre et le centre technique de Couillet ont obtenu la certification ISO 14001 en juin 2008. Ces certifications et enregistrement ont été reconduits suite à l'audit de certification qui s'est déroulé en décembre 2009.

Différentes mesures écologiques ont été adoptées dont la construction, à Villers-le-Bouillet, d'un bâtiment «vert» où les installations de chauffage récupèrent, grâce à une pompe à chaleur, la chaleur de l'eau du château d'eau situé à proximité. Ce bâtiment a été inauguré en 2009.

II. LA FOIRE INTERNATIONALE DE LIEGE (F.I.L)

La Foire internationale de Liège est une société coopérative à responsabilité limitée dont la constitution remonte au 14 janvier 1949.

1. Siège social

Avenue Maurice Denis, 4
4000 LIEGE

2. Objet social

Elle a pour objet la réalisation et l'exploitation de foires, salons, expositions et présentations d'échantillons et, d'une manière générale, de toute manifestation ayant pour objet la promotion de l'industrie, du commerce et des activités économiques, scientifiques, culturelles et autres.

A cette fin, la Société pourra, tant en Belgique qu'à l'étranger, réaliser toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et généralement quelconque, se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe. La Société peut réaliser son objet de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées. La Société pourra s'intéresser à d'autres associations ou sociétés, fusionner, se transformer et émettre des obligations.

3. Représentation provinciale au sein des organes de gestion et de contrôle

Conseil d'administration et Assemblée générale :
M. Marc YERNA, Conseiller provincial.

4. Aspects financiers au 31.12.2009

Montant du Capital souscrit par la Province au 31.12.2009	Montant du Capital provincial libéré au 31.12.2009	Dividendes provinciaux 2009
148 680, 00 €	148 680,00 €	-

Le compte de résultats de 2009 se termine par un bénéfice de 77 747 €. L'exercice précédent actait une perte de 400 246€, soit une augmentation de 477 993 €.

5. Synthèse des activités de la société pour l'exercice 2009

Nos propres manifestations :

L'édition 2009 du salon VERT n'a pas confirmé l'évolution constatée en 2008.

Le nombre d'exposants stagne et les surfaces « payantes » ont connu une nette diminution. Une gestion stricte des charges permet leur maintien au niveau de 2008, 2007, 2006, 2005 et 2004 alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter. En 2009, le salon VERT s'est tenu sur 5 jours.

La deuxième édition du salon JARDINEXPO, unique salon wallon du jardinage, de l'horticulture, du bricolage et des loisirs extérieurs, n'a pas encore rencontré les objectifs programmés et a connu une baisse sensible de son nombre de visiteurs, accueillant 18 000 visiteurs en lieu et place des 26 000 l'année précédente.

Les concessions de halles :

Les concessions habituelles sont stables, mais les conditions du marché étant difficiles, des superficies moins importantes sont occupées, entraînant une légère diminution des montants de concessions.

Comme annoncé en 2007 et 2008, des nouvelles concessions telles que les Transardentes, Euro Racing Show de Liège ainsi que de nombreuses soirées sont venues compléter le planning de l'occupation des halles, mais l'exploitation s'avère parfois difficile et peu rentable dans le chef des organisateurs.

Par ailleurs, notre société mère a décidé de ne pas réclamer le loyer pour l'année 2009.

Les frais sont stables par rapport à l'année précédente.

Les réductions de valeur sur créances commerciales ont connu une légère diminution.

Il n'y a eu aucune dotation pour couvrir les postes de gros entretien et de grosses réparations au bâtiment.

Les produits financiers ont diminué de 27 % par rapport à 2008. Les placements de trésorerie ont été maintenus dans des postes à court terme dont le taux d'intérêt moyen annuel est de 1,25 %.

Les charges financières sont orientées à la baisse suite à la reprise des marchés boursiers entamée en 2009 et qui se poursuit au début de l'année 2010.

Il est évident qu'une partie des placements d'actions constitués entre 2000 et 2002 n'atteindront jamais leur valeur d'acquisition.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ORGANISEES EN 2009

Manifestations	Genre	Organisateur	Date	Durée d'occupation	Durée d'accès au public
Ethias party	P	Ethias	16/01	5	1
Les Transardentes	GP	Asbl Festival@Liège	26/01	7	1
Euro Racing Show	GP	Pôle position	30/01-02/02	6	3
Vert-Bleu-Soleil	GP	Foire internationale de Liège SC	11/02-15/02	10	5
Jardin expo	GP	Foire internationale de Liège SC	24/02-04/03	15	9
Vivium	P	Fête d'entreprise	05/03-07/03	3	1
Baby days	GP	CDC Events	05/03-09/03	5	2
Etudes & professions	GP	SIEP	15/03-17/03	7	3
Papion	GP	Asbl Enjeu - Liège	18/03-23/03	6	3
Brocante	GP	Le Doradeau	19/03-23/03	5	2
Animalia	GP	Asbl Enjeu - Liège	26/03-30/03	5	2
La légende des pirates	GP	La légende des pirates	31/03-21/04	22	15
Mariage	P	M Karahan	16/04-20/04	5	1
Soirée	GP	GM five events	21/04-27/04	7	1
Salon de la moto & du quad	GP	Patrick Laven	23/04-27/04	5	2
La légende des pirates	GP	La légende des pirates	01/05-03/05	3	2
Taco Liègeois	GP	Bourse véhicules anciens	20/05-26/05	7	3
Kortrijk expo	P	Architect@work	27/05-08/06	13	2
Road show	P	Buchman optical	22/06-22/06	1	1
Festival les Ardentes	GP	Asbl Festival@Liège	07/07-15/07	9	4
Golden Dog Trophy	GP	asbl Syndicat d'Elevage canin	16/07-22/07	8	3
Bandas	GP	Sprl Sapiji	01/08-04/08	4	4
Secrétariat City parade	GP	ASBL City Parade	12/09-13/09	5	1
Eros	P	Philippe Poncin	01/10-05/10	5	3
Salon environnement	P	Best Environnement	08/10-18/10	11	3
A Table	GP	GWA	23/10-26/10	6	3
Marche du tissu	P	Stoffen spektakel	25/10-25/10	1	1
Le forum des entrepreneurs	P	Asbl Enjeu - Liège	18/10-23/10	6	2
Jumping international de Liège	E	Asbl Jumping international de Liège	01/11-11/11	11	4
Bal de l'Université de Liège	D	Asbl Fédé - Bal de l'Ulg - Liège	16/11	5	1
Habitat	GP	SA Habitat	24/11-02/12	17	9
Soirée love disco	GP	Butterfly concept	9/12-13/12	5	1
Soirée	GP	Tony Wagemans	30/12- 4/01	6	1

III. LA SOCIETE COOPERATIVE « LE MARCHE DE LIEGE »

1. Siège social

Avenue Joseph Prévers n°29 à 4020 Liège.

2. Objet social

Le 27 juin 1960, le Conseil communal de Liège approuvait le choix de la plaine de Droixhe pour l'établissement du Marché Couvert et, le 20 octobre de la même année, était décidée la création d'une Société coopérative de caractère mixte (pouvoirs publics et secteur privé ensemble), chargée de la construction et de la gestion du nouveau Marché.

Les buts poursuivis conciliaient deux aspects :

- d'une part, l'amélioration de la circulation, du stationnement et de la propreté au centre de la ville (Place Cockerill, Quai sur Meuse et Place du 20 Août) ainsi que la possibilité de remanier les itinéraires des transports en commun ;
- d'autre part, le développement de la productivité des entreprises et du chiffre d'affaires du Marché et l'amélioration du service rendu par celui-ci à la collectivité liégeoise.

Le Marché de Liège est une société coopérative formée à l'origine entre la Ville, la Province et plus ou moins 80 firmes privées. Les pouvoirs publics détiennent statutairement et effectivement la majorité des parts.

La société « Le Marché de Liège » présente ainsi un double caractère :

- d'un côté, elle est une société commerciale de droit privé et se doit de réaliser son équilibre financier sous peine d'être acculée à la disparition à plus ou moins longue échéance.
- d'un autre côté, elle gère en fait un « marché public de caractère national de denrées alimentaires ».

La Société a également pour objet :

- toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à l'exploitation d'entrepôts, en ce compris entre autres : gestion de stocks, manutention, handling, logistique, magasinage, ...
- d'apporter tout service au profit d'entreprise du secteur agro-alimentaire.

La Société pourra également, dans un but de rationalisation de la gestion, modifier l'affectation d'une partie de ses installations, pour autant que son objet principal n'en soit pas modifié.

3. Représentation provinciale au sein des organes de gestion et de contrôle

Conseil d'administration et Assemblée générale
Mme Yolande LAMBRIX, Conseillère provinciale.

Vérificateur aux comptes
Mme Anne-Marie PERIN, Conseillère provinciale.

4. Aspects financiers au 31.12.2009

Montant du Capital souscrit par la Province au 31.12.2009	Montant du Capital provincial libéré au 31.12.2009	Dividendes provinciaux 2009
148.736,11 €	148.736,11 €	-

5. Synthèse des activités de la société pour l'exercice 2009

Consultance

Le Marché a décidé de procéder à une Consultance avec l'objectif suivant : « Diagnostic général de la situation du Marché et ses perspectives. Proposition d'un objectif stratégique à 5 ans. Etablissement d'une première liste de chantiers à ouvrir en vue d'atteindre cet objectif ».

Cette mission de consultance, subsidiée par la Région wallonne, a abouti à la remise d'un rapport sur lequel le Conseil d'administration a décidé de fonder sa politique de redéploiement du Marché.

Dans le même esprit, une visite des Marchés MABRU et GAND fut organisée le 3 septembre 2009 en vue de rencontrer les responsables et de mettre en parallèle les difficultés et réussites de chacun.

En juillet 2009, M. JOLET a fait part de sa décision de renoncer à la direction du Marché à partir du 1^{er} août. M. André LACROIX, qui avait mené la mission de consultance, fut nommé au poste de directeur sous un contrat d'Interim Management du 1^{er} novembre 2009 à la fin octobre 2010.

En vue de réaliser un des objectifs déterminés par la Consultance, un groupe de travail composé de Messieurs MOREAU, THIRY, LACROIX, HEYNEN et JOLET s'est attelé à la tâche de remanier la tarification des occupations des locaux. Ce nouveau tarif entre en vigueur le 1^{er} mars 2010.

Situation générale

Durant l'année 2009, une série de décisions ont été prises par le Conseil d'administration au sujet de l'occupation du Marché.

Il accueille la SPRL OZGEN, dans le P1, qui importe des produits alimentaires ; la SPRL Le Petit Marché, dans le local 2N/12, pour le stockage de produits alimentaires.

Le MASCARON est devenu coopérateur et emphytéote pour les locaux qu'il occupe au G6 ; M. PEPINSTER a agrandi son local en reprenant le local occupé précédemment par SARO PRIMEURS qui est déplacé au M6.

La société BOZARD a cessé ses activités mais celles-ci ont été reprises, sur le Marché, par la société HATEM HELAL FOOD.

Il est à noter également que le Marché a pu mettre, gracieusement, à disposition du traiteur « Jour de fête », les locaux G2/17 pour la confection de « mises en bouche » à l'occasion des inaugurations de la gare des Guillemins et de la Médiacité.

Le Marché a également eu en dépôt des statues du sculpteur MARIN, venu du Mexique, d'abord à titre gracieux, puis avec convention jusqu'en juin 2010.

Ont quitté le Marché : la société MELI PARLASCINO, M. WILMART et M. P. HAENEN.

Situation financière

Il faut noter :

Au niveau des charges:

- 1.1. Une augmentation du poste « entretien terrain » due à la réparation et à la sécurisation des éclairages publics pour un coût de 16.971 euros.
- 1.2. A deux reprises, une barrière du corps de garde a été heurtée par un camion. Ces deux interventions ont été en partie récupérées auprès des assurances.
- 1.3. Le poste « fournitures de bureau » a augmenté par rapport au budget ; cela s'explique par l'achat accru de jetons d'entrée et l'intervention de CD Info pour l'installation des nouveaux paramètres internet.
- 1.4. En augmentation également par rapport au budget, les honoraires architecte, une augmentation due aux honoraires facturés par M. DERU en solde de l'étude qui concernait le G3 en 2008.
- 1.5. Le Marché attend toujours le remboursement des précomptes immobiliers de 2007 et 2008.

Au niveau des produits:

- 2.1. Une diminution, par rapport au budget, des recettes coopérateur due à la faillite EDA survenue après l'élaboration du budget 2009.
- 2.2. Augmentation du poste non-coopérateur suite à l'arrivée de quelques occupants et non budgétisé.
- 2.3. Récupération de frais : prime à l'investissement de 10.995,44 euros reçue dans le cadre des travaux effectués au P1 et M11.

Dans l'attente, il est proposé de ne pas rembourser, en 2010, les parts de coopérateurs, à l'exception des cas suivants :

1. Si un nouveau coopérateur se manifeste pour le local concerné (qu'il soit découvert par le coopérateur démissionnaire ou se fasse connaître directement auprès du Marché), la société coopérative rembourse intégralement les parts dès qu'elle reçoit la nouvelle participation.
2. Si le Marché parvient à louer le bâtiment vide, il rembourse, au coopérateur sortant, un montant qui représente la différence entre la redevance effectivement versée et la redevance qu'aurait payé un coopérateur.

Situation sociétaire

Le Conseil d'administration 2009 se compose comme suit :

- à la présidence : M. Guy MOREAU
- les administrateurs du secteur public : Mmes Véronica CREMASCO et Yolande LAMBRIX ; MM. Mohammed BOUGNOUCH, Michel de LAMOTTE, Gilles FORET et Olivier HAMAL.
- les administrateurs du secteur privé : Mme M.-F. VANDER BRACHT ; MM. Dany DESSART, Philippe HAENEN, Guy LAMBRECHTS, Jean-Claude LEJEUNE, Jean-Paul THIRY et Raymond ROLOUX.

Le Comité exécutif est présidé par M. Jean-Paul THIRY et est composé par MM. Guy MOREAU, Mohammed BOUGNOUCH, Gilles FORET, Jean-Claude LEJEUNE et Philippe HAENEN.

Le Conseil d'administration a tenu 7 séances au cours de l'année 2009.
Les vérificateurs aux comptes sont M. Pierre MASSET pour la Ville de Liège, Mme Anne-Marie PERIN pour la Province de Liège et M. DESIR pour le secteur privé.

IV. LA SOCIETE REGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (S.R.W.T)

1. Historique de la création de la société

La SRWT est une personne morale de droit public dont le fonctionnement est régi par le décret du 21 décembre 1989 relatif aux services de transport public de personnes en Région Wallonne.

Entre autres lois, il faut rappeler celle du 26 juin 1990 (M.B. du 3 juillet 1990) qui a organisé le transfert des organismes d'intérêt public touchant aux matières régionalisées (notamment la S.N.C.V.).

Jusqu'alors, le transport en commun secondaire était assuré, en Région Wallonne :

- d'une part, par la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux, créée en 1885 et dont les lignes couvraient l'ensemble du Royaume ;
- d'autre part, dans chacune des agglomérations de Liège, de Verviers et, partiellement, de Charleroi, par une Société de Transports Intercommunaux assurant l'exploitation du réseau urbain.

La régionalisation du transport public urbain et régional a offert à la Wallonie l'occasion de réorganiser ce dernier sur des bases nouvelles d'intégration, d'harmonisation et de modernité.

Une société-mère faisant office de holding a été créée, la Société Régionale Wallonne du Transport, ainsi que 5 sociétés d'exploitation se partageant le territoire de la Région Wallonne.

Le secteur en Wallonie s'appellera désormais TEC (pour Transport En Commun) et les 5 sociétés d'exploitation porteront ce nom accolé au périmètre où s'exerce leur influence :

- TEC Brabant Wallon
- TEC Charleroi
- TEC Hainaut
- TEC Liège-Verviers
- TEC Namur-Luxembourg

Des contrats de gestion, renouvelés tous les 4 ans à partir de 1993 et conclus entre la Région Wallonne et les Sociétés du groupe TEC, régissent la vie des sociétés. Le contrat de gestion actuel se termine au 31 décembre 2010.

2. Siège social

Avenue Gouverneur Bovesse, 96
5100 NAMUR.

3. Objet social

La société a pour objet l'étude, la conception, la promotion et la coordination des services de transport public de personnes.

Elle a notamment pour mission :

- 1) de proposer au Gouvernement régional wallon :
 - a. Les structures tarifaires applicables aux transports publics de personnes ;
 - b. Les règles de répartition des subsides alloués par la Région aux Sociétés d'exploitation ;
- 2) au nom du Gouvernement wallon, de définir la politique commerciale applicable aux transports publics de personnes ;
- 3) de réaliser le programme d'investissements arrêté par ledit Gouvernement en matière d'infrastructure de transports publics ;
- 4) de coordonner l'action des Sociétés d'exploitation, notamment :
 - a. En procédant aux commandes et achats groupés de matériel roulant et d'équipements pour les sociétés d'exploitation, ainsi que le financement de ces activités ;
 - b. En suscitant la création de services communs aux sociétés d'exploitation ;
 - c. En harmonisant les politiques des sociétés d'exploitation concernant les relations de travail individuelles ou collectives ;
 - d. En contribuant au règlement amiable entre les sociétés d'exploitation ;
- 5) d'assurer, pour ce qui la concerne, les relations avec la S.N.C.B. ou tout autre organisme national ou international de transports publics ;
- 6) d'exécuter toute mission d'intérêt général que lui confie le Gouvernement.

4. Représentation provinciale au sein des organes de gestion et de contrôle

La Province de Liège n'est pas représentée au sein des Conseils d'Administration et Collège des Commissaires, mais bien aux Assemblées générales annuelles (M. Marc FOCCROULLE).

5. Aspects financiers

Intérêts d'emprunt 2009 : 17.719,76 €

Amortissement d'emprunt 2009 : 19.897,24 €

6. Indications financières au 31.12.2009

Montant du capital souscrit par la Province au 31.12.2009	Montant du capital provincial libéré au 31.12.2009	Dividendes provinciaux 2009
1.086.690,84 €	1.086.690,84 €	-

7. Synthèse des activités de la société pour l'exercice 2009

□ Le succès se confirme

2009 a largement confirmé la tendance de toutes les premières années de ce millénaire : tous les indicateurs du Groupe TEC sont à la hausse.

Les 5 sociétés du groupe ont transporté plus de 262 millions de voyageurs en 2009, soit 20 millions de plus qu'un an plus tôt ; l'augmentation représente donc 8,24% de clients supplémentaires par rapport à 2008. Si l'on se réfère à l'ensemble de la décennie, on s'aperçoit que, depuis 2000, la fréquentation des bus et trams du Groupe a progressé de 117,7 millions de personnes transportées, soit une hausse de 81%.

Les recettes engendrées par cette fréquentation suivent une courbe ascendante pour se fixer à 110,6 millions d'euros, soit une augmentation de 5,57% par rapport à 2008.

La vente d'abonnements a particulièrement progressé puisque les recettes de ceux-ci sont en hausse de 17,21% par rapport à l'année précédente.

Signalons que les prix demandés aux voyageurs n'ont pas été modifiés en 2009.

□ **Un réseau qui s'adapte**

Plusieurs lignes ont été créées dans le courant de l'année 2009. Signalons aussi le renforcement de fréquences sur les lignes les plus fréquentées ou l'augmentation de la capacité des véhicules en proposant des bus articulés à la place des standards.

Le nombre de PROXI BUS proposés en complément du réseau classique a encore crû. C'est ainsi que les communes de Seraing, Malmédy, Beyne-Heusay, Braine-le-Château, Grez-Doiceau, Anhée, Beauraing, Couvin, Gesves, Durbuy et La Roche-en-Ardenne ont profité de l'opportunité de sceller une collaboration avec le TEC : celui-ci fournit un véhicule adapté aux besoins et l'Administration communale prend à sa charge le coût du(es) conducteur(s) et le carburant.

L'offre complémentaire de TaxiTEC s'est encore accrue puisqu'outre Namur où la plage horaire a été étendue jusqu'à 1 heure du matin, Nivelles propose une offre similaire : pour un coût de 4 euros, le TaxiTEC permet aux clients du réseau bus, en possession d'un abonnement annuel ou mensuel en cours de validité de rentrer chez eux en taxi entre 21 heures et minuit trente.

□ **Un matériel roulant rajeuni et modernisé**

En 2009, 247 bus ont été livrés dont 69 articulés.

Le nombre total de véhicules en service s'élève à 1.826 dont 203 autobus articulés.

Les offres pour 321 nouveaux véhicules ont été reçues en 2009 ; les livraisons s'étaleront entre la fin 2010 et la mi 2012.

Enfin, comme annoncé dans le rapport 2008, le programme d'installation de filtres à particules sur les véhicules les plus anciens a débuté. Ce dispositif, qui permet de diminuer les rejets de particules de 90%, a été installé sur 266 bus dans le courant de l'année 2009, ce qui porte le nombre total de bus équipé à 517, soit 30,5% du parc nécessaire.

3 autobus circulant au bioéthanol ont été mis en service en septembre sur le réseau urbain de Namur : un suivi sur 3 années sera effectué afin d'évaluer le bilan écologique, la faisabilité technique, la consommation et les coûts d'utilisation.

□ *Les travaux d'infrastructure*

Les chantiers entamés en 2008 pour l'extension du Métro de Charleroi se sont poursuivis activement tout au long de l'année 2009. Ces travaux consistent à fermer la boucle centrale entre les stations Parc et Gare du Sud, à prolonger l'antenne de Gilly jusqu'à Soleilmont où un espace multimodal sera créé et, enfin, à créer un axe tram majoritairement en site propre jusqu'à Gosselies.

Les autres réalisations concernent la réfection de la gare autobus de Charleroi et la création d'une nouvelle gare de correspondance du Berlaymont à Waterloo.

Les arrêts de la ligne 27 de Namur ont continué à être adaptés en faveur des personnes à mobilité réduite.

□ *Des lieux de travail adaptés*

Après avoir, en 2008, inauguré un grand dépôt à Baulers, dont les voiries d'accès ont été réalisées en 2009, un dépôt rural a été créé à Menuchenet, remplaçant les anciens dépôts de Bouillon et d'Alle-sur-Semois.

Pour rappel, le Groupe TEC, c'est :

- 262 millions de voyageurs transportés
- 5.060 membres du personnel
- 2.436 bus et trams
- 718 lignes et 38.138 arrêts
- 119,6 millions de kilomètres parcourus

V. S.A. SOCIETE DE GESTION DU BOIS-SAINT-JEAN

1. Historique de la création de la société

- Le 20 mai 2004 : la Société de Leasing, de Financement et d'Economie d'Energie (S.L.F.) est titulaire d'un droit d'emphytéose sur l'ensemble immobilier du Domaine sportif du Bois St Jean avec un bail de 50 ans et un loyer annuel de 150.000 € indexé.
- Le 22 septembre 2004 : la SLF annonce à la Députation permanente du Conseil provincial de Liège la rénovation du Country Hall et la construction d'une salle multisports. Il est proposé à la Province de Liège de devenir associée dans le cadre de la création d'une société de gestion appelée à gérer les infrastructures.
- Le 24 mars 2005 : le Conseil provincial de Liège désigne ses représentants en qualité de fondateur avec la SLF Participations pour la constitution de la S.A Société de gestion du Bois Saint-Jean.
- Le 12 avril 2005 : la Province de Liège, représentée par Messieurs les Députés permanents Gaston Gérard, André Gilles, Georges Pire et Olivier Hamal, en vertu d'une délibération du Conseil provincial du 24 mars 2005, et la Société Anonyme S.L.F. Participations, représentée par MM. Van Bouchaute et Burton, constituent entre

elles une Société Anonyme sous la dénomination de « Société de gestion du Bois St Jean ». Son capital s'élève à 61.500 € et est représenté par 615 actions (301 actions souscrites par la Province de Liège et 314 actions souscrites par S.L.F. Participations). Le Conseil d'administration est composé de 16 membres et le Conseil de gestion compte 5 membres. En outre, deux Comités d'accompagnement sont mis en place – un Comité d'accompagnement à caractère sportif et un comité d'accompagnement à caractère culturel.

- Le 13 octobre 2005 : la S.L.F. passe une convention avec la Société de gestion de mise à disposition du lot 1 (Country Hall du Pays de Liège) et du lot 2 (Salle multisports) ainsi que de 5 terrains de tennis et d'un bâtiment administratif. Cette convention intervient à titre précaire eu égard aux travaux de rénovation et de construction en cours. Les infrastructures sont mises à disposition de la Société de gestion aux fins d'y réaliser son objet social dans le respect des conditions d'exploitation du permis unique délivré le 20 mai 2005. La Société de gestion dispose d'un budget constitué d'une part, en dépenses essentielles, du paiement du remboursement des charges de l'emprunt SLF ainsi que des frais de fonctionnement de la Société et, d'autre part, en recette, provenant d'une subvention de 750.000 € de la Province de Liège et des bénéfices générés par les concessions qu'elle conclura avec des partenaires organisateurs d'activités « sport et spectacle » ainsi que des locations des infrastructures par des associations sportives et, notamment, par le club Liège Basket.
- Le 18 octobre 2005 : inauguration du Country Hall du Pays de Liège entièrement rénové à l'occasion de la rencontre de tennis de table « Belgique - Slovaquie ».
- Le 1^{er} septembre 2006 : Première mise à disposition des nouvelles infrastructures de la salle omnisports pour l'organisation des matches de Championnat de futsal du club ONU Seraing.
- Début décembre 2007 : Signature d'un nouveau pacte d'actionnaires de la société entre la Communauté française, la Province de Liège et la « SLF Participations » fixant la répartition des administrateurs de la manière suivante : 6 pour la Communauté française, 1 pour la Province de Liège et 1 pour « SLF Participations ». En effet, la Province de Liège a cédé, à titre gratuit, 300 des 301 parts détenues dans le capital de la société à la Communauté française avec, en contrepartie du maintien de sa dotation annuelle et de la cession gratuite de 300 de ses parts sociales, un droit d'occupation de 15 jours de la salle polyvalente du Country Hall ETHIAS de Liège. La Communauté française a également racheté 313 des 314 parts de la «SLF Participations» dans le capital de la société.

2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à 4031 Angleur, Allée du Bol d'Air n° 19.

3. Objet social

La Société a pour objet la gestion d'infrastructures situées sur le site du Bois Saint-Jean et, notamment, l'octroi du droit d'accéder aux installations culturelles, sportives et/ou de divertissement et l'octroi du droit de les utiliser, ainsi que (l'intervention dans) l'organisation de spectacles, manifestations et événements à l'intérieur de ces mêmes installations.

Elle peut entreprendre tout travail d'entretien nécessaire à la réalisation de son objet social, location à court, moyen ou long terme des installations du domaine.

La Société peut constituer toute société filiale ou participer au capital de toute autre société ayant un objet analogue ou connexe au sien.

Elle peut accomplir toute opération généralement quelconque se rapportant directement ou indirectement à son objet.

4. Représentation provinciale au sein des organes de gestion et de contrôle

Composition du Conseil d'Administration.

Président :	M. Walther HERBEN (CFWB)
Vice Président :	M. Benoit BOOGAERTS (CFWB)
Membres :	Melle Sandra GRASSO (SLF)
	M. Alain LAITAT (CFWB)
	M. Christian PETERS (CFWB)
	M. Christian PETRY (Province)

Il n'y a pas de bureau exécutif.

La Province est représentée aux assemblées générales annuelles par MM. André GILLES, Christophe LACROIX, Georges PIRE, Alain DEFAYS et Mme Katty FIRQUET.

Répartition des parts sociales :

CFWB	: 613
SLF	: 1
Province	: 1
 Total	 : 615

Réunions des organes de gestion

L'assemblée générale de la S.A. Société de Gestion du Bois Saint-Jean s'est réunie en séance extraordinaire le 18 mai 2009 pour :

- prendre acte de la démission de Messieurs André STEIN, Stéphane LECLERC et Fabrice MAIRLOT en tant qu'Administrateurs et désigner Mademoiselle Sandra GRASSO en tant qu'administrateur représentant la SLF pour terminer le mandat attribué à Monsieur Fabrice MAIRLOT ;
- désigner la société BCG & Associés en qualité de « Commissaire-Réviseur » pour les années 2008, 2009 et 2010.

L'assemblée générale ordinaire, initialement convoquée pour le 25 septembre 2009, a été reportée à la demande de M. le Ministre André ANTOINE, Vice-Président des Gouvernements wallon et de la Communauté française, et elle s'est finalement tenue le 20 janvier 2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises les 20 janvier, 12 mars, 7 mai, 16 juin, 15 juillet, 9 septembre et 14 décembre 2009.

5. Aspects financiers découlant de la participation de la Province

Montant du Capital souscrit par la Province au 31.12.2009	Montant du Capital provincial libéré au 31.12.2009	Dividendes provinciaux 2009
100 €	100 €	0

6. Synthèse des activités de la société durant l'exercice 2009

Activités de la société

L'année 2009 a été marquée par l'entrée en vigueur, au 1er janvier, de trois conventions principales :

- avec BELGACOM LIEGE BASKET (A.S.B.L. BC FLERON), pour l'occupation «permanente» des installations en vue de l'organisation de ses entraînements, de ses événements de «team building» et de ses rencontres de basket-ball ;
- avec la S.A. COVADIS EVENTS, pour la mise à disposition ponctuelle mais exclusive des installations en vue de l'organisation de spectacles de variétés et de compétitions ou événements à caractère sportif, ludique, récréatif ou culturel ;
- avec M. Philippe LEFEVERE, de Neupré, pour la concession d'exploitation de la cafétéria et des quatre buvettes publiques.

Deux contrats de collaboration «Horeca» (avec exclusivité de produits) ont également été conclus avec COCA COLA ENTERPRISES BELGIUM S.P.R.L. (boissons diverses) et ROMACO (café).

Par ailleurs, la convention de partenariat avec la S.A. ETHIAS a été dénoncée par celle-ci, à l'échéance du 31 décembre 2009. En date du 14 décembre 2009, une nouvelle convention de partenariat a été conclue avec cette même société qui, à dater du 1er janvier 2010, reste partenaire de la Société de Gestion du Bois Saint-Jean, tout en renonçant à son droit sur l'appellation du Country Hall.

Occupation du site

a) Basket

Au cours de l'exercice 2009, 26 rencontres officielles de Championnat de Belgique, Coupe de Belgique et Coupe européenne de basket-ball, ainsi que 250 entraînements de Belgacom Liège Basket ont eu lieu dans la salle polyvalente.

b) Spectacles sportifs et de variétés

La salle polyvalente a accueilli, en 2009 :

- une soirée « Oh Oui », le 7 février
- une manche de la Coupe DAVIS (Belgique-Australie) de tennis, les 6, 7 et 8 mars
- le dîner du personnel de SOLIDARIS, le 13 mars
- une soirée au profit de l'A.S.B.L. « Coup d'Envoi », le 23 mai
- le dîner du personnel de l'A.L.G., le 12 juin
- le spectacle « Samson et Dalila », du 25 août au 30 septembre (répétitions et 4 représentations), produit par l'Opéra Royal de Wallonie
- un concert de Gigi d'Alessio, le 3 octobre

- la « Legend's Cup » de tennis masculin, les 23, 24 et 25 octobre
- la Saint-Nicolas des enfants du personnel d'Ethias, le 5 décembre
- un spectacle de Laurent GERRA, le 17 décembre
- un gala international de gymnastique, le 20 décembre.

Outre ses occupations liées aux spectacles et compétitions sportives susmentionnées, l'espace VIP a été loué à 14 reprises en 2009.

Enfin, le site du Country Hall a été le théâtre de l'organisation, du départ et de l'arrivée de 2 randonnées cyclistes : « Tilff-Bastogne-Tilff », le 31 mai et « Les Géants des Ardennes », le 22 août.

Résultats financiers

Les comptes annuels présentent un total de bilan de 1.730.144,04 € au 31 décembre 2009, contre 2.165.891,03 € au 31 décembre 2008, soit une diminution de 435.746,99 €.

Le compte de résultat de l'exercice présente une perte de 34.664,50 €.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'année précédente, le résultat à affecter est de -16.257,71€. Il est proposé de l'affecter en résultat reporté.

Les actifs immobilisés diminuent de 5.459,01 € et les actifs circulants diminuent de 430.287,98 €.

Les capitaux propres diminuent de 34.664,50 €, soit la perte de l'exercice.

Les dettes diminuent de 401.082,49 €, dont principalement les dettes fiscales, salariales et sociales.

Le résultat de l'exercice avant impôt est de – 48.203,15 €.

La charge fiscale est nulle étant donné la perte de l'exercice.

Le résultat de l'exercice s'établit à – 34.664,50 €.

L'année 2009, au cours de laquelle est entrée en vigueur la convention conclue avec la S.A. COVADIS EVENTS, pour l'organisation de spectacles de variétés et de compétitions ou événements à caractère sportif et autres, ainsi que celle adaptée avec le Basket Club de Liège pour son occupation «permanente» , doit être considérée comme une année de transition.

En effet, compte tenu des délais nécessaires à l'organisation des spectacles de renom, la S.A. COVADIS EVENTS n'a pu remplir ses engagements que partiellement. Les manifestations qui ont d'ores et déjà eu lieu durant le premier semestre de 2010, ainsi que celles qui sont programmées pour le deuxième semestre, sont de bon augure quant à la rentabilité du site.

Par ailleurs, l'intérêt des locataires potentiels pour l'espace VIP va croissant.

Enfin, la dénonciation, par ETHIAS, au 31 décembre 2009, de sa convention de partenariat initiale, ouvre la perspective de la conclusion d'un nouveau contrat de «naming», permettant à la Société de Gestion du Bois Saint-Jean d'atteindre l'équilibre financier à bref délai.

VI. IMMOBILIÈRE DU VAL SAINT LAMBERT S.A.

1. Siège social

Esplanade du Val, 245
4100 Seraing

2. Objet social

La société a pour objet, pour son compte ou pour le compte de tiers, la conception, la promotion et le développement au sens le plus large de ces termes d'activités économiques, touristiques, événementielles, culturelles, patrimoniales et de loisirs en Province de Liège.

3. Représentation provinciale au sein des organes de gestion et de contrôle

Au Conseil d'administration : Madame Chantal BAJOMEE et Madame Ann CHEVALIER.

A l'Assemblée générale : M. André GILLES, Mme Chantal BAJOMEE, Mme Ann CHEVALIER, M. Fabian CULOT, M. Dominique DRION.

4. Aspects financiers découlant de la participation de la Province

Montant du Capital souscrit par la Province au 31.12.2009	Montant du Capital provincial libéré au 31.12.2009	Dividendes provinciaux 2009
1.250.000,00 €	1.250.000,00 €	0

5. Synthèse des activités de la société pour l'exercice 2009

Toujours à la suite des rapports de gestion 2005, 2006, 2007 et 2008, les activités de la société ont été réduites en raison de l'incendie qui a détruit le Château.

Cette catastrophe a conduit la société à modifier fondamentalement son approche en raison de la perte de son outil principal.

Les prévisions 2006 et 2007 ont donc été entièrement revues, une stratégie d'urgence a dû être mise en place en 2008 et des mesures spécifiques ont été appliquées (réduction du personnel, gel de certains investissements, réduction des émoluments de l'administrateur délégué, ...).

Les travaux de rénovation, travaux des abords, travaux relatifs au parcours spectacle ont été réalisés principalement durant l'année 2008 qui a vu l'ouverture officielle du château en mai 2008.

La véritable activité a débuté en septembre 2008 après l'ouverture officielle, le temps que les opérations de communication portent leurs fruits.

Le chiffre d'affaires a cependant subi une très importante baisse en fin d'année 2008 puisque 17 annulations d'événements (fêtes de fin d'année, ...) ont été enregistrées suite à la crise.

Il a donc été décidé dans le courant de l'année 2009 de modifier fondamentalement l'approche de la société et de trouver des partenaires afin :

- de déléguer la gestion événementielle, culturelle et touristique à un opérateur indépendant qui puisse prendre en charge la gestion de ces parties d'activités génératrices de pertes récurrentes ;
- de développer le projet Cristal Park dans les meilleures conditions.

Ces deux points ont été mis en œuvre avec :

- un accord de partenariat passé en 2009 avec la société EXOZT (Cercle de Wallonie) afin de reprendre la globalité de la gestion événementielle, culturelle et touristique du site et ainsi dégager IMMOVAL du cashdrain annuel généré par ces activités.

- le montage d'un partenariat qui devrait être finalisé courant 2010 avec deux investisseurs développeurs en vue de développer le projet Cristal Park.

Le partenariat avec EXOZT a demandé des investissements importants afin de terminer le château et répondre aux besoins de l'utilisateur. Ces investissements ont été réalisés courant 2009 et se sont terminés début 2010 avec une ouverture du Cercle de Wallonie Liège le 20 janvier 2010. Pour couvrir ces investissements, IMMOVAL a opéré une augmentation de capital fin 2009 souscrite par la Ville de Seraing.

Afin de finaliser le partenariat avec des opérateurs privés en vue de développer le projet Cristal Park, SPECI a activé sa créance à l'égard d'IMMOVAL en vue d'apporter à IMMOVAL la totalité des travaux de pré-développement supportés par SPECI depuis 2004 et ce, conformément à la convention d'actionnaires passée en 2004, à l'exception de la plus-value de 20% à laquelle SPECI a renoncé dans l'intérêt du projet.

VII. S.A. HOLDING COMMUNAL

1. Historique de la création de la société

Le Holding Communal a une histoire déjà longue et à la fois récente. Il a comme origine le Crédit Communal de Belgique, créé en 1860 comme institution spécialisée dans le financement des investissements des pouvoirs locaux.

En particulier après la deuxième guerre, le Crédit Communal est devenu une des plus importantes institutions financières belges, ayant progressivement étendu ses activités vers la clientèle privée.

Ainsi furent sauvegardés successivement l'approvisionnement en moyens financiers et une utilisation plus équilibrée de ceux-ci.

L'évolution du marché et celle de la législation ont obligé le Crédit Communal à élargir son horizon et à regarder au-delà des frontières. L'introduction de l'euro indique à suffisance la nécessité de sortir du cadre strictement belge. La tendance à la globalisation des marchés financiers dans le monde impliquait que l'avenir se situe également en dehors de l'Europe. Entre-temps, le Crédit Communal avait déjà repris la Banque Internationale à Luxembourg.

Ainsi est né Dexia. D'abord comme structure double entre Dexia Belgique (le Crédit Communal) et Dexia France (le Crédit Local de France). Cette évolution fut accompagnée d'un réaménagement de l'actionnariat dans la banque des pouvoirs locaux belges.

Cet actionnariat fut transféré à la SA Holding Communal en 1996, qui a ainsi acquis comme actif les actions de Dexia Belgique.

Une partie de cette participation fut rapidement mise en bourse et le revenu en fut distribué aux actionnaires du Holding Communal. La diminution des dettes qui en résultait n'allégeait pas seulement les finances locales, mais améliorait par la même occasion la position belge envers les critères de Maastricht et contribuait ainsi à la possibilité de participer à l'euro. Il apparut assez rapidement que la double structure avait rempli sa fonction. Finalement, les deux institutions fusionnèrent, Dexia Belgique reprenant juridiquement Dexia France, de façon à ce qu'un grand groupe Dexia vit le jour. Il s'articule autour de trois domaines d'activités financières : le financement des investissements publics et des pouvoirs locaux en particulier, la banque générale pour les particuliers et la gestion d'actifs.

Le Holding Communal vit sa participation dans le groupe Dexia diminuer de moitié par rapport à sa participation précédente dans Dexia Belgique. Ce développement et l'évolution très favorable du cours de l'action Dexia amenèrent à monnayer une partie de cette participation. Le rapport en fut une nouvelle fois distribué entre les actionnaires du Holding Communal. Le Holding gardait ainsi 21% dans Dexia.

Lors de l'augmentation de capital de juin 2000, le Holding a souscrit pour un montant réduit (100 mio d'euros, soit 4 milliards de BEF). Sa participation en % était ainsi ramenée à 18,1%.

L'intégration d'Artesia Banking Corporation dans le groupe Dexia, en mars 2001, a ramené la participation du Holding Communal à 14,85%.

Fin septembre 2008, le Holding Communal a été amené à participer à l'augmentation de capital de Dexia SA par un apport de 500 mio€. Les Etats belges et français apportaient chacun 1 mia€, les Régions belges également. Arco et Ethias apportaient respectivement 350 et 150 mio€. L'opération a amené une légère dilution de la participation du HC en Dexia SA, qui atteint actuellement 14,4%.

Le 15 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé une augmentation de capital qui a été proposée à l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2009. Le 15 décembre, l'augmentation de capital a pu être constatée, puisque 99,7% des souscriptions étaient libérées.

Suite à cette augmentation de capital, les capitaux propres ont augmenté de 220 millions d'euros en capital et de 264 millions en prime d'émission, soit un total de 484 millions d'euros.

2. Evolution de la participation

La participation des pouvoirs locaux dans le Crédit Communal suivait initialement, conformément à l'esprit coopératif de la société, l'activité de crédit : les emprunteurs réservaient 5% du montant emprunté à la formation du capital de la société et recevaient en échange des actions de la société. Cela a duré jusqu'en 1948 et a contribué à la composition légèrement atypique de l'actionnariat de la société.

La valeur de l'action s'est spectaculairement développée les dernières années.

Avant la loi Cooreman, le capital était fixé à 700 mio de BEF, soit 17,5 mio€, répartis sur 70.000 actions de 10.000 BEF, soit 247,89€ chacune.

Sous les conditions favorables de la loi Cooreman, une augmentation de capital fut réalisée en 1983, amenant le capital à 3,5 milliards de BEF, soit 86,76 mio€, par l'émission de 280.000 nouvelles actions, intégralement souscrites par les pouvoirs locaux au prorata de leur participation existante. En 1993, le capital fut porté à 15 milliards de BEF, soit 371,84 mio€, par l'incorporation de réserves. Ceci était finalement plus conforme à un total bilantaire qui atteignait déjà 2.219 milliards de BEF, ou 55 mia€.

Vint alors le chapitre Dexia, avec la création du Holding Communal, qui reprenait la participation des Communes et Provinces (et une Wateringue) dans la banque et dont l'actionnariat était à son tour constitué comme celui du Crédit Communal précédemment.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution des participations du Holding Communal.

Année Au 31/12	Dexia		Astrid		PUBLI-T	
	Nombre d'actions (1)	(mio €) (2)	Nombre d'actions	Montant libéré (en moi €)	Nombre d'actions	Montant libéré (en moi €)
1996	240.479.050	964,3				
1997	183.571.810	736,2				
1998	183.571.810	736,5	2.262			
1999	168.777.660	848,2	2.262	34,0		
2000	144.038.190 (3)	821,8	2.262	36,6		
2001	144.038.190	821,8	2.262	36,6		
2002	144.338.190	821,8	2.262	36,6	215.225	53,8
2003	146.872.668	821,8	2.262	47,3	215.225	53,8
2004	146.292.069	853,3	2.262	47,3	215.225	53,8
2005	146.843.190	901,3	2.262	56,1	215.225	53,8
2006	161.002.190	1.138,4	2.262	56,1	215.225	53,8
2007	161.738.190	1.163,10	2.262	56,1	215.225	53,8>
2008	220.257.466	1.796	2.262	56,1	237.582	63,9
2009	255.649.635	2.103,0	2.262	56,1	237.582	63,9

- (1) Le nombre d'actions a été adapté suite à la scission de l'action Dexia en mai 2001.
(2) Le montant repris ici est la valeur comptable, c'est-à-dire le total des valeurs d'acquisitions successives des actions Dexia qui sont en portefeuille.
(3) Après certification de 31.496.220 actions Dexia et distribution des certificats aux actionnaires du Holding Communal.

Outre ces grandes participations, le Holding Communal a, dans le cadre de sa stratégie de diversification, acquis d'autres participations, dont celles reprises ci-dessous :

Année	Cofinimmo		Dexia Immorent		PubliSolar		DG Infra+	
	Nombre d'actions	Montant libéré (en mio €)	Nombre d'actions	Montant libéré (en mio €)	Nombre d'actions	Montant libéré (en mio €)	Nombre d'actions	Montant libéré (en mio €)
	2007	412.785	61,4	275	1,4	492	0,5	4000
2008	650.085	77,0	275	1,4	249	0,5	4000	3,4
2009	650.085	85,6	275	1,4	166	0,2	4000	4,7

3. Siège social

Holding Communal SA, rue du Moniteur n° 8 à 1000 Bruxelles.

4. Représentation provinciale au sein des organes de gestion et de contrôle

La Province n'a pas de représentant au Conseil d'administration mais est représentée aux assemblées générales annuelles par M. René GOREUX.

5. Aspects financiers

Nombre d'actions Holding Communal détenues par la Province de Liège :

Actions privilégiées A : 152.192 actions

Actions privilégiées B : 116.370 actions

Actions ordinaires : 368.505 actions

Total : 637.067

Montant du Capital souscrit par la Province au 31.12.2009	Montant du Capital provincial libéré au 31.12.2009	Dividendes provinciaux 2009
6.233.784,32 €	6.233.784,32 €	0

6. Synthèse des activités de la société pour l'exercice 2009

Le fonctionnement du Holding Communal en 2009 est indissolublement lié aux développements de la crise financière et économique.

La crise financière, qui a éclaté en septembre 2008, fait toujours rage au début 2009. Le secteur financier est toujours désarmé, des parties fondamentales de ce marché tel que le marché interbancaire ne fonctionne pas du tout et l'octroi de crédits ne se libère que petit à petit suite, entre autres, à la réduction spectaculaire de l'activité économique et en particulier des investissements. En outre, la gestion des risques prend le dessus sur la politique commerciale dans les banques, ce qui rend l'accès aux crédits encore plus difficile et en outre bien plus cher.

Les investisseurs fuient le risque et placent massivement en dépôt d'épargne et en obligations. Ceci a un effet négatif sur les cours de bourse. Les actions bancaires en particulier chutent loin en deçà de leur valeur intrinsèque. Essentiellement parce que s'il y a quelques vendeurs, il n'y a par contre quasiment pas d'acquéreurs. Dans ce sens, on peut dire qu'il n'y a plus vraiment de marché. Cela vaut d'ailleurs non seulement pour les actions, mais également pour d'autres instruments financiers, tels que les emprunts subordonnés.

Dans le courant de l'année et après un premier trimestre dramatique, une certaine évolution se fait jour. Les bourses se redressent en général, mais globalement les actions bancaires restent en retard à quelques exceptions près. La confiance des investisseurs est incontestablement entamée.

Le Holding Communal est un important actionnaire de Dexia et est dès lors fortement impliqué dans l'évolution décrite ci-dessus.

La participation en Dexia fut évidemment suivie de très près. Le plan de transformation proposé par le management et les longues négociations avec la Commission Européenne sur le plan de restructuration de Dexia ont retenu l'entière attention, sollicitude et finalement approbation du conseil d'administration du Holding Communal.

Le Holding Communal estime que cet accord préserve l'avenir de Dexia, ce qui est estimé essentiel pour l'institution même, pour ses collaborateurs, pour ses clients et pour ses actionnaires.

En terme de gestion, deux éléments ont particulièrement retenu l'attention du Holding Communal : d'une part, la réduction de valeur dramatique du cours de bourse d'un certain nombre d'actifs, aboutissant à la diminution de la valeur de la garantie des dettes bancaires engagées par le Holding Communal ; d'autre part, le non-paiement par Dexia d'un dividende et des intérêts des emprunts subordonnés émis par Dexia, signifiant une limitation sévère et du résultat et des liquidités du Holding.

Le premier point a été résolu en particulier par la garantie octroyée par l'Etat et les Régions sur une partie des prêts bancaires du Holding. Finalement, € 800 millions de dettes ont été garantis jusqu'au 30 septembre 2009 et € 500 millions jusqu'au 31 décembre 2009. A partir du 1^{er} janvier 2010, le montant fut réduit à € 250 millions et cela jusqu'au 30 juin 2010.

Le problème des liquidités fut suivi de très près et quotidiennement et n'a finalement jamais mis le Holding Communal en difficulté. La dette court terme a pu être renouvelée en permanence.

Il est toutefois évident qu'il valait mieux pour le Holding Communal de renforcer ses fonds propres afin de rendre le bilan plus équilibré et financièrement plus solide. C'était en outre une condition liée à la garantie octroyée par l'Etat et les Régions.

Une première piste était un emprunt subordonné qui serait engagé par le Holding Communal auprès de Publigaz. Un accord ne put toutefois être atteint entre Publigaz et le Holding Communal.

C'est pourquoi le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 16 juillet 2009, de proposer aux actionnaires du Holding Communal une augmentation de capital de € 484 millions, dont € 250 millions en espèces et € 234 millions par apport des actions certifiées Dexia.

Les actionnaires ont approuvé cette augmentation de capital à une grande majorité (plus de 85%) lors d'une Assemblée générale extraordinaire, le 30 septembre 2009.

Le 15 décembre, l'augmentation de capital a pu être constatée par notaire puisque à ce jour, 99,7% des souscriptions étaient libérées. Au début de 2010, une constatation supplémentaire a eu lieu pour les 0,3% restants.

Au-delà du renforcement des fonds propres, cette augmentation de capital constitue bien sûr une amélioration substantielle des liquidités du Holding Communal. De cette façon, les dettes court terme pouvaient être réduites.

Le bilan

Le bilan a connu d'importants changements en 2009 tant à l'actif qu'au passif, principalement suite à l'augmentation de capital.

Le total des actifs s'est accru de € 2,65 milliards à fin 2008 à € 3,05 milliards à fin 2009. Les immobilisations financières ont augmenté de € 394 millions et les actifs circulants de € 4,6 millions.

La plus importante modification des actifs est l'augmentation de la participation en Dexia de € 306 millions pour atteindre € 2.103 millions, essentiellement suite à l'apport des actions certifiées Dexia par les actionnaires et en exécution d'opérations d'options qui ont été décidées antérieurement afin de préserver le taux de participation dans Dexia. La participation actuelle dans Dexia est valorisée à € 8,28 par action, ce qui est plus élevé que le prix de l'action en bourse, mais plus bas que la valeur de l'actif net par action Dexia en Belgian GAAP (€ 10,51). En outre, il s'agit d'une participation de type stratégique à long terme, dont le conseil d'administration estime qu'elle peut être comptabilisée à sa valeur historique. Ainsi, la politique de valorisation des actifs de l'année dernière est maintenue.

Par ailleurs, le Holding Communal a également renforcé sa participation dans Cofinimmo pour un montant de € 8,6 millions.

En énergie renouvelable, les contrats en cours ont été exécutés et les relations existantes maintenues, comme par exemple avec les sociétés Enfinity et Invictus. En 2009, les engagements du Holding Communal dans les fonds d'infrastructures auxquels le Holding participe ont été respectés et, en conséquence, la valeur de la participation dans chacun des fonds a augmenté en fonction des montants appelés. Au total, € 23,5 millions étaient investis dans ces fonds à fin 2009.

Dans les actifs circulants, au poste des créances à plus d'un an, les investissements dans le secteur des énergies renouvelables atteignent € 27,8 millions fin 2009, dont € 11,1 millions ont été investis durant l'année 2009.

En outre, les placements de trésorerie ont augmenté de € 85,6 millions et les liquidités ont diminué de € 49 millions.

La composition du passif est évidemment fortement influencée par l'augmentation de capital du Holding Communal. Suite à cette opération, le ratio de solvabilité exprimé par la proportion de fonds propres par rapport au total du bilan est passé de 31% fin 2008 à 41% fin 2009.

Les capitaux propres ont augmenté au poste capital (€ 220 millions) et au poste primes d'émission (€ 264 millions) pour un total de € 484 millions. Les bénéfices reportés

1 Base sur la valeur comptable par action Dexia en IFRS sans les réserves AFS

diminuent jusqu'à € 43,7 millions par imputations de la perte de l'exercice de € 3,2 millions et par le paiement des dividendes privilégiés A et B pour un montant total estimé de € 38,2 millions.

Les dettes bancaires à long terme ont diminué de € 31 millions et les dettes à court terme de € 17 millions. L'objectif du Holding est de préserver en permanence sa position de liquidité. Durant l'année 2009, il a été fait usage de temps à autres des lignes de crédit auprès de la banque. Immédiatement après l'augmentation de capital du 15 décembre, ces lignes ont été apurées.

Le programme d'émission de commercial paper est maintenu et est régulièrement souscrit.

Les résultats

Il va de soi que la crise a une influence prépondérante sur les résultats.

Le non versement de dividendes par Dexia sur l'année 2008 a signifié une diminution de revenus de € 147 millions. Le non-paiement des intérêts sur les prêts subordonnés a conduit cette diminution de revenus à € 152 millions.

Grâce à la diversification, le Holding Communal a néanmoins pu comptabiliser € 32 millions de revenus venant de diverses participations et placements.

Les **frais généraux**, € 3,6 millions, ont fortement diminué par rapport à 2008 (€ 5,9 millions) ; malgré l'opération d'augmentation de capital qui a exigé un important support juridique et des frais d'organisation supplémentaires.

Les **produits financiers** ont atteint € 32 millions en 2009, soit une baisse de € 167 millions par rapport à 2008. La faiblesse persistante des marchés financiers en 2009 et les moyens limités du Holding Communal ont empêché une gestion active normale des portefeuilles du Holding, ce qui s'est traduit par une baisse significative des revenus de primes d'options, de mandats de gestion et d'opérations de trading.

Fin 2009, les **charges financières** étaient essentiellement constituées de deux parties: les paiements d'intérêts sur la dette et la comptabilisation de moins-values latentes sur les actifs circulants.

Les intérêts sur la dette ont augmenté de € 59,6 millions à fin 2008 à € 67,2 millions à fin 2009. Cette augmentation résulte de l'utilisation du programme de commercial paper et du fait qu'une année entière d'intérêts a été payée en 2009 sur des prêts engagés mi mai 2008. Par ailleurs, les charges financières ont également augmenté suite au paiement de primes de garantie à l'Etat et aux Régions pour € 13,7 millions.

Un montant de € 29,4 millions a été repris en 2009 sur les € 113 millions de moins-values latentes sur actifs circulants (LOCOM) comptabilisés à fin 2008. Ce montant vient en réduction des charges financières. Cette évolution favorable confirme le message que le Holding Communal a donné à l'époque à propos des réductions de valeur.

Le **résultat** courant avant impôts est une perte de € 22,8 millions. Celle-ci est réduite par une reprise de pertes comptables latentes sur immobilisations financières pour € 19,5 millions. Le résultat final s'établit ainsi à une perte de € 3,2 millions.

En retranchant cette perte des bénéfices reportés de l'année comptable précédente (€ 85 millions), on obtient le bénéfice à affecter pour l'année comptable 2009, soit € 81,9 millions.

Le conseil d'administration propose de distribuer au titre de dividende privilégié A et B un montant – estimé – de € 38,2 millions et de reporter un montant de € 43,7 millions à l'exercice suivant.

<p>RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « SECTION BELGE DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPÉRATIVE », EN ABRÉGÉ « CIRIEC SECTION BELGE» ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/027)</p>

M. Marc YERNA, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RÉOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 18 mai 2007 à l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative », en abrégé « CIRIEC, Section belge asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc par l'application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 18 mai 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 18 mai 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Activités 2009 - Projets 2010*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC, Section belge – asbl)	
Numéro d'entreprise	0410.650.785	
Siège social	Université de Liège, Bât. B33 – bte 6, 4000 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	Idem	
Date de la création	22 novembre 1951	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone 04 366 27 46	Fax 04 366 29 58	
Adresse e-mail ciriec@ulg.ac.be	Site internet	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
oui		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		

IV. Fonctionnement

2) Persomnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	3,95
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres APE	2
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

3) Cotisations

Existence ou non	OUI
Montant annuel	Entre 350,00 € et 25 000,00 €
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui
- adhérents :	non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	68
- effectifs :	
- adhérents :	

4) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	<i>6 bureaux</i>
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>6 436,24 € (v/Fres ULg en annexe d)</i>

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	Cotisation : 1 250,00 € Prix Joseph Merlot – Joseph Leclercq : 500,00 € Subside : 2 479,00 € TOTAL : 4 229,00 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Cfr n/courrier du 17 mars 2010	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Cfr idem	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	copie jointe : Annexe e	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	copie jointe : Annexe f	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	copie jointe : Annexe g	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-2073380-32	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	Néant EUR
	Région	Néant EUR
	Commune	Néant EUR
	Autres (=)	Néant EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

I. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Copie jointe : Annexe i

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

<p>Soutenir le secrétariat et les activités du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (aisbl) dont le siège est établi à Liège depuis 1957 et ainsi contribuer au rayonnement international de la Province de Liège</p> <p>Faciliter la participation de délégués de la région liégeoise aux activités du Centre international</p>	<p>Prise en charge de frais liés à l'organisation en 2010 de réunions scientifiques en Belgique ainsi que couverture partielle de frais de participation de représentants de notre Section belge à des réunions organisées à l'étranger durant l'année 2010</p>
---	---

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) les 17/03/2010, 27/04/2010 et 01/06/2010

- Nature de la demande:
 - 6) Couverture de frais liés à des réunions qui se tiendront tant en Belgique qu'à l'étranger et couverture de frais liés à l'organisation du XXVIIIème Congrès international du CIRIEC : Berlin, 16-19 mai 2010
 - 7) Cotisation
 - 8) Prix Joseph Merlot – Joseph Leclercq
- Date d'introduction :
 - 1) 17/03/2010
 - 2) 27/04/2010
 - 3) 01/06/2010
- Service provincial contacté:
 - 1) GOUVERNEUR
AFFAIRES SOCIALES _ DIRECTION : ACPAS/1
 - 2) GOUVERNEUR
 - 3) MM. les Députés provinciaux A. Gilles, C. Lacroix et J. Mestrez
AFFAIRES SOCIALES

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

1. Maintien du secrétariat international du CIRIEC à Liège
2. Organisation du Prix triennal Joseph Merlot – Joseph Leclercq

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

- Nombre de délégués de la région liégeoise participant aux Congrès internationaux du CIRIEC : Congrès de Séville en septembre 2008 : 70 personnes - Congrès de Berlin en mai 2010 : 60 personnes
- Nombre de délégués de la région liégeoise participant aux autres réunions administratives et scientifiques du Centre international : 9 personnes
- Nombre de visiteurs étrangers au secrétariat international du CIRIEC : une dizaine de personnes

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

I. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.

DATE : 24 JUIN 2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



BARBARA SAK
SECRETAIRE GENERALE

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Sur base des documents transmis à l'Administration Centrale Provinciale, il apparaît que l'association « CIRIEC, Section belge » a exercé au cours de l'année 2009 les activités d'ordres général et spécifique, telles que visées au contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 18 mai 2007 et aux dispositions de ses statuts concernant ses buts sociaux.

L'association a pour but de participer à l'action du CIRIEC ce qui implique d'entreprendre et de promouvoir toutes recherches et distribution d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative dans le monde, considérée dans ses différentes formes et dans leurs relations politique, économique et sociale, entreprises publiques et mixtes nationales, régionales et locales, services publics, régies coopératives, mutuelles, associations, etc....

Durant l'année 2009, le « C.I.R.I.E.C. » a réalisé plusieurs études, notamment :

- une étude sur l'accessibilité aux soins de santé en Province de Liège (de février 2008 à février 2009) pour le compte de la Fédération des mutualités socialistes et syndicales (FMSS) ;
- en collaboration avec le Centre d'Etude de la Performance des Entreprises (CEPE) de la Haute Ecole de Commerce de Gestion de l'Université de Liège, l'asbl « C.I.R.I.E.C. » a mené pour la Région Wallonne une « étude d'évaluation du dispositif PERICLES (« Partenariat Economique pour le Redéploiement Industriel et les Clusters par l'Economie Sociale ») ;
- pour le compte de la Direction générale des politiques internes, structurelles et de cohésion du Parlement européen, le « C.I.R.I.E.C. » participe à un consortium de recherche mené par le Professeur Massimo Florio (Université de Milano). Suite à un appel d'offres, il s'agit de réaliser une étude sur « L'interopérabilité entre les Fonds structurels européens et la fourniture des services d'intérêt (économique) général, dans une perspective transfrontalière » ;
- à la suite d'un appel d'offres de la Direction générale « Entreprise et Industrie » de la Commissions européenne, la Section belge du « C.I.R.I.E.C. » a été chargée d'une étude sur les comptes satellites des entreprises de l'économie sociale en Belgique.

Plusieurs experts de la Section belge, se sont impliqués dans un projet mené par la Commission scientifique internationale du « C.I.R.I.E.C. » « Services publics/Entreprises publiques » sur les services publics locaux.

En avril 2009, le centre de documentation du « C.I.R.I.E.C. » a été de plus en plus présent lors des manifestations nationales ou internationales et notamment, lors de deux grandes conférences. Il a ainsi tenu un important stand à la Conférence internationale de l'économie sociale et l'entreprise sociale à Prague sur le thème « L'économie sociale et l'entreprise sociale pour l'Europe du XXIème siècle », qui a réuni 200 participants, responsables politiques et dirigeants d'organisations et d'administrations issus essentiellement d'Europe de l'Est. Cette rencontre faisait partie intégrante du programme officiel de la Présidence tchèque de l'Union européenne et a permis au « C.I.R.I.E.C. » de se faire connaître auprès de nouveaux collaborateurs.

En octobre 2009, s'est déroulée la deuxième Conférence internationale de recherche en Economie sociale du « C.I.R.I.E.C. » à Östersund en Suède sur le thème « L'Economie sociale dans un monde en crise ». Plus de 200 chercheurs et experts venus de plus de 40 pays différents, ont participé à cette deuxième édition afin de mieux appréhender le « C.I.R.I.E.C. » et ses richesses.

Aucune réserve n'est dès lors à relever quant à la rencontre des objectifs imposés conventionnellement à l'asbl « C.I.R.I.E.C. », les indicateurs quantitatifs et qualitatifs présentés légitimant l'accomplissement des missions minimales de service public lui fixées.

Aucun ajustement ne s'impose dès lors pour l'année 2010.

L'avis émis dans le cadre du présent rapport d'évaluation est par conséquent positif pour l'exercice 2009.

Le Directeur général


René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 23/04/2010.

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE LIEGE LOGEMENT », EN ABRÉGÉ « AIS LIEGE LOGEMENT » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/028)

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE OURTHE-AMBLÈVE », EN ABRÉGÉ « AIS OA » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/029)

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE – GESTION LOGEMENTS VERVIERS », EN ABRÉGÉ « AIS GLV » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/030)

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE SERAING », EN ABRÉGÉ « AIS SERAING » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/031)

M. Jean STREEL, Conseiller provincial, fait rapport sur ces quatre points au nom de la 5ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les quatre projets de résolutions par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité les quatre résolutions suivantes :

Document 10-11/028

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 13 juin 2007 à l'asbl « Agence Immobilière Sociale Liège Logement » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Liège Logement », en abrégé « AIS Liège Logement asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Agence Immobilière Sociale Liège Logement » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 13 juin 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif*

.....

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	A.I.S. LIEGE LOGEMENT	
Numéro d'entreprise	BE 0452.848.557	
Siège social	10, Quai de la Batte à 4000 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	4, Rue Velbruck à 4000 Liège	
Date de la création		
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non assujetti	
Téléphone : 04/250.50.78	Fax : 04/221.09.21	
Adresse e-mail : liegelogement@skynet.be	Site internet	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p><u>oui</u> non</p>		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : ZAHOUR Ali Fonction dans l'association : Gestionnaire

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

➤ Président : Madame YERNA Maggy

Adresse : 10, Quai de la Batte à 4000 Liège

Téléphone : 04/221.91.16

➤ Secrétaire ; **Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière** ; Délégué(s) à la
représentation ; **gestionnaires** ; autres (à préciser) (*) Ali ZAHOUR

Adresse : 4, Rue Velbruck à 4000 Liège

Téléphone : 04/250.50.78

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	
APE	2 ½
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	2 (Ville de Liège) + 1 art 60 (CPAS)
Autres	PTP 4/5
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	0,00 €
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	Sans objet
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Voir but social et rapport d'activité
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	25.000,00 € 20.833,00 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Contrat de gestion	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir rapport d'activité	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Sans objet	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-2198143-53 IBAN : BE53 0682 1981 4353 BIC : GKCCBEBB	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0,00 EUR
	Région	131.553,32 EUR
	Commune	100.000,00 EUR
	Autres (= APE)	43.973,50 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- **Prévisions budgétaires pour l'année en cours :**

Voir Budget 2010 et rapport d'activité

- **Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :**

Néant

- **Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).**

- Nature de la demande : Néant

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- Répondre adéquatement aux demandes de logements émises par des ménages en état de précarité ;
- Assurer l'accompagnement social des locataires par des entretiens et visites domiciliaires réguliers ;
- De conclure des contrats de gestion ou de location de logements avec des propriétaires publics et privés ;
- Le cas échéant, d'assurer la médiation entre les propriétaires bailleurs et les locataires ;
- De promouvoir l'action de l'ASBL auprès des propriétaires ;
- D'assurer la remise en état des immeubles et leur entretien.

Pour réaliser lesdites missions d'intérêt public, l'association s'est assignée comme but(s) social (sociaux), notamment :

L'association a pour buts :

- de rechercher la meilleure adéquation possible entre l'offre en logements potentiels disponibles et les besoins sociaux recensés au plan local ;
- de conclure des contrats de gestion ou de location de logements avec leurs propriétaires publics et privés ;
- d'introduire ou de réintroduire les biens précités dans le circuit locatif de logements salubres au bénéfice de ménages en état de précarité ou à revenus modestes ;
- d'assurer la médiation entre les propriétaires-bailleurs et les locataires en voie de rupture sociale.

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

Voir Rapport d'activité.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Rapport d'activités 2009 ;
- Bilan et compte de résultats 2009 ;
- Budget 2010 ;
- Liste des membres du Conseil d'Administration ;
- Liste des membres de l'Assemblée Générale.

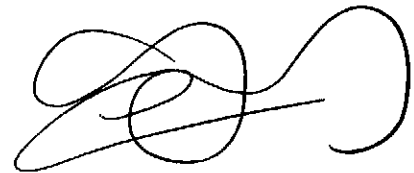
Signatures :

Ali ZAHOUR



Gestionnaire

Maggy YERNA



Présidente

DATE : LE 16/06/2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que l'association « AIS LIEGE LOGEMENT » a exercé au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 13 juin 2007.

L'association s'astreint à remplir les objectifs fixés dans le contrat de gestion, d'autant plus qu'ils rencontrent les obligations imposées par le Code Wallon du Logement en vue de l'octroi et du maintien de leur agrément.

Les spécificités des agences immobilières sociales s'inscrivent dans un processus de gestion des situations de terrain et des pratiques locales, où le fil conducteur est l'accompagnement social. La procédure est donc basée sur différents types de gestions, à savoir : les candidatures et attributions, les loyers, les interventions techniques, les fins de bail, les rapports contractuels avec les propriétaires, les entretiens et charges.

Il est à relever que l'agence immobilière sociale Liège Logement réalise de nombreuses interventions quotidiennes auprès des locataires afin de les responsabiliser face aux obligations contractuelles relatives au bail qu'ils ont signé. Pour ce faire, l'intervention sociale travaille en réseau avec, par exemple, le CPAS ou les mutuelles pour mettre en place un encadrement social adéquat à la situation du locataire car force est de constater une forte augmentation des difficultés de gestion courante des tâches journalières.

Le travail de responsabilisation est donc devenu une priorité pour l'AIS afin de contrer le nombre croissant de demande d'interventions, souvent lié au profil des locataires, à l'état de vétusté de certains logements ou à la réticence de certains propriétaires pour intervenir financièrement dans leur bâtiment.

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite asbl est satisfaisante dès lors que l'on peut épingler que l'AIS a géré 167 logements en 2009 contre 166 en 2008. On observe également que le nombre de locataires en situation précaire est en augmentation et que des plans d'apurements sont toujours demandés.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Le Directeur général


René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

DATE : 13/09/2010

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 27 juin 2007 à l'asbl « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève », en abrégé « AIS OA asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 27 juin 2007;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 27 juin 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
l'Agence Immobilière Sociale Ourthe Amblève*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	ASBL AIS Ourthe Amblève	
Numéro d'entreprise	0462 270 029	
Siège social	Avenue de la Libération, 1 – 4920 Aywaille	
Adresse(s) d'activité(s)	Avenue de la Libération, 1 – 4920 Aywaille	
Date de la création	10/1997	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone : 04/380 90 69	Fax : 04/369 90 68	
Adresse e-mail : aisoa@hotmail.com	Site internet : Non	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>Oui, voir procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2009 modifiant les statuts.</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personnes à rencontrer :

Vinciane Nyssen, directrice
André Beauvois, Président

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

➤ Président : André Beauvois

Adresse : rue du Cimetière, 37 à 4140 Sprimont

Téléphone : 0475/41 60 07

➤ Secrétaire : M. Victor Nandrin

➤ Trésorière : Mme Renée Lardot

➤ Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaire :
Nyssen Vinciane

Adresse : Jonruelle, 78 à 4000 Liège

Téléphone : 0475/54 39 09

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	1,89
APE	2,92
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres (PTP)	0,80
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	0
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	Sans objet
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

Voir Rapport d'activités 2009

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre) :	1 : Avenue de la Libération, 1 – 4920 Aywaille (bureaux de l'ASBL)
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Néant
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Assurances : 87,14 € Entretien : 1.724,09 €
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	292,49 € dont 100 € de provision pour charges de chauffage, d'électricité et eaux

4) Activités particulières (dont publications et manifestations) :

NEANT

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	En 2009, subside de 20.833,00 €
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Contrat de gestion du 27 juin 2007
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir rapport d'activités en annexe
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir rapport d'activités en annexe
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	copie jointe
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	extrait du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2010, ainsi que la copie de l'attestation de l'expert comptable.
Rapport relatif à la situation administrative	extrait du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2010
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet

Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	001-3141460-94	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0 EUR
	Région wallonne	136.810,00 EUR
	Commune	1.500,00 EUR
	Autres (= emplois APE)	21.102,11 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Voir rapport d'activités et son budget 2009.

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Dans la continuité de nos activités.

- Demande actuelle en cours introduite auprès de la Province de Liège.
Transmise le 09/06/2010

- Nature de la demande : Subside provincial 2010
- Date d'introduction : 09/06/2010
- Service provincial contacté : Administration Centrale Provinciale

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Manuel élaboré par les AIS en annexe

2. Indicateurs quantitatifs

Rapport d'activités 2009, en annexe

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

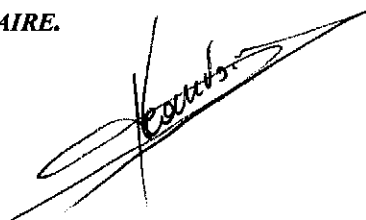
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : du Président du Conseil d'administration, M. André Beauvois.
du délégué à la gestion journalière et à la représentation, Mme Vinciane Nyssen.

DATE : 9 JUIN 2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que l'association « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève » a exercé, au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 27 juin 2007.

L'association s'astreint à remplir les objectifs fixés dans le contrat de gestion, d'autant plus qu'ils rencontrent les obligations imposées par le Code Wallon du Logement en vue de l'octroi et du maintien de leur agrément.

Les spécificités des agences immobilières sociales s'inscrivent dans un processus de gestion des situations de terrain et des pratiques locales, où le fil conducteur est l'accompagnement social. On trouvera donc une procédure basée sur différents types de gestions, à savoir : les candidatures et attributions, les loyers, les interventions techniques, les fins de baux, les rapports contractuels avec les propriétaires, les entretiens et charges.

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite asbl est satisfaisante dès lors que d'un point de vue :

- **quantitatif** : l'AIS gère cinq d'habitations supplémentaires par rapport à 2008. Pour rappel, l'AIS est obligée d'augmenter annuellement le nombre de logements en gestion afin d'obtenir le maximum de subsides. Actuellement, treize logements ne sont pas occupés, six sont en cours d'attribution et sept sont en travaux. Le taux d'occupation du parc immobilier atteint 87,96%. En 2009, 117 nouvelles inscriptions ont été enregistrées pour 3.738 candidats actifs au 1^{er} janvier 2009. 132 candidats ont réactivé leur dossier au début de l'année 2009. Plus de 50% des logements sont constitués de petits logements : 40 appartements (1 chambre) et 13 maisons (1 chambre).

- **qualitatif** : l'AIS veille à ce que son personnel bénéficie d'une formation continue et pour ce faire, les inscrit à des formations thématiques. Le programme de l'association, et plus particulièrement des assistants sociaux, porte sur :

- le développement de l'accompagnement de proximité pour faire retrouver aux locataires la réalité qui consiste à remplir les obligations contractuelles ;
- la collaboration avec les services sociaux : CPAS – SLSP – Echevinat du logement – Fonds du logement – asbl actives localement ;
- le travail éducatif face à des manques d'attitude préventive – des attitudes de désinvestissement – arriérés financiers ;
- la souplesse - pas de pénalité dans le cas où un candidat refuse un logement ;
- le but : viser l'appropriation des logements par les personnes en les aidant à soutenir leurs droits et obligations.

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Le Directeur général


René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 13/04/2020.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 13 juin 2007 à l'asbl « Agence Immobilière Sociale – Gestion Logements Verviers » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Agence Immobilière Sociale – Gestion Logements Verviers », en abrégé « AIS GLV asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation, pour l'année 2009, des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Agence Immobilière Sociale – Gestion Logements Verviers » par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 13 juin 2007 a été effectuée conformément à l'article L 2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 27/06/07
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
'Agence Immobilière Sociale - Gestion Logements Verviers'*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	ASBL	
Numéro d'entreprise	457 766 655	
Siège social	Rue du Collège 62- 4800 Verviers	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue du Collège 62- 4800 Verviers	
Date de la création	03/05/1996	
Assujettissement ou non à la T. V. A.	NON	
Téléphone 087/325 310	Fax 087/325 390	
Adresse e-mail : ais @ verviers.be	Site internet : néant	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
oui		
non		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	
APE	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition par la ville de Verviers, avec remboursement intégral des salaires à la ville par l'asbl (situation au 01/04/2010)	4 temps pleins 1 3/4 temps 1 4/5 temps
Autres (PTP)	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui - non
- adhérents :	oui - non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe), bureaux occupés par l'asbl

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Bureaux mis à disposition à titre gracieux par la ville de Verviers
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Pris en charge par la ville de Verviers
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	Pris en charge par la ville de Verviers

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

NEANT

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
-----	-----	-----	-----	-----

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	Pour 2009 : 20 833,33 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Contrat de gestion signé le 27 juin 2007 entre la Province et l' AIS	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir rapport d'activités en annexe	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Sans objet	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Transmis à l'Administration centrale provinciale le 30 avril 2010. copie jointe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	extrait du PV de l'AG du 15/04/2010 copie de l'attestation de l'expert comptable jointe	
Rapport relatif à la situation administrative	Sans objet	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-2205639-80	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0EUR
	Région	0EUR
	Commune de Dison	1 000 EUR
	Commune de Limbourg	3 151,50 EUR
	Commune de Verviers	9 265 EUR
	Autres (= Fonds du logement des familles nombreuses)	141 265,41 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Budget 2010 en annexe

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

NEANT

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches1. Indicateurs qualitatifs

Manuel élaboré par les AIS transmis le 24 juin 2009

2. Indicateurs quantitatifs

Rapport d'activités en annexe

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

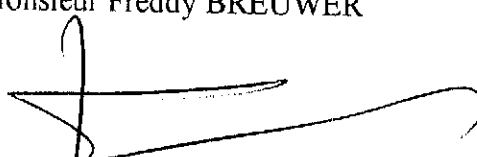
b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature du Président du Conseil d'administration.
Monsieur Freddy BREUWER



DATE : 30/04/2010

EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que l'association « Agence Immobilière Sociale – Gestion Logements Verviers » a exercé au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignées au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 13 juin 2007.

L'association s'astreint à remplir les objectifs fixés dans le contrat de gestion, d'autant plus qu'ils rencontrent les obligations imposées par le Code Wallon du Logement en vue de l'octroi et du maintien de leur agrément.

Les spécificités des agences immobilières sociales s'inscrivent dans un processus de gestion des situations de terrain et des pratiques locales, où le fil conducteur est l'accompagnement social. On trouvera donc une procédure basée sur différents types de gestions, à savoir : les candidatures et attributions, les loyers, les interventions techniques, les fins de baux, les rapports contractuels avec les propriétaires, les entretiens et charges.

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite asbl est satisfaisante dès lors que d'un point de vue :

quantitatif : l' AIS gère 164 habitations, ce qui représente 21 habitations supplémentaires par rapport à 2008.

L' AIS gère 25 habitations situées sur la commune de Dison et 1 sur le territoire de la commune de Limbourg.

L' AIS désire étendre son champ d'action au territoire de la commune de Welkenraedt.

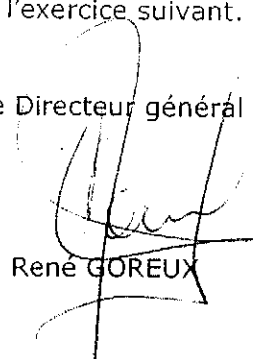
Les arriérés de loyers restent sous la barre des 5% ils étaient déjà très satisfaisants en 2008 de l'ordre de 1.14% et ont encore été améliorés en 2009 à savoir 0.73 %.

Le vide locatif à charge de l' AIS a diminué. De 7.060,85 € il passe à 6.639,10 €, il s'explique, d'une part, par la remise en état de logements dégradés par les locataires et d'autres part, par la charge de travail induite par la prise en gestion de nouveaux logements.

qualitatif : l' AIS veille à maintenir un accompagnement technico-social du locataire (ex : problèmes rencontrés avec les fournisseurs d'énergie lors des déménagements) et également un accompagnement des propriétaires (logements qui seraient restés inoccupés sans l'aide de l' AIS)

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Le Directeur général



René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 02/06/2015.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 18 décembre 2007 à l'asbl « Agence Immobilière Sociale de Seraing » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Agence Immobilière Sociale de Seraing », en abrégé « A.I.S. Seraing asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement ;

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Agence Immobilière Sociale de Seraing » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur concerné et, d'autre part, de la Commission *ad hoc* par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 18 décembre 2007;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 18/12/2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif*
AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE DE SERAING
(« AIS SERAING »)

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Agence Immobilière Sociale de Seraing (AIS SERAING)	
Numéro d'entreprise	452 722 160	
Siège social	Esplanade de la Mairie 1 4102 SERAING (OUGREE)	
Adresse(s) d'activité(s)	Esplanade de la Mairie 1 4102 SERAING (OUGREE)	
Date de la création	06/04/1994	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non	
Téléphone : 04/330 85 65 - 64	Fax : 04/330 85 64	
Adresse e-mail : d.desmets@seraing.be	Site internet : www.seraing.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		
<p>L'asbl a changé de siège social fin mars 2010. La date de l'Assemblée générale pour la modification statutaire est le 22 juin 2010.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : **Madame VALESIO Anne-Françoise** Fonction dans l'association : **Présidente**
- Personne(s) rencontrée(s) : **Néant** Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial : **Néant**
- Date de décision du Collège : **Néant**
- Date d'inspection : **Néant**
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
Néant
- Date de la/des visite(s) : **Néant**

III. Responsables :

- **Président : VALESIO Anne-Françoise**
Adresse : Hôtel de Ville de et à 4100 SERAING
Téléphone : 04/330 85 80
- **Secrétaire : JEUNEHOMME Roland**
Adresse : Avenue du Bois Impérial, 18 à 4121 NEUPRE
Téléphone : 0475/26 59 74
- **Trésorier : PONET Louis**
Adresse : Avenue du Gerbier 17 à 4100 BONCELLES
Téléphone : 0475/62 09 59
- **Conseil de Gestion : voir liste en annexe**

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat de travail	
APE	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition par Ville de SERAING	2
Autres : PTP	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	néant
Louées (nombre)	néant
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	bureau de 38 M² mis à disposition par la Ville de SERAING
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	néant
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	néant
En gestion	Voir liste logements gérés dans le rapport d'activités joint en annexe

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
néant				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure 2009	20 833,33 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Contrat de gestion	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir rapport d'activités	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Sans objet	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe : voir rapport d'activités et PV Assemblée Générale du 22 juin 2010 <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative	Sans objet	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input type="checkbox"/> copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser) <input checked="" type="checkbox"/> sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	088-2093423-61	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0 EUR
	Région wallonne (via FLW)	66 176,68 EUR
	Commune	0 EUR
	Autres (=)	0 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. **Projets et remarques**

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Budget 2010 : voir volet financier du rapport d'activités

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Sans objet

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.

Sans objet

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

L'ASBL met tous les moyens en oeuvre pour promouvoir l'accès au logement salubre de personnes qui sont en situation de précarité, en recherchant la meilleure adéquation possible entre l'offre en logements potentiellement disponibles et les besoins sociaux recensés. Pour réaliser cet objectif, elle maintient ou réintroduit dans le circuit locatif un maximum de logements des secteurs publics et privés.

Dans ce cadre, elle est amenée à réaliser toute une série de tâches telles que :

- la constitution des dossiers d'inscription des candidats locataires ;
- le suivi social des locataires ;
- la gestion des baux et des contrats de gestion (locataires et propriétaires) ;
- le suivi technique des logements en gestion ;
- la réalisation des états des lieux entrée sortie locataires et/ou propriétaires ;
- la prospection de nouveaux logements ;
- le suivi du contentieux et la gestion de la comptabilité de l'ASBL ;
- la gestion administrative des dossiers en cours ;
- l'organisation et la gestion des travaux de rénovation et/ou d'entretien des logements;

et dans des cas particuliers :

- la participation au Plan Communal d'action en matière de logement.

REMARQUE :

Les Agences Immobilières sociales ont travaillé sur un descriptif des procédures en place, qui décrit de manière explicite le travail réalisé par l'asbl. Ce document doit être avalisé par le Fonds du Logement et sera vraisemblablement disponible fin 2010, date à laquelle nous serons en mesure de vous le transmettre.

2. Indicateurs quantitatifs

Voir rapport d'activités en annexe.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

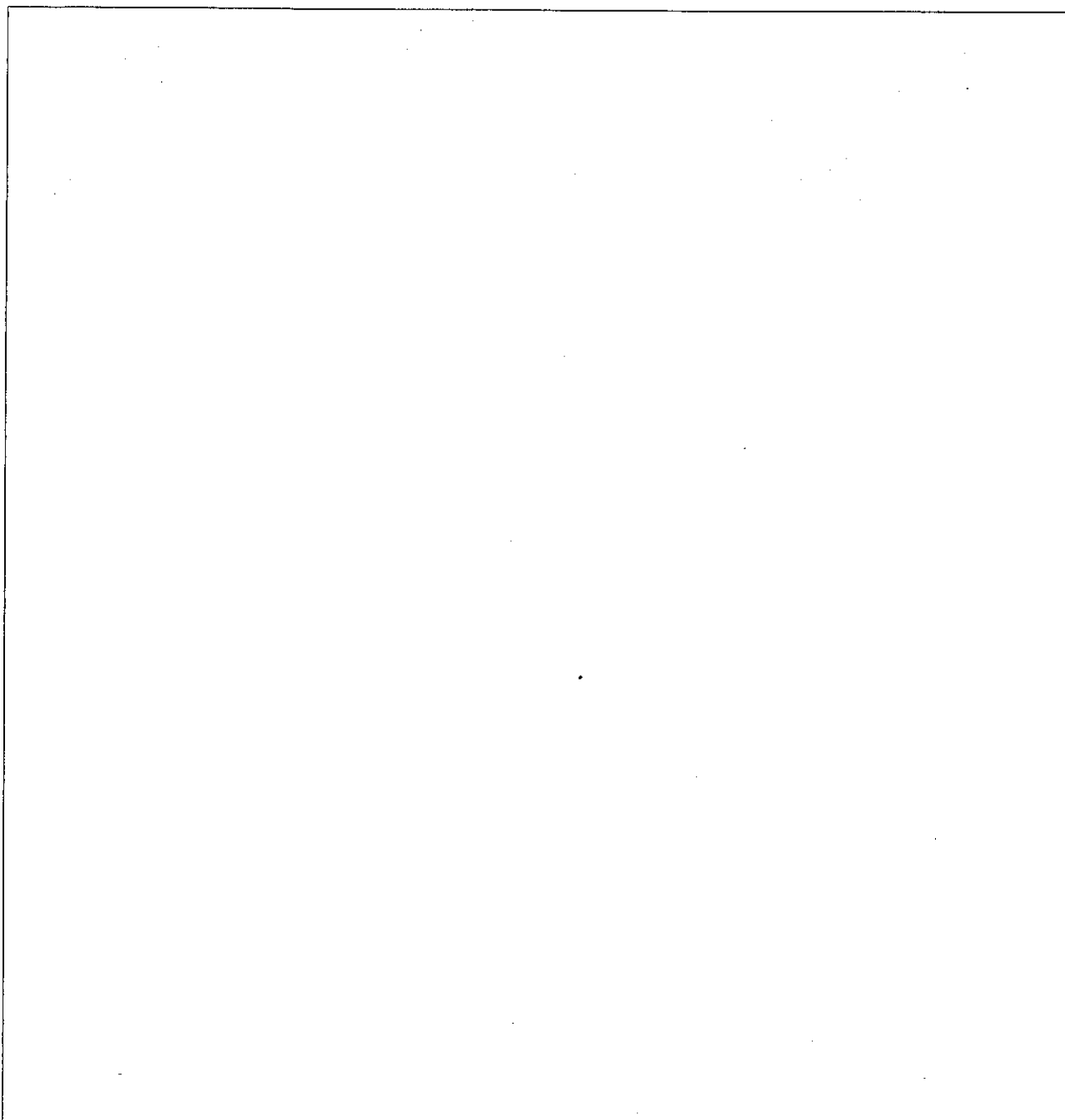
Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : VALESIO, Anne-Françoise, Présidente,

DATE : 22/06/2010
EN TRIPLE EXEMPLAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Valesio', written over a vertical line that extends downwards from the signature.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).



Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : / /

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion par le Chef de secteur compétent.

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que l'association « AIS SERAING » a exercé au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 18 décembre 2007.

L'association s'astreint à remplir les objectifs fixés dans le contrat de gestion, d'autant plus qu'ils rencontrent les obligations imposées par le Code Wallon du Logement en vue de l'octroi et du maintien de leur agrément.

Les spécificités des agences immobilières sociales s'inscrivent dans un processus de gestion des situations de terrain et des pratiques locales, où le fil conducteur est l'accompagnement social. On trouvera donc une procédure basée sur différents types de gestions, à savoir : les candidatures et attributions, les loyers, les interventions techniques, les fins de bail, les rapports contractuels avec les propriétaires, les entretiens et charges.

Il est à relever que, depuis quelques années, l'agence immobilière sociale de Seraing a mis en place une véritable dynamique sur le territoire serésien pour résoudre les problématiques relatives au logement. La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite asbl est satisfaisante dès lors que l'on peut épingler que l'AIS a géré 60 logements en 2009 ce qui correspond à une augmentation de 3 logements par rapport à 2008. Ce travail a pu s'effectuer notamment grâce à divers partenariats et/ou collaborations avec d'autres services tels que par exemple la « Cellule énergie » du CPAS, la Régie des Quartiers locale ou le service de consultation juridique du Palais de justice.

Concernant les candidatures locataires, on observe que les revenus sont de plus en plus précaires avec un nombre croissant de demande émanant de familles surendettées, ce qui ne favorise pas l'accès à un logement décent à tout un chacun. D'autre part, les exigences des candidats, en matière de logement, sont toujours plus particulières.

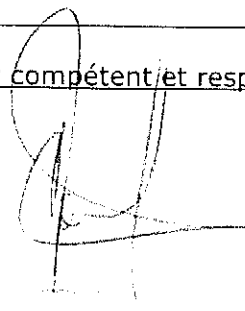
Au sujet du travail au sein de l'équipe, celui-ci est mieux organisé et le rôle de chacun est mieux défini. Le suivi des locataires, à quelque niveau que se soit, est plus strict. Il en découle que le nombre de procédures introduites en justice est moindre et que les frais supplémentaires (huissiers, avocats,...) et les vides locatifs sont limités.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signature du Chef de secteur compétent/et responsable du service central :

René GOREUX

DATE : 29/09 / 2010



RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « SERVICE SOCIAL DES AGENTS PROVINCIAUX DE LIEGE », EN ABRÉGÉ « SSAPL » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/032)

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE DE SERVICES À DOMICILE – RÉSEAU SOLIDARIS » - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/033)

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « L'OBSERVATOIRE – REVUE D'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE EN REGION WALLONNE », EN ABRÉGÉ « L'OBSERVATOIRE » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/034)

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « AIDE ET SOLIDARITÉ » - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/035)

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION SOCIALES DE LA PROVINCE DE LIEGE », EN ABRÉGÉ « CEDS » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/036)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « COMITÉ INTERPROVINCIAL DES AFFAIRES SOCIALES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE », EN ABRÉGÉ « CIAS » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/037)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « FONDS D'ENTRAIDE DE LA PROVINCE DE LIEGE » - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/038)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE RÉGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DE LIÈGE », EN ABRÉGÉ « CRIPEL » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/039)

Mme Francine REMACLE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ces huit points au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les huit projets de résolutions par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité les huit résolutions suivantes :

Document 10-11/032

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 21 décembre 2005 à l'asbl « Service Social des Agents Provinciaux de Liège »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Service Social des Agents Provinciaux de Liège », en abrégé « S.S.A.P.L. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L 2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

**Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date
du 21 décembre 2005 entre la Province de
Liège et l'Association sans but lucratif Service
Social des Agents Provinciaux de Liège**

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Service Social des Agents Provinciaux de Liège A.S.B.L	
Numéro d'entreprise	407 732 570	
Siège social	Place de la République française, 1 à 4000 Liège jusqu'au 26/10/2009, puis Rue Georges Clémenceau, 15 à 4000 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	Place de la République française, 1 à 4000 Liège jusqu'au 26/10/2009, puis Rue Georges Clémenceau, 15 à 4000 Liège	
Date de la création	Résolution Conseil Provincial 8/10/1954	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone 04/220.21.23 à 26 et 04/220.21.40	Fax 04/220.21.97	
Adresse e-mail : marc.autmans@provincedeliege.be	Site internet : http://www2.intranet.plg/ssapl/	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p align="center"> <input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non </p>		
Si non : modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		

--

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer et Fonction dans l'association :
Marc Autmans, Secrétaire et Luc Hakier, Président
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- **Président : Luc Hakier**
Adresse : Chaussée Verte 102 à 4470- Saint-Georges
Téléphone : 04/220.22.78
- **Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ;
Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser)**
(*)
Marc Autmans
Adresse : Rue Toute-Voie 12 à 4101- Jemeppe s/m
Téléphone : 04/220.21.23 et 0497/86.27.41

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1. Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein) Pour un coût estimé par le Service Central du Personnel à 300198,20 €	
Sous contrat d'emploi	
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	4 personnes
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	Un Président (mi-temps) et un trésorier (mi-temps) Un Secrétaire (mi-temps) et un Adjoint (mi-temps)
Mandataire provincial	

2. Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	néant
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	Néant
- adhérents :	Néant

3. Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	Non
Louées (nombre)	Non
Mises à disposition (nature du bien – superficie –	Oui au 2 ^o étage ; 3 bureaux avec utilisation de salles de

Etablissement)	<i>réunion.</i>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>Frais de déplacement pour CA, AG, CCR à charge du S.S.A.P.L.en 2009: 3272,05 € Omnium missions Ethias en 2009 : 1451,71 € Forfait téléphonie et informatique : 1229,93€</i>
Montant annuel des charges locatives (montant forfaitaire évalué par le Service Technique Provincial))	9876,82 €

4. Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
EXCURSION POUR LES AGENTS RETRAITES	LILLE 27 MAI 2009	259		9000,00 €
SEJOURS A BLANKENBERGE pour les agents bénéficiaires d'une aide alimentaire et logement.	du 19/10/2009 au 26/10/2009	2 personnes		2000,00€

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE : VOIR PAGE 7 A 10 DE CE RAPPORT

5. Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	173.525,00€ répartis en 3 tranches ; et un subside complémentaire de 17.353,00 € ; Soit un total de 190.878,00 €
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conformément à la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, le S.S.A.P.L. doit fournir la preuve de la réalité de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, les comptes ainsi que la situation financière 2008 (annexe 04).

Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir Budgets et comptes (annexe E4 des annexes de l'annexe I et comptabilité)	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir Budgets et comptes (annexe E4 des annexes de l'annexe I et comptabilité)	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Copie jointe de l'annexe E4 des annexes de l'annexe I	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Copie jointe de l'annexe E4 des annexes de l'annexe I	
Rapport relatif à la situation administrative	Néant	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Copie jointe de l'annexe J4 des annexes de l'annexe I	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-0393440-35	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	EUR
	Commune	EUR
	Autres	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : **Le S.S.A.P.L. poursuivra ses missions comme définies dans l'article 6 du contrat de gestion.**
- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
 - Nature de la demande:
 - Date d'introduction :
 - Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

La situation économique de la Province de Liège n'est pas favorable. La baisse du pouvoir d'achat et la hausse des coûts énergétiques mettent en évidence les difficultés latentes rencontrées par le personnel provincial.

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

ACTIVITES REALISEES EN 2009.

Interventions automatiques applicables à tous les agents provinciaux, engagés depuis 6 mois au moins, quels que soient leurs revenus:

- Cadeau de mise à la retraite (en collaboration avec le Collège provincial).
En 2009, 192 agents provinciaux, partis à la retraite entre le premier juillet 2008 et le trente juin 2009, furent invités à recevoir un cadeau des Autorités provinciales (une œuvre en verre du maître verrier Leloup). Le 18/11/2009, 587 personnes ont assisté à cette cérémonie.
- Intervention en première consultation juridique.
Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L. L'intervention du S.S.A.P.L. s'élève à 25€.
En 2009, 7 agents provinciaux ont sollicité cette intervention.
- Prime de naissance et d'adoption.
L'intervention du S.S.A.P.L. s'élève à 100€.

En 2009, 120 agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention. (à vérifier)

- Indemnité de décès pour les temporaires.
Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L. En 2009, aucun agent provincial n'a bénéficié de cette intervention.

Interventions automatiques applicables à tous les bénéficiaires, engagés depuis 6 mois au moins, en fonction de leurs revenus:

- Remboursement des abonnements scolaires.
Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L.
En 2009, (intervention dans les frais d'abonnement scolaire de l'année scolaire 2008/2009), 68 agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention pour leurs enfants.
- Intervention dans le coût de l'assurance hospitalisation.
Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L. En 2009, 8 agents provinciaux en activité de service et leur famille ont bénéficié de cette intervention.
En 2009, 13 agents provinciaux retraités ont bénéficié de cette intervention.
- Intervention dans les frais d'activités des enfants (âgés jusqu'à 18 ans des agents provinciaux en résidentiel: stages et activités diverses, classes, vertes, etc.). Ces stages peuvent être sportifs ou culturels, en internat ou en externat.
Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L. En 2009, 15 agents provinciaux (pour 22 enfants) ont bénéficié de cette intervention.

Interventions en aide sociale sur présentation d'un dossier enquête sociale réalisée auprès du conseil d'administration:

- Intervention en aide alimentaire et logement.
En 2009, 134 agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention.
 - ✓ 6 agents sont bénéficiaires de l'A.L.L. rubrique A
 - ✓ 1 agent est bénéficiaire de l'A.L.L. rubrique B.

L'Aide Alimentaire et Logement, rubrique A est une aide mensuelle accordée aux agents retraités en fonction de leurs ressources. Elle n'est pas, en principe, limitée dans le temps.

L'Aide Alimentaire et Logement, rubrique B est une aide mensuelle accordée aux agents pensionnés prématurément pour une raison de santé ou d'inaptitude physique; et ce, en fonction de leurs ressources. Elle est, en principe, allouée durant deux années consécutives au maximum, en ce compris le temps de mise en disponibilité (avec traitement d'attente) qui a immédiatement précédé la mise à la retraite.

- Allocation pour enfant handicapé (rente capitalisée).
En 2009, 27 enfants ont bénéficié de cette intervention (allocation mensuelle capitalisée de 60.00€).
- Allocation pour agent handicapé.
En 2009, un agent provincial a bénéficié de cette intervention (allocation mensuelle de 60.00€).
- Intervention en situation malheureuse (dons).
En 2009, le C.A. a accordé 30 dons.
 - ✓ des interventions en dons couvrent, pour exemples:
 - ✓ des frais médicaux;
 - ✓ des frais de factures d'hospitalisation ou de consultations spécialisées;
 - ✓ des frais d'achats de lunettes;
 - ✓ des frais d'achats de prothèses auditives;
 - ✓ des frais de prothèses dentaires;
 - ✓ des frais de transport pour raisons médicales;
 - ✓ des frais d'achat s de mazout de chauffage;
 - ✓ des dons mensuels pour les bénéficiaires de l'Aide Alimentaire et Logement séjournant en maison de repos;
 - ✓ des frais de repas scolaires;
 - ✓ des frais ou situations autres.
- Prêt à caractère social.
En 2009, 13 demandes de prêts furent présentées au C.A.
- Avance sur des traitements et sur des pensions de retraite pour les agents provinciaux
En 2009, 20 demandes d'avances sur traitements furent acceptées.
- Intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques.
En 2009, en incluant les personnes en bénéficiant du fait de l'Aide Alimentaire et Logement rubriques A et B, 52 demandes furent acceptées par le C.A.
Ces personnes se sont vues remboursées des frais médicaux et pharmaceutiques, parfois psychiatriques.
- Intervention dans les frais d'aides familiales.
En 2009, 2 interventions furent acceptées par le C.A.

Interventions en aide sociale morale individuelle et administrative.

Rencontres avec les assistants sociaux et renvoi vers des services sociaux, des services de guidance, des services hospitaliers et administratifs.

Interventions en aide administrative.

Rencontres avec les assistants sociaux et renvoi vers les services administratifs compétents.

Intermédiaire entre l'assureur et les agents provinciaux, en matière d'assurances à tarif préférentiel

- **Assurance professionnelle (pour les enseignants): Ethias Académic**
Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont - obtenues sur demande des bénéficiaires (les feuillets explicatifs et - formulaires de demande figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L.)
En 2009, 260 bénéficiaires ont profité de l'intervention.
- **Assurances responsabilité civile - vie privée ou assurance protection familiale.**
Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (les feuillets explicatifs et formulaires de demande figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L.) En 2009, 177 agents y ont souscrit.

Activités associatives:

- **Organisation et activités de la Commission Consultative des Retraités**

La CCR s'est réunie 6 fois à l'administration provinciale (06/01/2009-10/02/2009-18/03/2009-22/04/2009-22/10/2009-24/11/2009)

La Commission élabore le « Billet du retraité ». Le Collège Provincial a permis que cette publication soit publiée dans les mêmes conditions financières qu'en 2007.

Trois membres représentant des agents retraités sont désignés par leurs organisations syndicales et ils participent, avec voix consultative, aux séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Deux d'entre eux font également partie de la Commission Consultative des Retraités.

- **Commission Séniors :** Participation d'une assistante sociale à 2 réunions.
- **Publication du Billet du Retraité:**
C'est un périodique trimestriel, envoyé à tous les agents provinciaux retraités.

Organisation d'activités culturelles et de loisirs.

- Excursion d'un jour pour les agents retraités:
259 participants répartis sur 5 cars ont visité la ville de Lille le mois de 27 mai 2009.
- Fête annuelle des retraités (en collaboration avec le Collège provincial)
Fête des retraités et remise de cadeaux au Hall d'exposition technique de Blégny-Mine, le 18 novembre 2009. Cette fête regroupa 587 personnes.
En collaboration avec des partenaires provinciaux (domaine touristique, Service du protocole, établissements scolaires, etc.), le S.S.A.P.L. participe activement à cette activité qui permet aux agents fêtés, de rencontrer non seulement des membres de l'autorité provinciale mais aussi leurs pairs, agents provinciaux retraités de tous les services.
- Organisation et prise en charge financière des frais de séjour d'un voyage de détente pour les retraités bénéficiant de l'aide alimentaire et logement:
Un séjour à Blankenberge du 19/10/2009 au 26/10/2009 a été proposé aux agents bénéficiaires d'une aide alimentaire et logement. Deux personnes ont répondu à l'appel.

Participation active à l'accueil des nouveaux agents organisé par le Collège Provincial.

- Le 20 mai 2009 au Palais Provincial
- Le 30 novembre 2009 au Siège de la Haute Ecole

Gestion des cartes attestant de la retraite provinciale.

Mise à jour du site Intranet par la gestionnaire, en collaboration avec la secrétaire et les informaticiens provinciaux.

ADRESSE du site: <http://www.epl.provincedeliege.be/ssapl/>

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
 - Rapports d'activités : voir annexe J4 des annexes de l'Annexe 1
 - Comptes et bilan ou schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03, ainsi que l'état du patrimoine et les droits d'engagements : voir annexe J4 des annexes de l'Annexe 1

VII. Annexes jointes

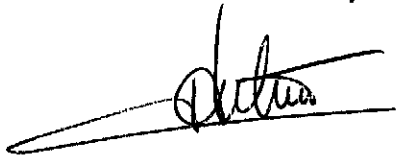
- Inventaire du dossier réalisé en mai 2009
- Nombre d'annexes jointes : **Z**

Signature(s) : du
secrétaire et du Président, délégués à la gestion
journalière ou à la représentation.

EN DATE DU 25/04 /2010

EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

MARC AUTMANS, SECRETAIRE



LUC HAKIER, PRESIDENT



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Sur base des documents transmis à l'Administration Centrale Provinciale, il apparaît que l'association « Service Social des Agents Provinciaux de Liège asbl » a exercé au cours de l'année 2009 les activités d'ordres général et spécifique, telles que visées au contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 21 décembre 2005 et aux dispositions de ses statuts concernant ses buts sociaux.

On peut épingler que l'asbl réalise bon nombre d'interventions financières, dont, entre autres, le remboursement d'abonnements scolaires, l'octroi d'indemnités de décès, d'allocations pour enfant handicapé, de prêts à caractère social,...

A noter que l'asbl réalise également des activités dites « associatives » telles que l'organisation de la « Commission Consultative des Retraités », la publication du billet du retraité.

Dans ce cadre, elle organise bon nombre d'activités en faveur des retraités provinciaux (excursions, fête annuelle,...).

Au sujet des indicateurs quantitatifs, je vous renvoie au contenu de la présente annexe 1.

Aucun ajustement ne s'impose dès lors pour l'exercice 2010.

L'avis émis dans le cadre du présent rapport d'évaluation est par conséquent positif pour l'exercice 2009.

Le Directeur général



René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 21/04/2010

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 15 février 2006 à l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris », en abrégé « CSD – Réseau Solidaris asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centrale de Services à Domicile - Réseau Solidaris » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant, d'une part, du Chef de secteur concerné et, d'autre part, de la Commission ad hoc par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 15 février 2006 ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

**Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du
15/02/2006 entre la Province de Liège et l'Association sans
but lucratif Centrale de Services à Domicile – Réseau
Solidaris**

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris	
Numéro d'entreprise	0416 486 425	
Siège social	Rue de la Boveries 379 à 4100 Seraing	
Adresse(s) d'activité(s)	Domicile des bénéficiaires	
Date de la création	4 juin 1976	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non assujetti	
Téléphone: 04/338.20.20	Fax : 04/330.36.98	
Adresse	e-mail: secretariat.csdsolidaris@mutsoc.be	Site internet: www.solidaris.be
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>-oui non</p>		
<p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		
<p>Démission et désignation d'Administrateurs – suite à l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2009 (voir publication en annexe K). La dernière Assemblée Générale de la CSD Réseau Solidaris a eu lieu le 20 mai 2010.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Mme L. Hardenne
Fonction dans l'association : Directrice Générale
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Présidente : Madame Michelle KLEYKENS
Adresse : Rue Grededar 25 à 4432 Alleur
Téléphone :
- Secrétaire – Trésorier: Monsieur Frédéric HENNAUT
Adresse : Allée Franz Dewandelaer, 14 à 1400 Nivelles
Téléphone :
- Directrice Générale : Madame Liliane HARDENNE
Adresse : Rue L. Dupagne, 11/1 à 4520 Antheit
Téléphone :

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

VOIR ANNEXE C ET D

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	612,64
ACS - APE	104,73
Contrat de remplacement	16,08
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	66
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	-
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	-
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	-
Louées (nombre)	5
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	-
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe J)	3.300,78
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe J)	216.056,87

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE (ANNEXE E)

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	Subvention reçue pour l'année 2008: 83.682,19 € Subvention estimée pour l'année 2009: 80.902,48 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Voir contrat de gestion signé en date du 15/02/2006	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Soutien des diverses formes d'aides apportées aux familles et aux seniors. Pour le détail, voir rapport de gestion en annexe E.	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir rapport du réviseur (annexe F).	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Copie jointe (en annexe F)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Copie jointe (en annexe F et L)	
Rapport relatif à la situation administrative	Voir rapport de gestion (en annexe E)	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Copie jointe (en annexe E)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	877-4601503-30	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	9.516.908,15 EUR
	Commune	EUR

	Autres (=)	EUR
--	-------------------	-----

(*) : **JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNUE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION**

V. Projets et remarques

Voir attestation bancaire en annexe H

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Voir budget 2010, en annexe H

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Voir rapport moral en annexe I

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

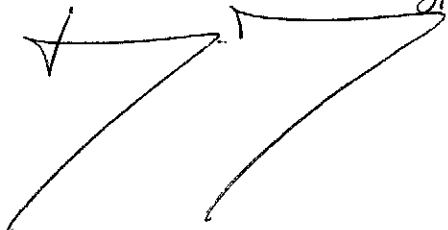
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe A)
- Nombre d'annexes jointes (de A à M)

Signature(s) : du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.

DATE : 28/06/2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

MARE DE PAOLI
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion.

Sur base des documents transmis à la D.G.T., il apparaît que l'association « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris asbl » a exercé au cours de l'année 2009 les activités d'ordres général et spécifique, telles que visées au contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 15 février 2006 et aux dispositions de ses statuts concernant ses buts sociaux.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs tels que présentés ci-après légitiment l'accomplissement des missions minimales de service public lui imposées conventionnellement:

Les aides familiales et aides ménagères :

En 2009, le service aide familiale a enregistré 1.366 demandes, contre 1.111 en 2008, soit une augmentation de 255 sollicitations.

La majorité des bénéficiaires sont des personnes isolées âgées de plus de 60 ans. Ces bénéficiaires souffrent d'une réelle perte d'autonomie.

Les soins infirmiers :

En 2009, le service infirmier a réalisé 569.768 prestations et 432.918 visites chez 13.098 patients différents. 236 patients ont été pris en charge par des infirmiers indépendants conventionnés avec l'asbl « CSD ». L'asbl « CSD » a donc assumé, en interne, plus de 98% des demandes.

Une augmentation d'unités facturées de 6,14% a pu être observée par rapport à l'exercice 2008.

La distribution des repas :

L'asbl « CSD » distribue des repas dans 18 communes situées en Province de Liège (Huy, Wanze, Braives, Herstal, Ans,...).

Le nombre de repas distribués en 2009 s'élève à 95.418 contre 89.137 en 2008. Cette augmentation s'explique par une tournée supplémentaire demandée par le C.P.A.S. de Huy sur sa commune, ainsi que la création d'une sixième tournée en région liégeoise.

La biotélévigilance :

En 2009, 2.459 personnes ont bénéficié d'un appareil de biotélévigilance, c'est-à-dire une augmentation de 12% par rapport à l'année 2008.

Les aides ménagères (titres-services) :

62% des clients Titres-Services aidés se situent dans la tranche d'âge de 21 à 60 ans (65% en 2008) et 37% se situent au-delà de 61 ans (33% en 2008).

Les gardes d'enfant malade :

146 enfants ont été gardés en 2009 contre 133 en 2008.

Le service de brico-dépannage :

361 demandes ont été enregistrées durant l'année 2009.

Ces travaux représentent 2087,5 heures prestées chez les bénéficiaires. Ils ont été effectués dans des familles bénéficiant d'un autre service de l'asbl « CSD », c'est-à-dire des personnes âgées, malades, handicapées et ayant pour la très grande majorité de faibles revenus.

Le service de location de matériel médical :

L'asbl « CSD » a réalisé 7.303 nouvelles locations, ce qui représente une augmentation de 433 locations par rapport à l'année 2008 (+6,3%).

Au vu des différentes missions dévolues à l'asbl « CSD » et de son utilité certaine auprès de la population, l'avis émis dans le cadre du présent rapport d'évaluation est positif pour l'exercice 2009. Il s'indique également de poursuivre le soutien provincial au regard des perspectives 2010.

Le Directeur général



René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 13/09/2010

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 à L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 19 mars 2007, à l'asbl «L'Observatoire- Revue d'action sociale et médico-sociale en Région wallonne »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « L'Observatoire- Revue d'action sociale et médico-sociale en Région wallonne », en abrégé « L'Observatoire asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « l'observatoire » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 19 Mars 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 19 MARS 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
L'OBSERVATOIRE*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	L'OBSERVATOIRE – Revue d'Action sociale et médico sociale en Région wallonne	
Numéro d'entreprise	416.035.077	
Siège social	Boulevard d'Avroy 28-30 - 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)	Boulevard d'Avroy 28-30 - 4000 LIEGE	
Date de la création	13 mai 1976	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non assujetti à la TVA	
Téléphone : 04/237 27 60	Fax : 04/237 27 62	
Adresse e-mail : info@revueobservatoire.be	Site internet : www.revueobservatoire.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>oui</p> <p>non</p>		
<p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Marie-Françoise NATALIS-WERA
Fonction dans l'association : Administrateur délégué

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

➤ **Président : Willy BASTIN**

Adresse : CEDORES, Rue du Débarcadère 179 à 6001 MARCINELLE

Téléphone : 071/44 72 75

➤ ~~Secrétaire; Trésorier; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la
représentation ; gestionnaires; autres (à préciser) (*)~~ M.-F. NATALIS-WERA

Adresse : Maison du Social, Boulevard d'Avroy 28-30 – 4000 LIEGE

Téléphone : 04/237 27 43

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.
Annexe B + annexe C

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	1
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres Ape	2,5
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	oui
Montant annuel	600,00 €
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	2

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Bureau dans la Maison du Social. +/- 40 m ²
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	- mise à disposition de locaux et téléphones : 8363,88 €
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	5692,00 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Envoi du rapport d'activités (Annexe D), comptes et bilan et rapport du vérificateur aux comptes (Annexe E) et pièces justificatives 2009 (Annexe F) à l'administration centrale provinciale et copie jointe	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Déjà transmis à l'administration centrale provinciale copie jointe : Annexe D – Annexe E – Annexe F	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Déjà transmis à l'administration centrale provinciale copie jointe : Annexe D – Annexe E – Annexe F	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Déjà transmis à l'Administration centrale provinciale copie jointe : Annexe D – Annexe E – Annexe F	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe : Annexe E	
Rapport relatif à la situation administrative	Rapport d'activités 2009 Annexe D	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)		
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-2030360-80	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région wallonne	60000,00 EUR le solde de 08-09 et l'avance 09-10
	Commune	EUR

	Autres APE	48187,57 €
	Province de Brabant wallon	3803,00 €
	Province de Hainaut	31796,00 €
	Province de Liège	5692,00 €
	Province de Luxembourg	4300,00 €
	Province de Namur	4300,00 €

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION *Annexe G*

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : *Annexe H*

Nous espérons pour 2010 une subvention au moins égale à 6000 € de la part des Provinces, en ce compris la Province de Liège.

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Projets pour 2010

- Publication de quatre numéros :
 - Santé et précarité
 - Prison
 - Liens parents/ enfants
 - Le Temps dans le social

- L'accueil, la mise au courant, la répartition des tâches au sein de la nouvelle équipe,
- L'intensification de la participation à des journées d'études et colloques,
- L'anticipation pour penser et préparer les numéros,
- Développement de la promotion,
- Recherche et diversification des subsides,
- Réflexion sur la composition du CA et de l'AG,
- Refonte du site internet.

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) par le biais d'un rapport au Collège provincial

- Nature de la demande: Subside 2010
- Date d'introduction : 18/5/2010
- Service provincial contacté: Province de Liège, Administration centrale,
Monsieur LAMAILLE, Directeur adjoint, Place de la République française
1 à 4000 LIEGE

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

Nous invitons la commission chargée de l'évaluation à lire le rapport d'activités 2009 de l'asbl L'Observatoire ci-annexé.

1. Indicateurs qualitatifs :

L'Observatoire se veut être la vitrine de ce qui se passe, de ce qui se construit, de ce qui se pense et s'analyse dans le domaine de l'action sociale au sens large. Au vu des chiffres des ventes de revues et abonnements contenus dans le rapport d'activités joint précédemment, il semble bien que L'Observatoire soit perçue comme telle et qu'elle occupe toujours une place privilégiée dans le domaine de l'édition spécialisée.

Les numéros publiés en 2009 par l'asbl L'Observatoire ont abordé des thèmes sociaux importants tels que la vieillesse et la migration, le placement d'un enfant en famille d'accueil, les éducateurs spécialisés et le sans-abrisme..

Ces thèmes ont été traités de manière variée et pluridisciplinaire, tant par des professionnels de terrain que par des experts appartenant au monde universitaire. Témoignages, articles de fond, présentations et analyses de pratiques de service balaient les différentes dimensions sous-tendues: sociale, économique, sociologique, politique, culturelle, psychologique, sanitaire, éducative, ...

Les contributeurs sollicités, outre qu'ils appartiennent à des disciplines, des horizons, des services différents, sont belges majoritairement mais régulièrement, il est fait appel à des contributeurs étrangers, européens ou québécois.

La revue s'adresse aux intervenants des secteurs du social et du psychomédicosocial (acteurs, chercheurs, décideurs, enseignants, étudiants...). Le dossier qui constitue la partie centrale des numéros permet à ces intervenants de prendre connaissance ou d'élargir leurs références, de solliciter et d'ouvrir le débat, de se poser et de se questionner pour : mieux analyser les pratiques, mieux cerner les enjeux, améliorer leurs projets, innover, échanger, susciter des rapprochements, des partenariats, etc.

Les rubriques Coup d'Oeil, Tour d'Horizon, Lectures & Agenda permettent à ces mêmes intervenants d'avoir une vision actualisée des priorités des différentes instances supra-locales, régionales, fédérales, européennes...

Les indicateurs de pluralité des regards, de transversalité, d'échange de savoirs et d'expériences que la revue s'est fixés ont donc bien été atteints.

2. Indicateurs quantitatifs

Au niveau des indicateurs quantitatifs, nous pouvons mettre en évidence pour cette année 2009, les éléments, résultats et commentaires suivants :

- Revue d'information et d'échanges des savoirs à destination des professionnels du social au sens large (santé, égalité des chances, emploi, éducation, justice, famille, logement...).

Au vu des chiffres des ventes de revues et abonnements contenus dans le rapport d'activités joint en annexe, il semble bien que L'Observatoire soit perçue comme occupant une place privilégiée dans le domaine de l'édition spécialisée. Les rentrées générées par l'asbl pour 2009 sont de 32078,57 €. Cette position enviable est pourtant fragile. Aussi pour pouvoir maintenir sa position et continuer à grandir, a-t-elle besoin de moyens supplémentaires mais aussi d'une vigilance et d'une attention renouvelées de la part de ses partenaires originels que sont les Provinces.

- **Publication soignée tant au niveau du fond que de la forme.**

- **Publication d'une centaine de pages, dont chaque numéro est consacré à un thème particulier.**

L'Observatoire a publié en 2009 les numéros suivants:

N°61 : Vieillesse et migration

N°62 : Placer un enfant en famille d'accueil

N°63 : Educateurs spécialisés: spécificité et formation

N°64 : Sans-abri, accueil et hébergement

- **Site internet avec lien vers les différentes Provinces wallonnes.**

La fréquentation du site www.revueobservatoire.be peut toujours être considérée comme satisfaisante : 307 visites en moyenne par jour en 2009 (260 en 2008). Les liens vers les différentes Provinces sont toujours actifs. Nous prévoyons cependant la refonte du site en 2010 car les internautes nous font régulièrement part d'incidents.

- **Plus de 500 abonnements**

Le nombre d'abonnements au 31/12/2009 était de 519.

- **Vente au numéro**

Le nombre de ventes au numéro était pour 2009 de 1230 n° ordinaires. Ce chiffre est supérieur à 2008 (899) car nous avons pu négocier une vente groupée (200 n°) pour le numéro 62.

- **Augmentation de la pénétration à l'étranger**

Une des tâches de la personne engagée en 2009 est d'intensifier la promotion notamment à destination de la France.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités *Annexe D*

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements. *Annexe E*

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en *Annexe A*)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil
d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces
personne(s).

DATE : 15 JUIN 2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Les objectifs fixés dans le contrat de gestion, approuvés par le Collège provincial en séance du 19 juin 2009 ont été rencontrés, à savoir : la réalisation et la diffusion d'une revue d'informations sociales et psycho médico sociales à destination des professionnels du secteur de l'action sociale et de la santé, des enseignants et des étudiants concernés par ces domaines, dans un esprit pluraliste.

Les numéros publiés en 2009 par l'asbl L'Observatoire ont abordé des thèmes sociaux importants tels la vieillesse et la migration, le placement d'un enfant en famille d'accueil, les éducateurs spécialisés et le sans-abrisme. Il y a bien eu quatre numéros publiés sur l'année comme il convient pour un trimestriel. Ces thèmes ont été traités de manière variée et pluridisciplinaire.

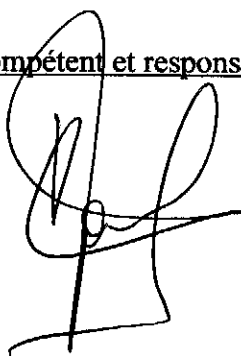
Le nombre d'abonnements pour 2009 était de 519, il y a donc eu une légère diminution par rapport à 2008 (540) mais l'indicateur plus de 500 abonnements/an a été atteint. De même, la vente au numéro est satisfaisante et en augmentation par rapport à 2008. Pour preuve, les rentrées générées au total ont été de 32078,57 €.

Le site a été largement visité, avec une moyenne de 307 visites par jour.

Les indicateurs de parution, de diffusion, de qualité de présentation et de contenu (pluralité des regards, transversalité, échange de savoirs et d'expériences), que la revue s'est fixés ont donc bien été atteints.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 10/08/2010 .

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 25 avril 2007 à l'asbl « Aide et Solidarité » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Aide et Solidarité », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Aide et Solidarité » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 25 avril 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 25 avril 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Aide et Solidarité*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	AIDE ET SOLIDARITE ASBL	
Numéro d'entreprise	407.996.450	
Siège social	Boulevard d'Avroy, 28-30 – 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)	Boulevard d'Avroy, 28-30 – 4000 LIEGE	
Date de la création	30/12/1950	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone 04/237 27 40	Fax 04/237 27 62	
Adresse e-mail Francoise.Natalis@prov-liege.be	Site internet -	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>oui</p> <p>non</p>		
<p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		
<p><u>En annexe :</u></p> <p>Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20/04/2009 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 7/05/2010.</p>		

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	0
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis à disposition	0
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	-
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	-
- adhérents :	-
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	82,45 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	0
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	Aucun subside.	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	-	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	-	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	-	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmis à l'Administration centrale provinciale et copie jointe en annexe.	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmis à l'Administration centrale provinciale et copie jointe en annexe.	
Rapport relatif à la situation administrative	Copie du rapport d'activités	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	inexistant	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Sans objet	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	EUR
	Commune	EUR
	Autres	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ **Prévisions budgétaires pour l'année en cours :**

➤ **Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :**

Pour 2010 et 2011, les missions seront comparables à celles décrites dans le rapport d'activités et fonction des demandes des directions.

➤ **Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).**

- **Nature de la demande: /**

- **Date d'introduction : /**

- **Service provincial contacté: /**

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs
Situation économique de la Province de Liège
2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

Les aides financières octroyées permettent au public cible visé :

Pour le C.I.P.R.E.A. : plus ou moins 2.400 enfants ont reçu les animations de prévention en 2009 et ont participé à un concours de dessins. Les assistantes sociales ont pu bénéficier d'outils pédagogiques adaptés.

Pour le C.A.D. : l'aide a permis d'acheter du matériel de première nécessité (langes, mercurochrome, ...) dont pourront bénéficier les 68 familles aidées.

Pour le C.H.S. « L'Accueil » de Lierneux : achat de mobilier de jardin (tables et chaises) en vue de contribuer au bien-être des patients du C.H.S.

Pour le C.R.T. d'Abée-Scry : aucune dépense n'ayant été effectuée en 2009, la somme prévue sera cumulée avec celle prévue pour 2010.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
 - a) Rapport d'activités (joint en annexe)
 - b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements (joint en annexe)

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 25/06/2010.
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

J. Heleclis

(Signature)

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion.

L'A.S.B.L. a pour objectif d'accorder une aide aux patients du C.H.S. « L'Accueil », du C.R.T. et un soutien logistique au C.I.P.R.E.A.-C.A.D.

Cette aide s'est concrétisée durant l'année 2009 par des aides financières (montant de 4224,35 €) permettant d'acquérir du matériel destiné aux patients en vue d'une meilleure qualité de vie ainsi que des produits de première nécessité pour les familles en difficulté encadrées par le Centre d'Aide à Domicile (C.A.D.).

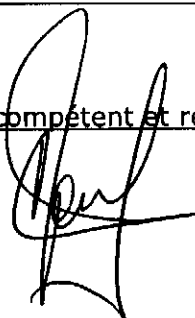
En ce qui concerne le C.I.P.R.E.A., l'aide a permis d'acquérir du matériel pédagogique permettant de remplir au mieux la mission de prévention de la maltraitance.

Vu l'absence de dépense en 2009, la somme prévue pour le C.R.T. sera cumulée avec celle prévue pour 2010.

Les objectifs et critères quantitatifs sont remplis.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 25/04/2010



PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement ses articles L2223-13 à L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 19 mars 2007, à l'asbl « Centre d'Etudes et de Documentation Sociales de la Province de Liège » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre d'Etudes et de Documentation Sociales de la Province de Liège », en abrégé « C.E.D.S. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « C.E.D.S. » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 19 Mars 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 19 mars 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Centre d'Etudes et de Documentation Sociales – C.E.D.S.*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centre d'Etudes et de Documentation Sociales C.E.D.S. A.S.B.L.	
Numéro d'entreprise	406.726.047	
Siège social	Boulevard d'Avroy, 28-30 – 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)	Boulevard d'Avroy, 28-30 – 4000 LIEGE	
Date de la création	1946	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone 04/237 27 40	Fax 04/237 27 62	
Adresse e-mail Francoise.Natalis@prov-liege.be	Site internet	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>oui</p> <p>non</p>		
<p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		
<p><u>En annexe :</u></p> <p>Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20/11/2009 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22/04/2010</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Mme F. NATALIS-WERA
- Fonction dans l'association : Directrice

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- **Président** : Mme Ann CHEVALIER
Adresse : Rue Beeckman, 26 – 4000 LIEGE
Téléphone : 04/237 93 33
- **Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*)** : Mme F. NATALIS-WERA
Adresse : Rue Beeckman, 26 – 4000 LIEGE
Téléphone : 04/237 93 20

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	1 personne soit 0,61 équivalent temps plein
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	0
Autres APE	7 personnes soit 5 équivalents temps plein
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	-
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Bâtiment : 20.032,22 € Téléphonie : 258,00 € Postes informatiques : 1.878,92 € Imprimante : 199,67 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	0
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE**5) Subventions/subsides provinciaux**

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	7.437 €
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi du rapport d'activités 2009 - Bilan et compte de résultat 2009 - Envoi d'un document prouvant la réalité de l'emploi de la subvention (copies en annexe, documents originaux déjà envoyés à Mme Bawin (A.C.P.), le 28 mai 2010.
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Ci-joint les pièces justificatives : compte de résultat et bilan 2009, document prouvant la réalité de l'emploi de la subvention (déjà transmises à l'Administration Centrale Provinciale).
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	En annexe.
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration Centrale Provinciale <u>et</u> copie jointe en annexe.
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration Centrale Provinciale <u>et</u> copie jointe en annexe.
Rapport relatif à la situation administrative	Copie du rapport d'activités, en annexe.
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Inexistant
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	001-0823866-24 Ci-joint en annexe, un virement spécimen.

Subsides reçus (année précédente)	<u>Communauté française (DG)</u> Provision 2007-2008	2698,81 € (reçu le 27/02/09)
	Complément 2007-2008	538,79 € (reçu le 24/12/09)
	<u>Communauté française (non marchand)</u> 2009	17071,17 € (reçu le 24/04/09)
	Solde 2009	2758,39 € (reçu le 19/02/10)
	<u>Région Wallonne</u> Avance 2009	13392,00 € (reçu le 29/12/09)
	Solde 2009	3348,00 € (reçu le 05/05/10)
	<u>Subside APE</u> Janvier à Décembre 2009	114898,74 € (1/12 ^{ème} reçu chaque mois)
	<u>Province de Liège</u> 2009	7437,00 € (reçu le 16/10/09)
	<u>Autres</u> <u>Subside Banque de Données TELESOC</u>	2480,00 € (pas encore reçu) (demande faite le 28/05/10)

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : prévisions budgétaires 2010 (en annexe).

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

➤ Demande actuelle en cours introduite auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / /

- Nature de la demande: Demande de subside annuel par le biais d'un rapport au Collège.
- Date d'introduction : 26/05/2010
- Service provincial contacté: Rapport envoyé à l'A.C.P.

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

Le C.E.D.S. a rempli sa mission d'information, de coordination, de formation dans les matières sociales puisqu'en 2009 :

23 formations et supervisions ont été organisées.

12 journées d'études.

2 rencontres transversales du social.

650 demandes au niveau de la bibliothèque ont été enregistrées ainsi que 230 inscriptions et 1992 documents ont été prêtés.

305 demandes ont été enregistrées au niveau du service « Presse ».

Les statistiques de fréquentation font l'objet d'un comptage manuel, sur base des demandes que nous adressent les visiteurs. Ceux-ci sont de plus en plus autonomes dans leurs recherches, d'une part grâce à la simplification du logiciel d'interrogation des bases de données, d'autre part grâce à la mise en ligne du catalogue. Nous perdons ainsi une part importante du matériel qui nous aide à établir les statistiques de fréquentation. Une réflexion est en cours pour rétablir un mode de calcul plus proche de la réalité.

En ce qui concerne la banque de données « TELESOC », suite à divers problèmes d'ordre technique et organisationnel, il a été décidé fin 2009 de rapatrier les données relatives aux associations sociales de la Province de Liège dans un programme spécifique créé par le Service Informatique de la Province de Liège. Ce nouveau programme est nommé ALISS (Associatif Liégeois du Secteur Social). Après une mise à jour complète du fichier, les données seront à nouveau accessibles pour le grand public et les professionnels via Internet, dès septembre 2010.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités (en annexe)

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements (en annexe)

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)

- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.

du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.

du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.

autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : Le 25/6/2010,
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



ASBL Centre d'Etudes et de Documentation Sociales – CEDS

Boulevard d'Avroy 28-30

4000 LIEGE

Tél. : 04/237 27 40 – Fax : 04/237 27 62

N° d'entreprise : 406.726.047

A.S.B.L. non assujettie à la T.V.A.

Indicateurs qualitatifs

Le CEDS poursuit différentes activités à travers son centre de documentation, son service info-sociales avec sa banque de données télésoc et son service formations informations.

Ces différents services ont été fréquentés par des professionnels psycho-médico-sociaux qui par ces biais on pu acquérir davantage de compétence, ont pu se tenir au courant de l'évolution des pratiques et des problématiques.

Le CEDS constitue un lieu de rencontres et de coordination permettant aux divers professionnels de mieux s'articuler et de se connaître.

Les indicateurs sont donc liés à :

- à la qualité de l'information sociale diffusée;
- à la formation relative à des problématiques ou à des techniques;
- à la coordination.

Indicateurs quantitatifs

1. Formation information

Nous organisons colloques, journées d'études formations... soit d'initiative soit à la demande du terrain (communes, CPAS, ASBL,...).

Les indicateurs pourront porter sur le nombre de manifestations organisées mais celles-ci sont d'ordre divers, l'organisation d'un colloque international prenant plus de temps qu'une journée d'études et encore toutes ne se ressemblent pas et l'implication des demandeurs est fort variable.

2. Centre de documentation

La fréquentation du centre est un indicateur important.

Les statistiques concernent la fréquentation du centre de documentation, soit pour 2009, 955 demandes et dont 305 pour les dossiers de presse; ainsi que le nombre d'emprunt, que nous pouvons évaluer à 1992 documents.

Les statistiques de fréquentation font l'objet d'un comptage manuel, sur base des demandes que nous adressent les visiteurs. Ceux-ci sont de plus en plus autonomes dans leurs recherches, d'une part grâce à la simplification du logiciel d'interrogation des bases de données, d'autre part grâce à la mise en ligne du catalogue. Dès lors, nous perdons ainsi une part importante du matériel qui nous aide à établir les statistiques de fréquentation. Une réflexion est en cours pour rétablir un mode de calcul plus proche de la réalité.

3. Service info sociales – Télésoc

Nous renseignons les personnes en difficulté pour trouver une crèche, une maison de repos,...

Nous éditons des répertoires (ex. : assuétudes, aide au domicile des personnes âgées, exclusion sociale,...)

La banque de données Télésoc compte plus ou moins 2800 adresses qu'il faut tenir à jour. Nous sommes sollicités par des visites, des demandes téléphoniques, des mails suite à la fréquentation du site.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

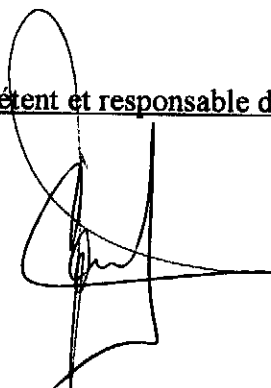
Le CEDS a rempli sa mission centrée sur l'information, la formation, la coordination dans les matières sociales.

En témoigne le nombre d'activités organisées et les nombreuses demandes qui sont arrivées à cette ASBL, lieu devenu incontournable en matière de coordinations sociales.

Par ailleurs, cette ASBL travaille en complète symbiose avec la Maison du Social, les moyens de ces deux entités étant mis en commun.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 11/09/2010

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 19 Mars 2007 à l'asbl « Comité Interprovincial des Affaires Sociales de la Communauté Française » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Comité Interprovincial des Affaires Sociales de la Communauté Française », en abrégé « CIAS asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Comité Interprovincial des Affaires Sociales de la Communauté Française » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc* par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 19 Mars 2007;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 19 mars 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif*

*Comité Interprovincial des Affaires Sociales
de la Région wallonne*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Comité Interprovincial des Affaires Sociales de la Région wallonne – C.I.A.S. – ASBL	
Numéro d'entreprise	444103414	
Siège social	Rue de la Bruyère 157 – 6001 MARCINELLE	
Adresse(s) d'activité(s)	Les cinq provinces francophones	
Date de la création	09/05/1991	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone 071 44 72 11	Fax 071 47 27 44	
Adresse e-mail info@cedores.be	Site internet	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
non		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		
En vue de la dissolution de l'ASBL et de sa reprise par l'APW, une Assemblée générale extraordinaire devra adopter la dernière liste des représentants des membres à l'AG et au CA		
Cette Assemblée générale est convoquée pour le 9 juin 2010		

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	0
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	0
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	oui
Montant annuel	2479,00 par Province
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui
- adhérents :	non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	Les cinq provinces francophones
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	0
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	0
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	2479,00 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	<ul style="list-style-type: none"> - envoi du rapport d'activités - comptes - déclaration de créance 	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Détail des pièces + attestations de la subvention + pièces comptables + rapport d'activités (en annexe)	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Détail des pièces + attestations de la subvention + pièces comptables + rapport d'activités (en annexe)	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	En annexe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	en annexe	
Rapport relatif à la situation administrative	Copie du rapport d'activités en annexe	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	néant	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-2113327-15	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	EUR
	Commune	EUR

	Autres (= cinq provinces francophones)	2479 EUR Liège, Brabant wallon, Namur 2500 EUR Luxembourg 2119 Hainaut
--	--	--

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : voir annexes

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le 25 / 06 / 2010 - à l'attention de Madame Katty FIRQUET

- Nature de la demande: demande de subside annuel par le biais d'un rapport au Collège (Madame Katty FIRQUET)

- Date d'introduction : *****

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

- 1 réunion du CA
- 1 AG ordinaire
- réunions informelles avec l'APW
- préparation des répertoires avec la FCEDS

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités (en annexe)
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements (en annexe)

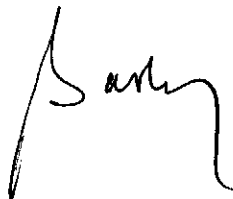
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 2 AOUT 2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Sur base des documents transmis à la Direction générale transversale, il apparaît que l'association « Comité Interprovincial des Affaires Sociales de la Région Wallonne » a exercé au cours de l'exercice 2009 les activités d'ordres général et spécifique, telles que visées au contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 19 mars 2007 et aux dispositions de ses statuts concernant ses buts sociaux.

L'asbl a pour mission d'assurer une concertation permanente entre les cinq Provinces wallonnes en vue de favoriser le développement d'une politique sociale commune.

Ses activités tendent à promouvoir et diffuser auprès de tout public les réalisations provinciales et régionales en matière sociale, à harmoniser les actions sociales des cinq Provinces Wallonnes en vue d'une utilisation optimale et rationnelle des moyens disponibles et à développer toute initiative de partenariat dans le domaine social avec les institutions belges ou étrangères.

L'asbl « CIAS » s'occupe entre autre, de l'édition de répertoires réalisés par les différents Centres d'Etude et de Documentation Sociales. Ceux-ci ont pour intitulé « pour lutter contre l'exclusion sociale » et « soins et aides à domicile ».

En 2007, lors de l'installation du nouveau Conseil d'Administration de l'asbl « CIAS », il a été décidé que lesdits répertoires devaient être présentés simultanément par les 5 Provinces au cours d'une conférence de presse commune afin de donner une plus grande visibilité à l'action provinciale en matière sociale.

En ce qui concerne l'exercice 2009, d'un point de vue financier, il n'a pas été possible pour l'asbl, de publier les répertoires en question de façon concomitante. Ces publications ont donc été respectivement reportées aux exercices 2010 et 2011.

Il est à épingle que l'asbl « CIAS » a souhaité la reprise de ses activités par l'asbl « APW » comme cela a été le cas pour l'asbl « CIMP ».

Cette proposition sera examinée le 28 septembre 2010 par le Conseil d'administration de l'asbl « APW ».

En ce qui concerne l'exercice 2009, aucune remarque n'est à relever quant à la rencontre des objectifs lui imposés conventionnellement, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs présentés légitimant l'accomplissement des missions minimales de service public lui fixées.

Aucun ajustement ne s'impose pour l'exercice en cours d'évaluation. Cependant, au vu de la situation transitoire dans laquelle se trouve actuellement l'asbl « CIAS », une attention particulière devra être portée à l'endroit de ladite asbl lors de l'examen de l'exercice 2010.

L'avis émis dans le cadre du présent rapport d'évaluation est par conséquent positif pour l'exercice 2009.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable de la Direction transversale

DATE: 29/04/2010

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 21 février 2008 à l'asbl « Fonds d'Entraide de la Province de Liège »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Fonds d'Entraide de la Province de Liège », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Fonds d'Entraide de la Province de Liège » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 février 2008;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 21 février 2008
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Fonds d'Entraide de la Province de Liège.*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	« Fonds d'Entraide de la Province de Liège asbl »	
Numéro d'entreprise	412.081.041	
Siège social	Rue Beeckman, 26 – 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)	Boulevard d'Avroy, 28-30 – 4000 LIEGE	
Date de la création	13 avril 1972	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non assujettie	
Téléphone : 04/237.27.49	Fax : 04/237.24.62	
Adresse e-mail : andree.beguin@provincedeliege.be	Site internet /	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
oui		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		
PV du 26 avril 2010 – Approbation des comptes par l'A.G.		
Annexe B		

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	0
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	0
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	-
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	-
- adhérents :	-
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	201,80 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	0
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0

4) Activités particulières (dont publications et manifestations) Pour 2009

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
INTERVENTIONS FINANCIERES AUPRES DE FAMILLES DONT UN MEMBRE EST DECEDE DES SUITES D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU SUR LE	-	-	-	7278 €

CHEMIN DU TRAVAIL				
1 ^{ER} SALON DU VOLONTARIAT				SUBSIDE DE LA LOTERIE NATIONALE 17621,58 €

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	3718 €
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	-
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Interventions financières en faveur des orphelins des victimes d'évènements calamiteux, de catastrophes, survenus sur le territoire de la Province de Liège, en ce compris les accidents mortels du travail ou survenus sur le chemin du travail et des orphelins des habitants de la Province de Liège victimes de pareils désastres à l'extérieur de la Province (annexe D)
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Liste complète des interventions financières – montants liquidés en 2009 (annexe E)
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	-
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Déjà transmise à l'Administration centrale provinciale en copie jointe en annexe F.
Rapport relatif à la situation administrative	Copie du rapport d'activités (annexe G)
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	196-0271531-83
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française -

	Région	-
	Communes	1151,84 €
	Autres : SUBSIDE DE LA LOTERIE NATIONALE	17621,58 €

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

(ANNEXE H)

V. **Projets et remarques**

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : (Annexe I)

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Intervention en faveur des orphelins

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le 21 / 05 / 2010 - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:
Octroi d'un subside provincial d'un montant de 3.718 €

- Date d'introduction :

21 mai 2010

- Service provincial contacté: Collège provincial

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe A)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 28 JUIN 2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Indicateurs quantitatifs :

L'Asbl intervient essentiellement à l'occasion d'accidents mortels du travail ou sur le chemin du travail, le montant des interventions est donc tributaire du nombre d'accidents survenus dans l'année concernée.

Indicateur qualitatifs :

Il s'agit d'une intervention financière allouée aux orphelins selon les critères définis par le règlement d'ordre intérieur.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Les objectifs fixés dans le contrat de gestion, approuvé par le Collège provincial en séance du 21 février 2008, ont été rencontrés.

L'ASBL « Fonds d'Entraide » de la Province de Liège a en effet mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accorder une assistance en espèce ou en nature :

° aux orphelins des victimes d'évènements calamiteux, de catastrophes, survenus sur le territoire de la Province de Liège, en ce compris les accidents mortels du travail ou survenus sur le chemin du travail ;

° aux orphelins des habitants de la Province de Liège, victimes de pareils désastres à l'extérieur de la Province de Liège ;

Pour ce faire, l'asbl recueille, par tous les moyens mis à sa disposition des fonds, des marchandises, des biens mobiliers de toute nature et éventuellement des biens immobiliers.

En 2009, le Fonds d'Entraide de la Province de Liège a été informé de 30 situations d'accidents mortels du travail ou sur le chemin du travail survenus en 2008 ou en 2009. Selon le règlement d'ordre intérieur, 5 familles avaient déjà reçu l'intervention en 2008 et 11 familles ont pu être prises en considération en 2009, ce qui représente 21 orphelins, répartis comme suit :

- ° 1 famille de 4 enfants ;
- ° 7 familles de 2 enfants ;
- ° 3 familles de 1 enfant ;

Ce qui représente un montant total de 7.278, 00€.

En outre, le Fonds d'Entraide est intervenu de manière globale pour les sinistrés de l'explosion survenue rue Léopold à Liège en janvier 2010.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 29/09/2010



PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 20 septembre 2007 à l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc par l'application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de Liège le 20 septembre 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

**Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 20 09 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
CRIPEL
ANNEE 2009**

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire		Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège	
Numéro d'entreprise		465 562 188	
Siège social		Place Xavier Neujean 19 b à 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)		Idem	
Date de la création		30/06/1998	
Assujettissement ou non à la TVA		Non assujetti	
Téléphone	04/ 220 01 20	Fax	04/ 220 01 19
Adresse e-mail :	secretariat@cripel.be	Site internet	www.cripel.be
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.			

II En cas d'inspection

Personne à rencontrer :
HEUSKIN Jean-Michel

Fonction dans l'association :
Directeur

Personne(s) rencontrée(s) :
HEUSKIN Jean-Michel
DOMINGUEZ Manuel

Fonction(s) dans l'association :
Directeur
Comptable

Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial : 3
Comité de vérification

Date de décision du Collège :
6 septembre

Dates d'inspection :

Eventuellement : conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
/

Date de la/des visite(s) : /

III Responsables

☞ **Président : HUPKENS Jean-Pierre**

Directeur : HEUSKIN Jean-Michel

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE
L'ASSEMBLEE GENERALE. (VOIR ANNEXE)

IV Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl → annexe pour le détail

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi (fonds propres)	2,00
APE/PTP	14,80
Contrat de remplacement	/
Chômeur mis au travail	/
Mis à disposition (communauté française)	1
Rosetta, maribel	1,5
Articles 60	4
Bénévoles non payés	/
Mandataire syndical	/
Mandataire provincial	/

2) Cotisations

Existence ou non	NON
Montant annuel	/
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	Oui non
- adhérents :	Oui non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	/
- adhérents :	/

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	/
Louées (nombre)	1
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	/
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	Voir compte de résultat ci-joint
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	Idem

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Voir rapport d'activités ci-joint

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Subvention sous condition suspensive du respect des prescriptions de l'art 20 du CG.	120 000 €	
Subvention	/	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Voir art. 20 du CG	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/06/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Annexe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Annexe	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Voir rapport d'activités	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	091-0121678-69 132-5013237-27	
Subsides reçus (année précédente) 2009 (détail en annexe cpte résultats)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	694 706,00 EUR
A indiquer	Commune	EUR
	Autres : FSE, Euregio, Rosetta...	272 521,53 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION.

V Projets et remarques

- prévisions budgétaires pour l'année en cours : 2010
(voir ci-joint)

- prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

voir rapport d'activités

- demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le/...../..... – à transmettre (évaluation du délai)
 - Nature de la demande :
 - Date d'introduction :
 - Service provincial contacté :

VI Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs
2. Indicateurs quantitatifs

Pour ces deux derniers points, voir le rapport d'activités joints en annexe.

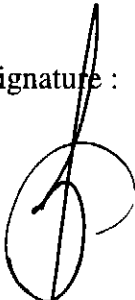
3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- a) rapport d'activités
- b) comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/06/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements /

VII Annexes jointes

- Nombre d'annexes jointes : 19 pages + le rapport d'activités de l'année 2009

Signature :



HUPKENS Jean-Pierre
Président

DATE : 13 JUILLET 2010
EN TRIPLE EXEMPLAIRE.

c r i p e l

C.R.I.P.E.L. - ASBL
Place Xavier Neujean, 19 B
4000 LIÈGE

☎ 04 / 220.01.20

☎ 04 / 220.01.19

Courriel: secretariat@cripel.be
www.cripel.be

Indicateurs d'exécution des tâches

Indicateurs qualitatifs

De par l'expérience acquise, le cripel est un référent de plus en plus reconnu en matière de coordination, et d'expertise tant par les acteurs locaux associatifs que par les différents pouvoirs publics impliqués en matière de politique sociale et d'immigration.

Le développement du cripel s'inscrit dans cette démarche de par la diversité et la richesse des actions menées et développées par notre service.

Pour plus de détails nous vous renvoyons particulièrement au texte figurant dans le rapport d'activités 2009.

Indicateurs quantitatifs

Notre rapport d'activités foisonnent de chiffres rendant compte des actions menées par le cripel.

Vous y trouverez le détail, par départements et actions menées tout au long de l'année 2009.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Au regard des différents éléments fournis, il apparaît que l'association « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « C.R.I.P.E.L. » asbl, a exercé au cours de l'année 2009, des activités sociales variées dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 20 septembre 2007.

Le rôle du CRIPEL est de venir en appui des structures existantes tant publiques qu'associatives mais également d'initier des projets répondant à un besoin identifié par les acteurs de terrains et pour lequel aucune réponse n'existe sur le terrain liégeois. Son travail consiste donc à organiser la concertation et les partenariats mais également à coordonner les différentes initiatives locales ou sous-régionales afin de renforcer leur complémentarité et leur spécificité.

A la lecture du rapport d'activités, les aides suivantes peuvent être épinglées, à savoir :

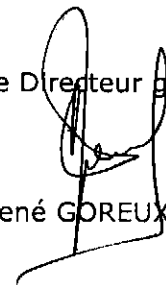
- Le département d'Insertion Sociale et Professionnelle (I.S.P.) met en place des actions, propose des services dont l'objectif est de faciliter l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère ;
- Le département Formation et accompagnement des Initiatives Locales (F.I.L.), dont le travail varie en fonction du type de demande et de projet, met à disposition différents types de soutien et d'appuis, développe la participation et la concertation et favorise la mise en réseaux dans le cadre notamment des nouveaux Plans Locaux d'Intégration et de la politique de valorisation de la « dynamique de quartiers » ;
- En 2009, le consortium CRIPEL, EGID (HEC-ULg) et Forem a poursuivi la mise en place, avec la Région Wallonne, des actions de sensibilisation et de soutien aux entreprises et organisations qui s'investissent dans la gestion de la diversité :
 - promotion de la charte diversité de la Région Wallonne,
 - promotion et information concernant les aides à la diversité (primes à la consultance renouvelables d'une valeur de 10.000 €),
 - lancement de la procédure du « Prix Diversité et Ressources humaines 2009 »,
 - accompagnement des entreprises candidates au « Prix Diversité »,
 - conception et diffusion d'outils de gestion de la diversité des ressources humaines.
- Le centre de documentation poursuit les objectifs suivants :
 - permettre au public d'approfondir ses connaissances, d'effectuer des recherches, de s'informer dans les domaines traitant de l'immigration, du droit des étrangers, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'interculturalité, de la santé, du logement, de la formation interculturelle, de la problématique des discriminations, des ASBL, ... ;
 - soutenir, informer et orienter les personnes, le public dans les recherches documentaires par le biais d'une aide méthodologique, des supports écrits et audiovisuels, des adresses, des liens sur Internet, des méthodes, des conseils pour l'utilisation des mots-clefs, des sigles conventionnels ;
 - orienter les usagers du centre de documentation lorsque le CRIPEL ne détient pas les informations recherchées ;
 - constituer pour le personnel du CRIPEL, un outil de travail quotidien.
- La Cellule Communication participe à l'organisation des différents événements, s'occupe des contacts avec la presse, rédige et met en page le mensuel « Les nouvelles du CRIPEL », élabore des supports pour les différents départements et pour les associations, centralise le contenu et met en page le rapport d'activités, organise des réunions générales et mensuelles du CRIPEL et gère le site Internet.

Aucune réserve n'est dès lors à relever quant à la rencontre des objectifs imposés conventionnellement à l'asbl « C.R.I.P.E.L. », les indicateurs quantitatifs et qualitatifs présentés légitimant l'accomplissement des missions minimales de service public lui fixées.

L'avis émis dans le cadre du présent rapport d'évaluation est par conséquent positif pour l'exercice 2009.

Le Directeur général,

René GOREUX



Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

DATE : 11/10/2009

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL «ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL - LIEGE», EN ABRÉGÉ «ASEP» - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/040)

M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 8 février 2007 à l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial - Liège »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission chargée de vérifier la correcte exécution du contrat;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial - Liège », en abrégé « A.S.E.P. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Association Sportive de l'Enseignement Provincial – Liège » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la Commission ad hoc par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 8 février 2007;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 8 février 2007 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif Association Sportive de l'Enseignement Provincial-Liège..

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Association Sportive de l'Enseignement Provincial-Liège asbl
Numéro d'entreprise	0476.529.920
Siège social	Maison des Sports de la Province de Liège 12, rue des Prémontrés, 4000-Liège
Adresse(s) d'activité(s)	Etablissements provinciaux et complexes sportifs divers
Date de la création	Mai 1968
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non assujetti
Téléphone : 04/237.91.18	Fax : 04/237.91.51
Adresse e-mail : asep.secretariat@provincedeliege.be Jean-claude.delleuse@provincedeliege.be	Site internet : www3.provincedeliege.be/sports
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :	
<p>oui : X (aucune modification en 2009)</p> <p>non</p>	
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.	

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	Non
ACS	Non
Contrat de remplacement	Non
Chômeur mis au travail	Non
Mis a disposition	2 personnes : 1 coordinateur sportif (DG Enseignement) 1 employée d'administration (Service des Sports) Valeur : 125.518,53 €
Autres	Non
Bénévoles non payés	Professeurs d'EPS (en dehors des prestations scolaires)
Volontaires (indemnités bénévolat)	Arbitres, moniteurs sportifs,... (voir annexe D)
Mandataire syndical	Non
Mandataire provincial	Non

2) Cotisations

Existence ou non	OUI
Montant annuel	2,50 € : Effectifs (Membres du C.A. et professeurs d'EPS) 1,00 € : Adhérents (Elèves, étudiants et sympathisants)
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	39 sur 133
- adhérents :	(voir annexe E)

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	Non
Louées (nombre)	Non
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	L'asbl occupe 2 postes de travail dans un espace «partagé» au sein de la Maison des Sports (4^{ème} étage) soit +/- 16 m2 Valeur : 2.601,82 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Sans objet
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	Valeur 543,07 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	16.300,00 € : 14.300,00 € (Frais d'activités de l'Enseignement Secondaire) + 2.000,00 € (Frais de déplacement et indemnités du personnel mis à disposition)	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Bilan et comptes de résultats soumis aux Commissaires aux comptes et à l'Assemblée générale	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Frais de fonctionnement, organisations des activités sportives dans l'enseignement secondaire provincial	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Bilan et comptes de résultats 2009	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe (annexe F) à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe (annexe G) à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe (annexe H) à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	BE84.0682.0314.0659	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	1.769,89 EUR
	Adeps via FSEOS	
	Région	0,00 EUR
	Commune	0,00 EUR
	Autres	0,00 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION (ANNEXE I)

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours (2010) :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Administration	5.585,00	Subsides et subventions	17.300,00
Frais administratifs	250,00	Subside Prov. de Liège 2006	16.300,00
Assurances	400,00	Subventions Adeps/FSEOS	1.000,00
Cotisations	1.250,00		
Frais de banque	60,00	Intérêts Banque	275,00 275,00
Frais de réunions,....	1.250,00		
Frais divers	2.250,00	Divers	25,000 25,00
Fournitures sportives	125,00		
Frais d'Activités	29.500,00	Participation membres	17.125,00
Activités Ens. Sec.	20.000,00	Assemblée générale	875,000
Activités Ens. Sup.	9.000,00	Cotisation Membres Individ.	250,00
Activités excep.s	500,00	Adhésion Ens.sec.	8.000,00
		Adhésion Ens. Sup.r	8.000,00
TOTAL DEPENSES	<u>35.085,00</u>	TOTAL RECETTES	<u>34.725,00</u>
Bénéfice de l'exercice	0,00	Perte de l'exercice	360,00

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Dans le droit fil de la Déclaration de Politique générale du Collège provincial pour la mandature (2006-2012)

Dans une approche transversale des partenariats avec les autres provinces wallonnes, reprendre contact dans un premier temps avec les provinces qui ont un enseignement secondaire (Asbl Asep-Hainaut et Brabant Wallon). Les premiers contacts avaient débuté en 1983 et se sont terminés fin de l'année 1995.

Planifier des réunions entre les délégués sportifs des autres pouvoirs organisateurs de l'enseignement afin de mettre sur pied des activités communes au niveau régional et provincial.

C'est l'offre d'activités sportives (Sport de compétition et Sport-Loisirs) à tous les élèves et étudiants des établissements secondaires et supérieurs qui sera augmentée en leurs permettant notamment :

- de pratiquer, sous différentes formes, des activités sportives (compétitives et de découverte), en plus de l'éducation physique obligatoire,
- de s'entraîner et de se délasser lors d'activités sportives en soirée (H.E. de la Province de Liège et Internats provinciaux)
- de rencontrer les autres, individuellement ou en équipes par l'organisation de journées sportives régionales rassemblant un maximum de participant(e)s avec une collaboration des associations sportives fédérales,
- d'être sensibilisés au problème du dopage,
- de miser sur le sport au féminin.

En matière de communication, une attention particulière sera apportée au développement d'un site internet le plus complet possible, cohérent et coordonné au départ de la Direction Générale de l'Enseignement, notamment par la mise en ligne d'un centre de documentation sportive et pédagogique «virtuel» avec l'aide des divers services de recherches de la Haute Ecole Provinciale de Liège

Apporter une aide significative au Commissariat provincial de la Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné (F.S.E.O.S.) lui permettant ainsi d'être un catalyseur et un rassembleur des énergies au plan communal de notre province au point de vue Sport Scolaire dans l'enseignement fondamental.

Le sport scolaire tel qu'il est organisé dans notre enseignement secondaire et supérieur provincial est :

- Un atout pour notre système éducatif
- Une chance pour certain(e)s élèves et étudiant(e)s
- Une contribution spécifique à un autre sport

Nous sommes persuadés que la maîtrise de soi, le respect des autres, le sens de l'effort gratuit et la solidarité n'ont une chance de s'imposer efficacement que si une éducation patiente en permet l'acquisition progressive et permanente à chacun dès son enfance.

C'est en tout cas le sens continu de l'action de tous les intervenants au sein de l'asbl ASEP-LIEGE

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:
- Date d'introduction :
- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Voir le rapport d'activités et le bilan 2009 en annexe

2. Indicateurs quantitatifs

Voir le rapport d'activités et le bilan 2009 en annexe

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

Voir en annexe

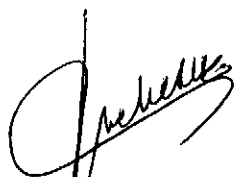
b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

Voir en annexe

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)
Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature :



Julia DUCHESNE
Inspectrice
Présidente de l'association



Maurice LECERF
Directeur général

DATE : 30 JUIN 2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Avis :

En application des articles 20, 21, et 22 du Contrat de gestion du 8 février 2007 unissant la Province de Liège et l'Asbl «Association Sportive de l'Enseignement Provincial », je me suis livré à une analyse du Rapport d'évaluation des tâches remis ce 30 juin 2010 par Madame Julia Duchesne, Inspectrice et Présidente de l'Asbl.

Au regard des différents éléments fournis, il apparaît que l'Asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial-Liège » a exercé au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 8 février 2007.

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évaluation de la réalisation des tâches de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :



**Maurice LECERF,
Directeur général**

Date : 30 juin 2010

MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE DE WASSEIGES D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL CHARGÉ D'INFLIGER LES AMENDES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE D'INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES (DOCUMENT 10-11/041)

M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE

Vu la Partie VIII, du Livre I du Code de l'Environnement, intitulé « Recherche, constatation, poursuite, répression et mesures de réparation des infractions en matière d'environnement », et plus particulièrement son article D.168 qui stipule que :

« Lorsqu'il incrimine dans ses règlements des faits constitutifs d'infractions, le conseil communal désigne en qualité de fonctionnaire sanctionnateur communal, le secrétaire communal ou un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.

Ce fonctionnaire ne peut être ni un agent, ni le receveur communal.

Le conseil communal peut désigner comme fonctionnaire sanctionnateur un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Ce fonctionnaire dispose d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.

La province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer doit être conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. »

Vu les délibérations par lesquelles le Conseil communal de Wasseiges a introduit une demande officielle de mise à disposition d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial pour traiter des dossiers relatifs aux infractions environnementales ;

Considérant que Madame BUSCHEMAN, engagée dans le cadre d'un contrat temporaire à temps plein, titulaire du diplôme de licenciée en traduction et affectée au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de fonctionnaire « sanctionnateur » ;

Considérant que Madame MONTI, engagée dans le cadre d'un contrat temporaire à temps plein, titulaire du diplôme de licenciée en droit et affectée au Greffe provincial,

réunit les conditions requises pour exercer la mission de fonctionnaire « sanctionnateur » ;

Vu la convention-type relative au Décret élaborée par l'Association des provinces wallonnes, telle qu'adaptée par le service des sanctions administratives communales ;

Vu la convention-type précitée conclue avec les communes suivantes : Amay, Aubel, Baelen, Braives, Burdinne, Engis, Héron, Herve, Jalhay, Lincet, Oreye, Oupeye, Remicourt, Spa, Theux, Thimister-Clermont, Villers-le-Bouillet et Wanze ;

Attendu qu'il convient de conclure une convention similaire avec la commune de Wasseiges et de proposer la désignation :

- en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice, de Madame BUSCHEMAN ;
- en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice suppléante, de Madame Zénaïde MONTI ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

A R R E T E :

Article 1^{er}.- Le présent projet de résolution est adopté.

Article 2.- Une convention relative au Décret, dont le texte figure en annexe à la présente résolution, est conclue avec la commune de Wasseiges, qui souhaite bénéficier de l'intervention d'un fonctionnaire provincial pour infliger les amendes administratives pour les infractions environnementales.

Article 3.- Le Conseil provincial propose au Conseil communal de Wasseiges la désignation de Madame BUSCHEMAN, en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice, et de Madame MONTI, en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice suppléante, relativement aux infractions environnementales.

Article 4.- Le Collège provincial est chargé de la signature et de l'exécution de cette convention.

Article 5.- La présente résolution sera notifiée à la commune de Wasseiges, ainsi qu'à Mmes BUSCHEMAN Angélique et MONTI Zénaïde pour disposition.

En séance à Liège, le 25/11/2010.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD PERICK

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE COMMUNE D'UN
FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR**
(infractions environnementales)

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'application du décret du 05 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.

Entre

D'une part, la Province de XXXX représentée par son Collège provincial, agissant en exécution de la délibération de son Conseil provincial du XXXX,

Ci-après dénommée « la Province » ;

et

d'autre part, la Commune de XXXX, représentée par XXXX, agissant en exécution de la délibération de son Conseil communal du XXXX,

ci-après dénommée « la Commune » ;

Il est convenu ce qui suit :

La Province affecte au service de la Commune un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis. L'identité de ce fonctionnaire est communiquée sans délai à la Commune afin que son Conseil communal puisse expressément le désigner conformément à l'article D-168 du Code de l'environnement fixant la procédure de désignation dudit fonctionnaire.

Ce fonctionnaire qualifié de « sanctionnateur » sera chargé d'infliger, conformément aux dispositions reprises aux articles D-160 et suivants du Code de l'environnement, les amendes administratives prévues dans les règlements adoptés par le Conseil communal en matière de délinquance environnementale sur base de l'article D-167 du Code de l'environnement.

De la même manière que celle prévue au paragraphe premier, la Province affecte également au service de la commune un ou plusieurs fonctionnaire(s) réunissant les conditions fixées audit paragraphe de manière à ce que le Conseil communal puisse expressément le(s) désigner pour suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement, le Fonctionnaire sanctionnateur.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur prend fin au moment où sa décision devient exécutoire au sens de l'article D-165, §1^{er} du Code de l'environnement.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur ne comprend pas le recouvrement des amendes, à savoir l'envoi de rappels et le recours à l'exécution forcée.

La Province mettra à la disposition du Fonctionnaire sanctionnateur les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

De l'information

Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, la Commune transmettra au Fonctionnaire sanctionnateur son règlement spécifique en matière d'infractions environnementales. Il en ira de même de toutes modifications ultérieures dudit règlement.

La Commune s'engage à informer le chef de corps de la zone de police, les agents désignés par son Conseil communal pour constater les infractions aux règlements pris en matière de délinquance environnementale ainsi que les Fonctionnaires sanctionneurs régionaux de la présente convention et à transmettre à ces derniers les coordonnées précises du Fonctionnaire sanctionnateur provincial auquel doivent être adressés les procès-verbaux.

La Commune en informera également le Procureur du Roi territorialement compétent.

De la décision

Dans l'exercice de sa mission, le Fonctionnaire sanctionnateur bénéficie d'une totale indépendance, tant vis-à-vis de la Commune que de la Province.

Le Fonctionnaire sanctionnateur transmet, par pli recommandé et en deux exemplaires, sa décision à la Commune. Cette dernière en notifie un exemplaire au contrevenant par pli recommandé, et transmet l'autre au receveur communal.

De l'évaluation

Une fois par an, le Fonctionnaire sanctionnateur dressera le bilan de son action et en adressera copie à la Commune, au Collège provincial, au responsable de la zone de police et au receveur communal. Ce dernier communiquera, selon la même périodicité, l'état des recouvrements au Fonctionnaire sanctionnateur et au Collège provincial avec le pourcentage de la recette que la Province percevra.

De l'indemnité

L'indemnité à verser par la Commune à la Province pour cette mise à disposition se composera :

- Pour les infractions de quatrième catégorie, d'un forfait de 12.50 euros par procès-verbal donnant lieu à une procédure administrative et de 30 % de l'amende effectivement perçue ;
- Pour les infractions de troisième catégorie, d'un forfait de 12.50 euros par procès-verbal donnant lieu à une procédure administrative et de 30 % de l'amende effectivement perçue ;
- Pour les infractions de deuxième catégorie, d'un forfait de 12.50 euros par procès-verbal donnant lieu à une procédure administrative et de 30 % de l'amende effectivement perçue.

Le montant forfaitaire pourra être revu, de commun accord, au début de chaque année civile et ce, sur base des résultats de l'évaluation de l'application de la présente convention.

Le receveur communal versera, selon la même périodicité, les indemnités dues à la Province.

Des recours

En cas de recours devant les Tribunaux, les frais de défense en justice seront pris en charge par la Commune.

De la prise d'effets

La présente convention entre en vigueur à dater de sa signature et, au plus tôt, à dater de la notification à la Province de la délibération du conseil communal désignant nominativement le Fonctionnaire sanctionnateur.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, chaque partie pouvant y mettre fin moyennant un préavis de 6 mois.

En cas de résiliation de la convention, le Fonctionnaire sanctionnateur transmettra sans délai à la commune les dossiers reçus après le début du préavis.

Fait en deux exemplaires,

Pour la Commune de XXXX,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Pour la Province de XXXX,

Le Greffier provincial,

Pour le Collège provincial,
Son Président,

<p>SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION PORTE – CONTENEURS ÉQUIPÉ D'UNE GRUE ET DEUX CONTENEURS (DOCUMENT 10-11/042)</p>
--

M. Marc FOCCROULLE, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

Projet de résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition d'un camion porte-conteneurs équipé d'une grue et de deux conteneurs, estimée à 160.330,68 EUR hors T.V.A., soit 194.000 EUR T.V.A. comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges ;

Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisé en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 194.000 EUR TVAC nécessaire au financement de cette acquisition est inscrit au budget extraordinaire 2010;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport de l'Inspection des véhicules provinciaux et de l'Administration Centrale Provinciale, Service des marchés publics, approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Décide

Article 1^{er}

Un appel d'offres général sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'un camion porte-conteneurs équipé d'une grue et de deux conteneurs, estimée à 160.330,68 EUR hors T.V.A., soit 194.000 EUR T.V.A. comprise ;

Article 2

Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK.

MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES FISCALES (DOCUMENT 10-11/043)

Mme Lydia BLAISE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART.
S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

(PROJET DE) RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 § 8, 1° qui stipule : « Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée par le Conseil provincial » ;

Vu le compte budgétaire relatif à l'année 2010, dans lequel figurent des créances fiscales restant à recouvrer pour les exercices 1998 à 2009 ;

Attendu qu'il n'est pas possible de poursuivre le recouvrement de certaines impositions en raison du fait que les redevables sont radiés d'office des registres de population ou inconnus ou partis à l'étranger, ou bien qu'ils ont été déclarés en faillite et que la faillite a été connue trop tard pour faire admettre la dette par le curateur, ou qu'ils sont décédés sans héritiers connus ou que leurs héritiers ont renoncé à la succession, ou

encore que le montant de la créance est trop peu élevé pour engager d'autres frais de recouvrement ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le Receveur provincial à porter en non-valeurs les montants des créances fiscales ci-après, dans le compte budgétaire de l'année 2010 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le Receveur provincial est autorisé à porter en non-valeurs les montants des créances fiscales ci-après dans le compte budgétaire relatif à l'année 2010.

Année budgétaire	Taxe industrielle compensatoire Article 040/701040	Taxe moteurs Article 040/701030	Taxe sur les établissements dangereux Article 040/701080
2002		104,87	297,48
2003	79,80		112,87
2004			300
2005			200
2006			150
2007	107,22		428,61
2008	56,36		450
2009			305,19
2010			50
<u>TOTAUX</u>	243,38	104,87	2294,15

Année budgétaire	Taxe sur les dépôts de mitraille Article 040/701070	Taxe sur les permis de chasse 040/701110	Taxe sur les débits de boissons 040/701050	Frais 121/742030
1999			303,10	
2000			321,27	
2001			324,49	
2002			306,02	
2003	445			33,12
2004	445	159,85	7685,12	41,4
2005		141,30	6636,99	20,7
2006		133,86	6572,39	24,1
2007			5087,51	14,46
2008		49,44	2004,43	
2009			1523,88	70,76
2010				253,01
<u>TOTAUX</u>	890	484,45	30765,20	457,55

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur précité pour disposition.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

<p>RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « ASSOCIATION DES MAISONS DE LA LAÏCITÉ DE LA PROVINCE DE LIÈGE », EN ABRÉGÉ « AMLPL » ASBL- EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/044)</p>

M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 16 août 2006 à l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « A.M.L. P.L. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation es tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » a été effectuée pour l'année 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef

de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 16 août 2006 ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
ASSOCIATION DES MAISONS DE LAICITE DE LA PROVINCE
DE LIEGE.....*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	ASBL ASSOCIATION DES MAISONS DE LA LAICITE DE LA PROVINCE DE LIEGE	
Numéro d'entreprise	872-775-613	
Siège social	RUE FABRY 19 4000 LIEG	
Adresse(s) d'activité(s)		
Date de la création	24 JUIIN 2004	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	NON	
Téléphone 0497 075 123	Fax NON	
Adresse e-mail lombardoleon@voo.be	Site internet NON	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>oui</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Lombardo Agostino Fonction dans l'association :Président

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

➤ Président : Lombardo Agostino

Adresse : 51 rue Joseph Bonhomme 4681 Hermalle sous- Argenteau

Téléphone :0497075123

➤ Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*)

Adresse :

Téléphone :

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	Non
ACS	Non
Contrat de remplacement	Non
Chômeur mis au travail	Non
Mis a disposition	Non
Autres	Non
Bénévoles non payés	Non
Mandataire syndical	Non
Mandataire provincial	Non

2) Cotisations

Existence ou non	
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	<i>Non</i>
Louées (nombre)	<i>Non</i>
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<i>Non</i>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>Non</i>
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>Non</i>

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
AUCUNES				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	70.649,60 EUR	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)		
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0EUR
	Région	0EUR
	Commune	0EUR
	Autres (=)	0EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : voir documents en annexe

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) :

du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

LE PRESIDENT AGOSTINO LOMBARDO
DATE : 23 JUIN 2010
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Sur base des documents transmis à la Direction Générale Transversale, il apparaît que l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » a exercé au cours de l'année 2009 les activités d'ordres général et spécifique, telles que visées au contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 16 août 2006 et aux dispositions de ses statuts concernant ses buts sociaux.

Les activités de l'asbl « AML PL » se limitent à reverser aux différentes maisons de la Laïcité, un subside provincial.

Au cours de l'exercice 2009, l'asbl « AML PL » a versé le subside alloué par la Province de Liège aux 19 maisons ayant fourni leurs justificatifs de fonctionnement.

A noter que la Maison de la Laïcité de Saint Georges n'a pas bénéficié dudit subside dès lors qu'elle n'a plus d'activités. Elle n'est cependant pas encore dissoute. Il convient de signaler qu'elle ne fait déjà plus partie des membres composant l'Assemblée générale de l'asbl « AML PL ».

Pour les Maisons d'Amay, de Herstal et d'Awans, les demandes de subsides auprès de l'asbl « AML PL » seront prises en compte dès réception des justificatifs de fonctionnement et ce, dans le respect de la publication du Moniteur belge du 10 juillet 2009.

L'avis émis dans le cadre du présent rapport d'évaluation est dès lors positif pour l'exercice 2009.

Le Directeur général



René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : / /

SERVICES PROVINCIAUX – PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 67.000 EUROS HTVA (DOCUMENT 10-11/045)

M. Jean-Marie GILLON, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance du document dont question.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Le Conseil provincial prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION.

Le Conseil provincial de Liège,

Vu sa résolution du 14 novembre 2006 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu le tableau ci-joint établi à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L2222-2.

PREND CONNAISSANCE :

Du tableau établi pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010.

Par le Conseil provincial,

La greffière provinciale,
Marianne LONHAY.

La Présidente,
Myriam ABAD-PERICK.

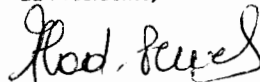
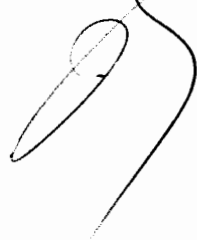
~~ACTE~~
PRIS : - CONNAISSANCE

en séance publique de ce jour

Liège, le 25 -11- 2010

La Greffière Provinciale,

La Présidente,





Relevé trimestriel des dossiers de travaux dans les bâtiments relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 67.000,00 € hors T.V.A.

Période du 01/07/2010 au 30/09/2010

Date CP	Bâtiment concerné	Objet	Adjudicataire	Montant hors T.V.A.	Article budgétaire
08/07/2010	EP de Verviers	Aménagement d'un nouvel atelier d'électricité pour les 2 et 3èmes degrés	S.A CHARLIER – NUMELEC d'Ayeneux	23.768,53 €	735/25500/273000
8/07/2010	IPES de Huy	Réparation des avaloirs et caniveaux de la cour de jeux	S.P.R.L THOMASSEN de Visé	46.560,80 €	735/24900/273000
8/07/2010	EP de Verviers	Rénovation de la cour des ateliers	S.P.R.L THOMASSEN de Visé	55.926,73 €	735/25500/273000
8/07/2010	CHS « l'Accueil » de Lierneux	Remplacement de réservoirs à mazout dans quatre bâtiments	S.A LHOEST de Liège	55.699,65 €	872/451200/221010
8/07/2010	CHS « l'Accueil » de Lierneux	Remplacement d'une porte sectionnelle de la cuisine de l'économat	SPRL Châssis REMY de Lierneux	4.221,00 €	872/45100/27300
8/07/2010	EP de Herstal	Installation de stores intérieurs électrifiés	S.A MAQUET de Hannut	9.053,72 €	735/24600/273000
8/07/2010	CHS « l'Accueil » de Lierneux	Décalorifugeage de moins de 5 mètres de tuyaux de chauffage contenant de l'amiante	S.A ARENO de Waremme	1.448,00 €	104/45100/270105
8/07/2010	IPES de Hesbaye	Mise en conformité des ateliers de cuisine « boucherie et traiteur » lot 3 : installations électriques	S.P.R.L FABRILEC de La Louvière	44.700,11 €	735/25700/273000
8/07/2010	Musée de la Vie Wallonne	Réalisation et pose de baffles acoustiques dans la salle d'accueil des groupes dans le sous-sol	GDAI Georges DANTINNE de Warnant Dreye	5.948,00 €	771/77100/273000
8/07/2010	Domaine provincial de Wégimont	Réparation du liner du bassin sportif	S.A Vincent PIRON de Thimister	1.520,00 €	760/71000/273000
8/07/2010	Château de Harzé	Travaux d'encrage pour stabiliser le mur pignon	GALERE de Chaudfontaine	5.508,00 €	560/57000/273000
19/08/2010	IPEA La Reid	Dépannage du four à air pulsé de la cuisine	SABEMAF de Wavre	1.762,49 €	104/22100/270105
19/8/2010	EP de Herstal	Placement d'exutoires de fumées dans les cages d'escaliers principales et côté cimetièrre	S.A KEPENNE d'Oreye	9.784,00 €	735/24600/273000

19/8/2010	EP de Huy	Rénovation des caniveaux de gaz de la cour de jeux	S.P.R.L THOMASSEN & Fils de Visé	27.715,43 €	735/24800/273000
19/8/2010	EP de Herstal	Extension de la centrale téléphonique	S.A NEXTIRAONE de Zaventem	1.435,05 €	104/24700/270105
26/08/2010	PMS 2 de Seraing	Aménagement des locaux du 1 ^{er} étage pour le PMS Lot 2 : électricité	SCRL GRIGNET	20.254,01 €	706/20300/273000
26/8/2010	IPES Paramédical de Verviers	Réparation de maçonneries de façades, d'une cheminée et de la toiture	S.A Menuiserie KEPPELNE d'Oreye	2.543,50 €	735/25100/273000
02/09/2010	Château-Rouge	Déplacement des classes provisoires	S.A DEGOTTE de Herstal	23.900,00 €	104/27900/270105
02/09/2010	Maison Grégoire	Travaux de peinture pour l'IPEPS Huy-Waremme	S.A APRUZZESE de Grivegnée	57.450,47 €	104/81020/270105
9/09/2010	IPEPS de Verviers – Orientation commerciale	Installation de détection anti-intrusion des cyberclasses	S.A SIGNALSON d'Alleur	2.427,20 €	736/26500/273000
9/09/2010	La Reid – Internat du Haut-Maret	Remplacement d'une vanne trois voies motorisée et vidange de la station d'épuration	ELOY TRAVAUX de Sprimont	2.122,88 €	708/23400/273000
9/9/2010	Service provincial de la Jeunesse	Rafraichissement des peintures intérieures du centre d'hébergement	S.A APPRUZZESE de Grivegnée	19.136,65 €	761/72000/273000
9/09/2010	IPES de Seraing	Rafraichissement des peintures des couloirs de l'internat	S.A APRUZZESE de Grivegnée	22.258,93 €	700/23800/270102
16/09/2010	IPES de Verviers	Rénovation de la cour	S.P.R.L THOMASSEN & Fils de Visé	12.060,50 €	735/25600/273000
16/09/2010	Seraing internat	Rafraichissement des chambres aux étages 8 et 9	S.P.R.L DEL RIO DECORATION de Herstal	10.420,00 €	700/23800/270102
23/09/2010	Maison du social – Espace d'accueil Beckman	Travaux menuiserie	S.A KEPPELNE d'Oreye	14.981,00 €	840/81000/273000
23/09/2010	Maison du social – Espace d'accueil Beckman	Travaux peinture	S.P.R.L ANTE PEINTURE de Herstal	7.080,00 €	104/81000/270105
23/09/2010	Maison du social – Espace d'accueil Beckman	Revêtement de sol	S.P.R.L MAGNABOSCO de Chaudfontaine	1.400,00 €	840/81000/273000
23/09/2010	Maison du social – Espace d'accueil Beckman	Réalisation d'un palier d'accès extérieur avec marches et élévateur pour personnes à mobilité réduite	S.A KEPPELNE d'Oreye	16.956,00 €	840/81000/273000
30/09/2010	Institut Malvoz	Rénovation des installations de gaz de laboratoire	S.A AIR LIQUIDE à Milmort	7.900,00 €	104/31010/270105

**MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ
POUR LES TRAVAUX DE CHAUFFAGE DU HALL DES RÉSERVES DU MUSÉE DE LA
VIE WALLONNE (DOCUMENT 10-11/046)**

Mme Lydia BLAISE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix pOUR et 6 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

Projet de résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de chauffage du hall des réserves du Musée de la Vie wallonne dont le projet est estimé à 81.839,00 € hors T.V.A., soit 99.025,19 € T.V.A. comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 100.000 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2010 à charge de l'article 771/77100/221010 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés publics ;

Vu l'article L2222-2° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Décide

Article 1^{er}

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de chauffage du hall des réserves du Musée de la Vie wallonne au montant de 81.839,00 € hors T.V.A., soit 99.025,19 € T.V.A. comprise.

Article 2

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY

La Présidente,
Myriam ABAD-PERICK

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE DE SECOURS MÉDICALISÉ DE BRA-SUR-LIENNE », EN ABRÉGÉ « CSM BRA-SUR-LIENNE » - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/047)

Mme Valérie JADOT, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 9^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 23 décembre 2005 à l'asbl « Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et, troisièmement, de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre de Secours Médicalisé de Bra sur Lienne », en abrégé « C.S.M. Bra sur Lienne asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 23 décembre 2005.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY

Par le Conseil,

La Présidente,
Myriam ABAD-PERICK

B

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Centre de Secours Médicalisé de Bra sur Lienne*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	ASBL Centre de Secours Médicalisé de Bra sur Lienne	
Numéro d'entreprise	433.252.478	
Siège social	Bierleux 69 4990 Bra sur Lienne	
Adresse(s) d'activité(s)	idem	
Date de la création	1986	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non	
Téléphone 086/450.339	Fax 086/450.334	
Adresse e-mail mail@spiritofstluc.be	Site internet www.spiritofstluc.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p align="center">non.....</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p> <p>Rafraichissements de certains articles AG extraordinaire du 12/11/09 (Voir dossier joint)</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Pirotte Olivier Fonction dans l'association : Coordinateur
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Louis de Spirlet
Adresse : Rue du Centre 37, 4990 Bra sur Lienne
Téléphone : 086/455.579
- Délégué à la Gestion journalière : Philippe Miermans
Adresse : Chemin de Sotrez 95A 4550 Nandrin
Téléphone : 04/224.90.01

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	Deux et un demi ETP
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	Deux
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<i>Bail emphytéotique</i>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	/////
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	/////

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	52.000€	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir rapport d'activité	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	copie jointe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	copie jointe	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	CSM Bra sur Lienne Bierleux 69 4990 Bra Fortis : 248-0440440-90	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	EUR
	Commune	109.572€ EUR
	Autres (=)	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

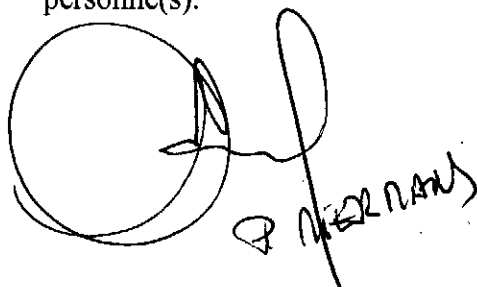
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 24/06/10
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



P. MERNAUX

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que le Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne a exercé au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'il s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'il a conclu avec la Province de Liège en 2005, dont l'objectif est de combler un vide territorial d'urgence médicalisée en proposant un Centre de Secours hélicoptéré performant, unique en Belgique et au bénéfice de la population située dans la zone « rouge » dans les Provinces de Liège et du Luxembourg.

Le Centre s'astreint à remplir les missions fixées par le contrat de gestion, d'autant plus que l'hélicoptère offre aujourd'hui aux patients de cette région, éloignée des plateaux techniques hospitaliers de pointe, les mêmes chances que les patients habitant dans les grandes villes.

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement audit centre est plus que satisfaisante dès lors que l'on peut épingleur que l'ASBL est intervenue 1024 fois en 2009 (contre 975 fois en 2008), ce qui représente en moyenne 3 interventions par jour. Le nombre de personnes affiliées croît de jour en jour et nous constatons une augmentation constante du nombre d'appels chaque année. Le Centre de Secours devrait dépasser les 1000 interventions en 2009.

On relèvera cependant que le nombre d'interventions ne doit pas conditionner l'intervention financière de la Province : en effet, le maintien d'un outil performant et de qualité est indispensable et a un coût impossible à diminuer.

L'augmentation de son activité est aussi la conséquence de la meilleure synergie et la meilleure collaboration avec les préposés des centres 100 et de la bonne collaboration notamment avec la Commission d'aide médicale urgente de notre Province désireuse de favoriser l'intégration harmonieuse et réglementée de l'hélicoptère dans l'aide médicale urgente.

Le conseil d'administration a procédé à une importante prise de contact avec les mutualités des provinces de Liège et de Luxembourg. L'objectif poursuivi était d'établir une convention de partenariat afin d'offrir au patient une sécurité tarifaire et d'assurer une diminution importante des coûts d'intervention hélicoptérée laissés à sa charge. Les premières conventions ont été signées en 2009 avec des mutualités actives en Province de Liège. Des négociations sont toujours en cours avec des mutualités situées dans d'autres régions.

Pour l'avenir, afin de garantir l'excellente qualité de son service médical apporté aux patients, le Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne, après avoir acquis en 2008 un phare éclairant et en complément de l'important balisage automatique des espaces d'atterrissage de nuit, analyse la possibilité de s'équiper de lunettes de vision nocturnes pour effectuer des opérations de nuit (les vols de nuit représentant 30% des interventions).

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches de service public imposées à cette ASBL et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Le Directeur général,
Dr Philippe MAASSEN

DATE : Liège, le 10 août 2010

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ HUY-WAREMME », EN ABRÉGÉ «CLPS –H.W.» ASBL - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/048)

Mme Marie-Claire BINET, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 9^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 23 février 2007 à l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme », en abrégé « C.L.P.S.- H.W. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 23 février 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY

La Présidente,
Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Centre Local de Promotion de la Santé des arrondissements de
Huy et de Waremme*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme – ASBL – agréé et subsidié par la Communauté française.	
Numéro d'entreprise	466859218	
Siège social	Chaussée de Waremme, 139 à 4500 HUY	
Adresse(s) d'activité(s)	Chaussée de Waremme, 139 à 4500 HUY Place du Roi Albert 1er, 16 à 4300 WAREMME	
Date de la création	Le 1998.	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone :	Fax :	
Centre opérationnel de Huy : 085/25.34.74.	Centre opérationnel de Huy : 085/25.34.72.	
Centre opérationnel de Waremme : 019/54.65.69.	Centre opérationnel de Waremme : 019/54.65.70.	
Adresse e-mail : clps@clps-hw.be	Site internet : www.clps-hw.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
OUI.....		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		
Vous trouverez en annexes (1 et 2) les modifications de statuts qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale et par le CA du 13 mai 2008. Une fois ces modifications publiées, la version actualisée des statuts vous sera transmise.		

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	1 temps plein, 2 mi temps, 1 4/5 Temps
APE	1 temps plein et 1 mi temps
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	2 mi- temps (mis à disposition Province de Liège) <i>28.991,05 euros</i>
Autres	2 temps plein (article 60§7 de la loi des CPAS).
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	oui
Montant annuel	Le montant de la cotisation annuelle est fixé pour les Communes et CPAS à un montant de 0.05€ par habitant, et pour les autres membres, à 125€. Pour un total de 5484,37 euros en 2009
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : -	oui
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	2 bâtiments : 1 bâtiment à Huy mis à la disposition par le Centre Hospitalier Régional de Huy comprenant : <u>au sous-sol</u> : 3 locaux de rangement d'une superficie de 36m ² . <u>Entresol</u> : 1 pièce rangement de matériel de 20m ² <u>Rez-de chaussée</u> : 1 bureau de 15m ² au rez-de-chaussée, 1 bureau de 16 m ² , un local pour la gestion de la

	<p>documentation d'une superficie de 16 m², une salle de lecture de 16 m² et 1 WC.</p> <p><u>Au premier étage</u> : une salle de réunion de 12 m², une salle de réunion de 40 m², un WC et un local de nettoyage soit un total de : +-140 m².</p> <p>1 bâtiment à Waremme mis à la disposition par la Commune de Waremme comprenant : 2 bureaux, 1 salle de réunion, 1 coin cuisine + WC et un hall (+- 75 m²).</p>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
VOIR RAPPORT D'ACTIVITES 2009 EN ANNEXE 4				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé	Voir Annexe 5

du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements		
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir annexe 6	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	copie jointe en annexe 1	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Voir annexe 7	
Subsides reçus (année 2009)	Communauté française (DG)	161.428,77 (Communauté française)+ 51.178,32 (Communauté française : subv Compl)+ 12500 (PAA) EUR
	Région	EUR
	Commune	EUR
	Autres (= Région Wallonne : aide APE)	15365,82 (APE) EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION ANNEXE 7

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :
Voir annexe 8
- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Ces prévisions sont intégrées au rapport d'activité 2009 et liées aux missions assignées au CLPS par le Décret de la Communauté Française du 14 juillet 1997.

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- **Nature de la demande:**

- **Date d'introduction :**

- **Service provincial contacté:**

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe 1 à 8 comme précisé ci-dessus)
- Nombre d'annexes jointes : 7

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s). Le Président

DATE : 27 mai 2010
 EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

In ~~Grand~~ PIRE,
 Président

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que le Centre Local de Promotion de la Santé des arrondissements de Huy et de Waremme a exercé au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'il s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'il a conclu avec la Province de Liège en date du 23 février 2007.

Le Centre s'astreint à remplir les missions fixées par le contrat de gestion, d'autant plus qu'elles rencontrent les obligations imposées par le Décret de la Communauté française du 14 juillet 1997 modifié par celui du 17 juillet 2003 portant organisation de la promotion de la santé et organisant les services provinciaux de santé par la réalisation de campagnes et de séances d'informations au public.

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite association est satisfaisante dès lors qu'en 2009 l'on peut épingler en collaboration avec les services provinciaux de santé les activités suivantes : diverses actions avec les outils provinciaux de préventions Diabolo Manques, Bus Sex'Etera, participations aux commissions provinciale assuétudes et suicide, nombreuses collaborations et concertations avec les centres PSE, élaborations de projets liés à l'hygiène, à l'alimentation, à la parentalité, actions de prévention à l'occasion de la journée mondiale du sida ...

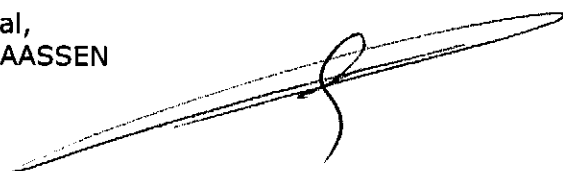
En 2009, le CLPS de Huy-Waremme a donc bien occupé une place stratégique et un rôle de relais dans l'organisation de promotion de la santé sur les arrondissements concernés. En 2009, la spécificité du CLPS de Huy-Waremme a bien été d'accompagner les acteurs, porteurs de projets, dans leur démarche de promotion de la santé. Il a été complémentaire avec les associations présentes sur le terrain.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Le Directeur général,
Docteur Philippe MAASSEN

DATE : 19/08/2010



MODIFICATION N° 20 DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE DIVERSES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS : REMPLACEMENT DE MME CLAUDINE RUIZ-CHALIER, CONSEILLÈRE PROVINCIALE DÉMISSIONNAIRE, ET AUTRES MODIFICATIONS DANS LES MANDATS DU GROUPE ECOLO (DOCUMENT 10-11/067)

MODIFICATION N° 21 DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE DIVERSES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS : REMPLACEMENT DE M. HEINZ KEUL, CONSEILLER PROVINCIAL DÉMISSIONNAIRE, ET AUTRES MODIFICATIONS DANS LES MANDATS DU GROUPE PFF-MR (DOCUMENT 10-11/066)

Mme Marie-Claire BINET, Conseillère provinciale, fait rapport sur ces deux points au nom du Bureau du Conseil provincial, lequel invite, à l'unanimité, l'Assemblée à adopter ces deux projets de résolution.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité les deux résolutions suivantes :

Document 10-11/067

PROJET DE RESOLUTION

Vu le statut de la Société de Logement Social le Home Ougréen à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions :

- n° 6 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129
- n°2 du 24 septembre 2009 et son annexe au document 08-09/194 portant désignation des représentants de la Province de Liège au sein des organes de gestion et de contrôle des Sociétés de Logement Social à participation provinciale ;

Vu le Décret du Conseil régional wallon du 29 octobre 1998 instituant le « Code wallon du logement », tel que modifié par le décret du 30 mars 2006 et plus spécialement ses articles 146, 148, 148 bis, 151 et 152 ;

Vu les articles 22 et 30 des statuts desdites Sociétés ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Attendu qu'en sa séance du 22 octobre 2010, le Conseil provincial a pris acte de la démission de son mandat de Conseillère provinciale de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER ;

Attendu qu'en sa séance du 25 novembre 2010, le Conseil provincial a procédé à l'installation de sa suppléante ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever le mandat dont l'intéressée était titulaire, à savoir :

Mme Claudine RUIZ-CHARLIER

Le Home Ougréen à Ougrée	Délégué
--------------------------	---------

Attendu que ce mandat a été attribué au groupe ECOLO consécutivement à la composition du Conseil provincial issue des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe ECOLO ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE :

Article 1. - Mme. Anne-Catherine MARTIN, Conseillère provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité de Délégué au sein du Home Ougréen, Société de logement social à Ougrée.

Article 2. - L'annexe à la résolution n° 6 du 31 mai 2007 (doc. 06-07/129) portant désignation de la représentation provinciale au sein des organes des sociétés de logement social à participation provinciale est modifiée conformément au tableau repris en annexe en ce qui concerne :

- Le Home Ougréen à Ougrée

Article 3. - La durée du mandat est limitée à la durée de la présente législature.

Toutefois, il prendra cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et il prendra fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 4. - Les délégués de la province rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein du conseil provincial.

A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à la Province.

Toutefois, en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège visé à l'article L1523-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération provinciale est considérée comme une abstention de la part de la Province.

Article 5. - Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié
A l'intéressée, pour lui servir de titre,
A la Société, pour disposition.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010.

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

le Home Ougréen à Ougrée	<i>BAJOMEÉ Chantal</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>GILLES André</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Délégué</i>
	<i>BAJOMEÉ Chantal</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué</i>
	<i>CULOT Fabian</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué</i>
	<i>STREEL Jean</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué</i>
	MARTIN Anne-Catherine en remplacement de RUIZ-CHARLIER Claudine	<i>ECOLO</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué</i>

Document 10-11/066

PROJET DE RESOLUTION N° 1

Vu les statuts de la Société intercommunale Services.Promotion.Initiatives.en Province de Liège (SPI+) à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions :

- n° 1 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129,
 - n° 1 du 20 novembre 2007 et son annexe au document 07-08/024,
- portant désignations et modifications des représentants de la Province dans les Sociétés intercommunales et plus spécialement au sein des Services.Promotion.Initiatives.en Province de Liège (SPI+) ;

Attendu qu'en sa séance du 22 octobre 2010, le Conseil provincial a pris acte de la démission de son mandat de Conseiller provincial de M. Heinz KEUL (courrier du 22 octobre 2010) ;

Attendu qu'en sa séance du 25 novembre 2010, le Conseil provincial a procédé à l'installation de sa suppléante ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever le mandat dont l'intéressé était titulaire, à savoir :

M. Heinz KEUL

Services. Promotion. Initiatives. en Province de Liège (S.P.I.+)	Administrateur
--	----------------

Attendu que ce mandat a été attribué au groupe PFF-MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issue des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe PFF-MR ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE :

Article 1. - Mme. Caroline MARGREVE, Conseillère provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur au sein des Services. Promotion. Initiatives. en Province de Liège (S.P.I.+).

Article 2. - L'annexe à la résolution n° 1 du 31 mai 2007 (doc. 06-07/129) portant désignation de la représentation provinciale au sein de la société intercommunale des Services. Promotion. Initiatives. en Province de Liège (S.P.I.+) est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

Article 3. - La durée du mandat est limité à la durée de la présente législature. Toutefois, il prendra cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et il prendra fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 4. - Les délégués de la province rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein du conseil provincial. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à la Province. Toutefois, en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège visé à l'article L1523-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération provinciale est considérée comme une abstention de la part de la Province.

Article 5. - Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié
A l'intéressée, pour lui servir de titre.
A la Société intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010.

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Mrianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

Services. Promotion. Initiatives. en Province de Liège (S.P.I.+)	MESTREZ Julien	PS	DP	Administrateur
	MOTTARD Paul-Emile	PS	DP	Administrateur
	FERNANDEZ Miguel	PS	CP	Administrateur
	BRABANTS Jean-Marc	PS	CP	Administrateur
	CAMPSTEIN Léon	PS	CP	Administrateur
	FOCCROULLE Marc	PS	CP	Administrateur
	NIX Jean- Luc	MR	CP	Administrateur
	GABRIEL Jean-Luc	MR	CP	Administrateur
BOURLET Jean- François	MR	CP	Administrateur	

	MARGREVE Caroline en remplacement de KEUL Heinz	MR	CP	Administrateur
	MARENNE-LOISEAU Anne/	CDH	CP	Administrateur
	BASTIN Jean-Paul	CDH	CP	Administrateur
	ERNST Serge	CDH	CP	Administrateur
	BECKERS Jean-Marie	ECOLO	CP	Administrateur
	BLAISE Lydia	ECOLO	CP	Administrateur
	MESTREZ Julien	PS	DP	Délégué AG
	GILLES André	PS	DP	Délégué AG
	NIX Jean-Luc	MR	CP	Délégué AG
	GABRIEL Jean-Luc	MR	CP	Délégué AG
	BASTIN Jean-Paul	CDH	CP	Délégué AG

PROJET DE RESOLUTION N° 2

Vu les statuts de la Société d'habitations sociales « Öffentlicher Wohnungsbau Eifel » à Saint-Vith à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu le Décret du Conseil régional wallon du 29 octobre 1998 instituant le « Code wallon du logement », tel que modifié par le Décret du 30 mars 2006 et plus spécialement ses articles 146, 147, 148, 148bis, 151 et 152 ;

Vu ses résolutions :

- n°6 du 31 mai 2008 et son annexe au document 06-07/129
- du 28 février 2008 et son annexe au document 07-08/77, portant désignations et modifications des représentants de la Province dans les sociétés d'habitations sociales et plus spécialement au sein de l'« Öffentlicher Wohnungsbau Eifel » ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Attendu qu'en sa séance du 22 octobre 2010, le Conseil provincial a pris acte de la démission de son mandat de Conseiller provincial de M. Heinz KEUL (courrier du 22 octobre 2010) ;

Attendu qu'en sa séance du 25 novembre 2010, le Conseil provincial a procédé à l'installation de sa suppléante ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever les mandats dont l'intéressé était titulaire, à savoir :

M. Heinz KEUL

Öffentlicher Wohnungsbau Eifel	Administrateur/Délégué aux A.G.
--------------------------------	---------------------------------

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe PFF-MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issue des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe PFF-MR ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE :

Article 1. - Mme. Caroline MARGREVE, Conseillère provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur et de Déléguée aux Assemblées Générales au sein de la société d'habitations sociales Öffentlicher Wohnungsbau Eifel.

Article 2. - L'annexe à la résolution n° 6 du 31 mai 2007 (doc. 06-07/129) portant désignation de la représentation provinciale au sein de la société d'habitations sociales Öffentlicher Wohnungsbau Eifel est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

Article 3. - La durée du mandat est limité à la durée de la présente législature. Toutefois, il prendra cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et il prendra fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 4. La Province dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par le nombre de parts qu'elle détient. Dès lors qu'une délibération a été prise par le Conseil, les délégués représentant la Province rapportent la décision telle quelle à l'assemblée générale.

Article 5. - Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié
A l'intéressée, pour lui servir de titre.
A la Société d'habitations sociales, pour disposition.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010.

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

Öffentlicher Wohnungsbau Eifel à SAINT-VITH	MARGREVE Caroline en remplacement de KEUL Heinz	MR	CP	Administrateur
	BARTH Joseph	PS	CP	Délégué
	KRINGS Jehane	PS	CP	Délégué
	MARGREVE Caroline en remplacement de KEUL Heinz	MR	CP	Délégué
	BARTH Denis	CDH	CP	Délégué
	BONGARTZ-KAUT Marlène	ECOLO	CP	Délégué

PROJET DE RESOLUTION N° 3

Vu les statuts de l'association sans but lucratif « Centre nature de Botrange – Maison du Parc naturel Hautes-Fagnes/Eifel » à laquelle la Province est associée ;

Vu ses résolutions :

- du 25 janvier 2007 et son annexe au document 06-07/99,
- n°7 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129,
- n°3 du 20 septembre 2007 et son annexe au document 06-07/170,

par lesquelles le Conseil provincial a désigné et porté modifications des représentants de la Province dans les A.S.B.L. et plus spécialement au sein du « Centre nature de Botrange – Maison du Parc naturel Hautes-Fagnes/Eifel » ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale et plus particulièrement son article L2223-14 ;

Attendu qu'en sa séance du 22 octobre 2010, le Conseil provincial a pris acte de la démission de son mandat de Conseiller provincial de M. Heinz KEUL (courrier du 22 octobre 2010) ;

Attendu qu'en sa séance du 25 novembre 2010, le Conseil provincial a procédé à l'installation de sa suppléante ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever les mandats dont l'intéressé était titulaire, à savoir :

Centre nature de Botrange – Maison du Parc naturel Hautes-Fagnes/Eifel	Administrateur/Délégué aux A.G.
--	---------------------------------

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe PFF-MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issue des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe PFF-MR ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE :

Article 1. - Mme. Caroline MARGREVE, Conseillère provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur et de Déléguée aux Assemblées Générales au sein de l'A.S.B.L. « Centre nature de Botrange – Maison du Parc naturel Hautes-Fagnes/Eifel ».

Article 2. - L'annexe à la résolution n° 7 du 31 mai 2007 (doc. 06-07/129) portant désignation de la représentation provinciale « Centre nature de Botrange – Maison du Parc naturel Hautes-Fagnes/Eifel » est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

Article 3. - La durée du mandat est limité à la durée de la présente législature. Toutefois, il prendra cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et il prendra fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des

nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 4. La Province dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par le nombre de parts qu'elle détient. Dès lors qu'une délibération a été prise par le Conseil, les délégués représentant la Province rapportent la décision telle quelle à l'assemblée générale.

Article 5. - Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié
A l'intéressée, pour lui servir de titre.
A l'A.S.B.L. concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010.

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

Centre Nature de Botrange - Maison du Parc naturel Hautes-Fagnes-Eifel	MOTTARD Paul Emile	PS	DP	Administrateur
	KRINGS Jehane	PS	CP	Administrateur
	MARGREVE Caroline en remplacement de KEUL Heinz	MR	CP	Administrateur
	MARENNE-LOISEAU Anne	CDH	CP	Administrateur
	MOTTARD Paul Emile	PS	DP	Délégué AG
	MESTREZ Julien	PS	DP	Délégué AG
	KRINGS Jehane	PS	CP	Délégué AG
	BARTH Joseph	PS	CP	Délégué AG
	LUX Balduin	MR	CP	Délégué AG
	MARGREVE Caroline en remplacement de KEUL Heinz	MR	CP	Délégué AG
	MARENNE-LOISEAU Anne	CDH	CP	Délégué AG
	BECKERS Jean-Marie	ECOLO	CP	Délégué AG

COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX – AUGMENTATION DE CAPITAL – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2010 (DOCUMENT 10-11/061)

M. Jean-Paul BASTIN, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L1523-1 à L1523-25 ;

Vu la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales;

Vu le courrier du 29 octobre 2010 par lequel la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) invite la Province de Liège à son Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre prochain ;

Attendu qu'apparaît à l'ordre du jour de ladite assemblée, l'examen de l'augmentation de capital par apports en nature suite à l'affiliation complémentaire de la commune de Tinlot, pour sa section Soheit-Tinlot ;

Attendu qu'apparaît à l'ordre du jour de ladite assemblée, l'examen de l'augmentation de capital par apports en nature suite à l'affiliation de la commune d'Ouffet, pour sa section desservie par la Régie communale ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

Décide

Article 1 : De marquer son accord à l'endroit des augmentations de capital par la participation des communes de Tinlot et d'Ouffet;

Article 2 : de charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente décision ;

Article 3 : de communiquer la copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale pour disposition.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010,

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE PROVINCIAL LIÉGEOIS DE PRODUCTIONS ANIMALES », EN ABRÉGÉ «CPL-ANIMAL» ASBL - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/060)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL «CPL-VEGEMAR» - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/052)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE HERBAGER DE PROMOTION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE », EN ABRÉGÉ «CHPTE» ASBL - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/053)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE PROVINCIAL LIEGEOIS DE PRODUCTION ET DE GESTION EN AGRICULTURE », EN ABRÉGÉ «CPL-PROMOGEST» ASBL - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/054)

M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur ces quatre points au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les quatre projets de résolution par 4 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

MM. Jean-Marie BECKERS et Dominique DRION, Conseillers provinciaux, interviennent à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil provincial adopte les quatre résolutions suivantes :

Document 10-11/060

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 21 décembre 2005 à l'asbl « Ferme provinciale de La Haye à Jevoumont Theux », nouvelle dénomination sociale : « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », en abrégé « CPL-Animal, asbl » ;

Vu la fiche d'évaluation à rédiger pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 28 janvier 2010 à l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », en abrégé « CPL-Animal, asbl » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL «Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005 (nouvelle version conclue le 21 janvier 2010).

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 28 janvier 2010
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
« Centre Provincial Liégeois de Productions animales – ASBL »*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	« Centre Provincial Liégeois de Productions Animales – ASBL »	
Numéro d'entreprise	BE 0421392249	
Date de la création	08-12-1980	
Siège social	La Haye, 9 - 4910 THEUX	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	OUI	
Adresses d'activités		
Siège de Theux : La Haye, 9 - 4910 THEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 087/54 24 24 • Fax : 087/54 19 74 • Adresse e-mail : holstein@skypro.be 	Siège d'Argenteau : Rue de Saint-Rémy, 5 4601 ARGENTEAU
<ul style="list-style-type: none"> • Site internet : www.prov-liege.be/jevoumont 	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 04/387.48.38-04/387.58.79 • Fax : 04/387.51.26 • Adresse e-mail e-mail ciap@prov-liege.be 	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet : www.ciap-belgium.info
Nouveaux statuts en annexe		

II. En cas d'inspection

Personnes à rencontrer :
Monsieur Marc ANCIA et/ou Monsieur Pierre POLARD
Fonction dans l'association : Délégués à la gestion journalière

- Personne(s) rencontrée(s) : _____ Fonction(s) dans l'association : _____
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial : _____
- Date de décision du Collège : _____
- Date d'inspection : _____
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) : _____

III. Responsables :

- Présidente : Madame Jehane KRINGS

Adresse : Rue Alfred Drèze, 14, 4860 PEPINSTER

Téléphone : 087/54 24 24

- Délégués à la Gestion journalière :

- Monsieur Marc ANCIA (Filière Porcine)

Rue de Saint-Rémy, 5 – 4601 ARGENTEAU - Tél : 04/387 48 38

- Monsieur Pierre POLARD (Filière Lait)

La Haye, 9 - 4910 THEUX – 087/54 24 24

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

VOIR ANNEXE 1 B

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	2
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	½ Directeur-Délégué
Autres	5 (APE)
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataires provinciaux	

2) Cotisations

Existence ou non	NON
Montant annuel	0
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	Sans objet
- adhérents :	
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	Sans objet
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	<u>Siège de Theux :</u> 54 ha de superficie fourragère
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<p><u>Siège d'Argenteau :</u> 5, rue de Saint-Rémy 4601 ARGENTEAU</p> <p>Terrain de 2 ha 67 a 50 ca + les bâtiments et installations érigées sur ce terrain - comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 bâtiment administratif • Les laboratoires • Des étables • Des garages <p><u>Siège de Theux</u> 9, La Haye – 4910-THEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le domaine de la Ferme Provinciale de La Haye (66 a 11 ca) comprenant : Des bâtiments (logis, bureaux, étables, fenil, combles, caves, vacherie, salle de traite, hangar agricole) • Les terrains : 26 hectares 75 a 95 ca
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>Voir comptes en annexe</i>
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>Voir comptes en annexe</i>

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	90.000 EUR en 2009 90.000 EUR prévus en 2010	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par le Collège provincial en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, le bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir annexe A 20	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir annexes	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Déjà transmis à l'ACP Copies jointes des comptes annuels internes du CPL de productions animales au 31.12.2010 (B 2)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir A 11	
Rapport relatif à la situation administrative	Voir A 23	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)		
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Centre Provincial Liégeois de Productions animales – Association Sans But Lucratif » Crédit agricole : 103-1015815-02	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0
	Région	83.556,18 €
	Commune	0
	Autres	
	- FEDERAL voir compte résultat page 1	36.872,09 €
	- APAQ-W	1.250,00 €

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours : voir annexe

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :
 - **assurer le fonctionnement d'un centre spécialisé en génétique porcine et d'une ferme destinée à étudier les problématiques liées à la spéculation laitière.**
 - **mettre en œuvre les techniques actuelles et participer à la mise en application des découvertes apparaissant dans ces domaines.**
 - **vulgariser les techniques permettant l'amélioration des performances dans les spéculations laitières et porcines**
 - **gérer les biens immobiliers et mobiliers provinciaux mis à sa disposition.**
 - **collaborer avec les réseaux d'enseignement, de vulgarisation et de recherches en relation avec l'objet initial.**

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
 - Nature de la demande: Subvention 2010 pour éradication SDRP (15.000 €)

 - Date d'introduction : 03.03.2010
 - (décision du CP du 14.04.2010 – ACPAS 1.1/100

 - Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- Gestion d'une ferme laitière et d'un centre porcin d'insémination
- Missions pédagogiques
- Expérimentation, recherches et étude de produits nouveaux et de techniques nouvelles
- Vulgarisation et communication
- Sélection et testage de reproducteurs porcins
- Guidance technique et économique d'exploitations agricoles
- Production et commercialisation de doses d'insémination porcines

2. Indicateurs quantitatifs

- Gestion d'une ferme de bétail Holstein et d'un centre porcin de sélection et d'insémination
- Participation à 500 heures de travaux pratiques organisés par l'enseignement et des centres de formation
- Collaboration à une recherche dans le domaine zootechnique
- Encadrement d'un travail de fin d'étude ou d'un stage
- Accueil d'au moins dix professionnels
- Réalisation d'une communication sur un sujet en relation avec les spéculations animales
- Participation à une foire agricole
- Encadrement sanitaire de 5 porcheries en Province de Liège
- Tenue de 15 comptabilités de gestion en élevage
- Réalisation d'un conseil d'aménagement de bâtiment d'élevage.
- Production de 15 000 doses d'insémination porcine.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

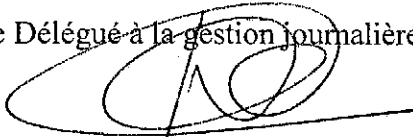
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) :
Pour le Centre Provincial Liégeois de
Productions animales – ASBL

Le Délégué à la gestion journalière,



Pierre POLARD

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A THEUX LE 21 JUIN 2010

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

1) Rencontre des missions du service public :

Etat des indicateurs quantitatifs d'exécution de tâches confiées à l'association en 2009

• Missions Pédagogiques

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réalisés</u>
Encadrement de la formation pratique des élèves de l'Institut Agronomique de La Reid	Au moins 500 heures de travaux pratiques par an	600 h
Encadrement de travaux de fin d'étude	Au moins un bachelier ou stagiaire belge ou étranger	1 TFE

• Sélection et testage de reproducteurs

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réalisés</u>
Assurer la gestion et le suivi parfait d'un cheptel laitier Holstein	Gestion d'une ferme laitière	OK
Assurer la gestion et le suivi d'un troupeau porcin	Gestion d'un centre d'Insémination artificielle	OK
Sélection et testage	Au moins 20 verrats maternels hyper prolifiques au sein de la lignée K+	OK
Testage	Au moins 5 verrats terminaux au sein du Progénitest mis en place par l'Association Wallonne des Eleveurs de Porcs	OK

- **Expérimentations, recherches et études**

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réalisés</u>
Effectuer une recherche appliquée dans un domaine zootechnique	Minimum 1 dans un domaine nouveau ou en application de techniques nouvelles	Recherche sur podomètre et acide aminés dans le lard + Proti-Wanze
Participer à une étude sur les techniques de production porcines	Minimum 1 étude sur l'aspect sanitaire ou zootechnique	SDRP

- **Communication et vulgarisation**

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réalisés</u>
Participation à une foire ou manifestation agricole	Minimum 1	Libramont et Battice
Accueil de professionnels belges ou étrangers	Au moins 10	OK
Publication (communiqué de presse, brochure technique...) par an	Minimum 1	OK
Organisation d'une conférence	Minimum 1	Conférence Ferme portes ouvertes

- **Guidance technico-économique**

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réalisés</u>
Guidance technico-économique	Au moins 15 exploitations	OK Via CETA porcine
Conseils et diagnostics	Minimum 100	OK
Analyses de verrats	Minimum 30	OK

- **Production**

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réalisés</u>
Commercialisation de doses de sperme porcine	Minimum 15 000 doses	31.717

2) Conclusions :

L'ASBL Centre Provincial Liégeois de Productions Animales a parfaitement rempli les missions inscrites dans le contrat de gestion et peut continuer à les exercer dans le cadre d'un contrat renouvelé.

3) Evolution pour l'année 2011 :

Mise en place d'un comité technique et scientifique chargé de déterminer les projets suivants :

- « ferme pilote » pour la Région Herbagère en collaboration avec les Universités et/ou Centres de Recherches
- Amélioration porcine via la génétique.

La crise du lait doit, au travers de la ferme expérimentale, trouver des pistes de diversification et de rentabilité accrue.

Le secteur porcin peut compter sur les travaux de recherche et d'amélioration génétique pour dégager de nouvelles voies de production.

Le Chef de Secteur



R. BERNAERDT
Directeur général.

Date : Waremmé, le 21 juin 2010

Signatures du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : / /

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 15 février 2010 à l'asbl « CPL-VEGEMAR »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « CPL-VEGEMAR » ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « CPL-VEGEMAR » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 15 février 2010.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Responsables :

- Président : Monsieur Pierre LE MAIRE,
Adresse : SC L'Yerne Rue du Parc Industriel, 16 – 4300 Waremmes
Téléphone : 019/32 77 07
- Trésorier : Mr Jean-Claude JADOT, représentant la Province de Liège
Adresse : Rue de Huy, 123 à 4300 WAREMME
- Délégués à la gestion journalière : MM Benoît HEENS et Luc RUELLE
 - Adresse : Rue de Huy, 123 à 4300 WAREMME
 - Téléphone : 019/69 66 89
-
- Liste des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale
Voir annexe A3

Fonctionnement

Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	6.0
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	2 x 0.5
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

Cotisations

Existence ou non	Oui
Montant annuel	20.00 EUR
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	oui
Nombre de membres en ordre de cotisation :	82
- effectifs :	25
- adhérents :	57

Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<p><i>Dans les locaux des SAP à Waremme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de ± 300 m² dans un hangar agricole - un atelier de mécanique de ± 140 m² - une cave de ± 140 m² - un laboratoire de ± 200 m² en sous-sol de l'IPES <p><i>Dans les locaux des SAP à Tinlot :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de ± 50 m² dans hangar - une superficie de ± 50 m² en sous-sol des serres <p><i>Sur le site de Waremme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des terres agricoles d'une superficie de 9.15 ha <p><i>Sur le site de Tinlot :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des terres agricoles d'une superficie de 8.48 ha <p><i>Evaluation de la mise à disposition : 41.608,85 EUR</i></p>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	100.549,21 EUR (v .annexe B2)
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0.00 EUR

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

Rapport d'activités de l'année précédente : voir annexe A12

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	100 000.00 EUR en 2009 100 000.00 EUR prévus en 2010	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par la députation permanente en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, les bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir justificatif en annexe A20 Voir comptes joints en annexe B1 et B2 Voir rapport d'activités en annexe A12	
Documents probants établissant cette justification	Voir justificatif en annexe A20	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Voir comptes annuels de l'asbl CPL-VEGEMAR au 31/12/2009 en annexe B1	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir PV AG en annexe A11 Voir Rapport des vérificateurs aux comptes en annexe B4	
Rapport relatif à la situation administrative	Voir annexe A23	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Compte Crédit agricole 103-1025332-13	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0.00 EUR
	Région	100.672,72 EUR
	Commune	0.00 EUR
	Autres (=)	0.00 EUR

I. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

voir annexe B3: budget 2010 de l'asbl CPL-VEGEMAR

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre afin de développer une activité dans le domaine des productions végétales et maraîchères qui s'articule autour des axes suivants :

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques ;
 - **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourmure, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) par le biais d'articles de presse, de brochures techniques, de conférences, ...et via la participation à diverses formations ;
 - **La promotion** de l'image de marque de l'agriculture et de ses produits ;
 - **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège qui bénéficient de conseils en matière de phytotechnie, de lutte intégrée (réseaux d'avertissement agricoles), de gestion de l'irrigation et de recyclage d'eaux usées, de développement et la mise en œuvre de chartes de production, de compatibilité des activités agricoles avec l'environnement ;
 - **Le développement** de l'ensemble des activités liées à la production, à la transformation et à la distribution des produits issus des cultures alternatives, notamment les cultures horticoles comestibles ;
 - **La gestion des terres de cultures** propriété provinciale sur les sites de Tinlot et Waremme.
- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le

II. Indicateurs d'exécution des tâches

1. INDICATEURS QUALITATIFS

L'ASBL Centre Provincial Liégeois des productions Maraîchères et végétales, anciennement Centre Maraîcher de Hesbaye, est une association qui trouve ses fondements, dès 1981, dans la nécessité d'une diversification maraîchère au sein des exploitations agricoles de Hesbaye. En effet, l'instauration des quotas sucre et lait obligent nos chefs d'exploitation à repenser l'ensemble de leurs spéculations et l'occupation de leurs surfaces de production. Sous l'impulsion de cette asbl et de l'industrie locale les superficies consacrées aux cultures légumières industrielles en Province de Liège ont rapidement atteint le chiffre de 6.000 hectares.

En 2009, suite à la restructuration des associations actives dans le domaine agricole subventionnées par la Province de Liège, le domaine d'activité du CPL-VEGEMAR s'est étendu aux productions fourragères (maïs, prairie, ...), aux productions industrielles alimentaires (céréales, betteraves sucrières, chicorées à inuline, ...) et non alimentaires (chanvre industriel, plantes à destination énergétique, ...) ainsi qu'à la production de biomasse énergétique. En 2009, le CPL-VEGEMAR a également développé un service d'aide à la conversion à l'agriculture bio.

Les activités du Centre sont multiples. Elles se divisent plusieurs secteurs d'activité :

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques ;
- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourmure, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) par le biais d'articles de presse, de brochures techniques, de conférences, ...et via la participation à diverses formations ;
- **La promotion** de l'image de marque de l'agriculture et de ses produits ;
- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège qui bénéficient de conseils en matière de phytotechnie, de lutte intégrée (réseaux d'avertissement agricoles), de gestion de l'irrigation et de recyclage d'eaux usées, de développement et la mise en œuvre de chartes de production, de compatibilité des activités agricoles avec l'environnement ;
- **Le développement** de l'ensemble des activités liées à la production, à la transformation et à la distribution des produits issus des cultures alternatives, notamment les cultures horticoles comestibles ;
- **La gestion des terres de cultures** propriété provinciale sur les sites de Tinlot et Waremme.

2. INDICATEURS QUANTITATIFS

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques :

Tâches	Prévus
En culture maraîchères	min. 2 essais sur min. 1 site d'essais
en culture de maïs	min. 7 essais sur min. 3 sites d'essais
en céréales :	min. 4 essais sur min. 2 sites d'essais
en prairie :	min. 2 essais sur min. 1 site d'essais
agriculture et environnement :	min. 1 essai sur min. 1 site d'essais
Cultures non-alimentaires et biomasse	min. 1 essai sur min. 1 site d'essais
Agriculture bio	min. 1 essai sur min. 1 site d'essais

- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière:

Tâches	Prévus
communiqués de presse	minimum 5
brochures techniques	minimum 2
formation ou de conférence	minimum 10 heures

- **La promotion de l'image de marque de l'agriculture**

Tâches	Prévus
Participations aux opérations « Agricharme »	minimum 2
Opérations de promotion diverses	minimum 2

- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège :

Tâches	Prévus
Conseils phytotechniques	min. 10 exploitations encadrées
Réseaux d'avertissement agricoles	min 10 réseaux ravageurs ou maladies
Avis de fumure	min. 200 avis
Conseils d'irrigation	min 20 producteurs conseillés
Mise en œuvre de cahiers de charges	min. 10 exploitations suivies
Aide à la conversion bio	min 5 producteurs conseillés

- **La gestion des terres de cultures** propriété provinciale

Tâches	Prévus
Gestion des terres de Waremme	9.15 ha
Gestion des terres de Tinlot	8.48 ha

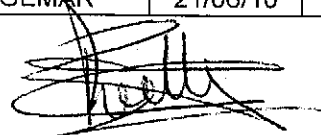
3. ELEMENTS DE REFERENCE POUR LA CONSTRUCTION DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes de résultats et bilan établis conformément à la loi comptable de 1975.

III. Annexes jointes « INVENTAIRE DES PIÈCES DU DOSSIER »

A. Documents administratifs ou juridiques		Emis		Transmis aux S.A.P.	Remarques
		dates	de ou par	le	
A. 1a)	Statuts	19/12/09	VEGEMAR.	19/12/09	
A. 1b)	Accusé dépôts statuts	19/12/09	T.C. Liège	19/12/09	
A. 2)	Registre des membres effectifs	31/12/09	VEGEMAR.	21/06/10	
A. 3)	Composition du C.A.	31/12/09	VEGEMAR.	21/06/10	
A. 4)	Nomination ou cessation fonction des administrateurs	08/07/08	VEGEMAR.	21/06/10	
A. 5)	Décisions dissolution association				Sans objet
A. 6)	R.O.I.				Sans objet
A. 7)	Accusé de réception dépôt des comptes	31/05/10	T.C. Liège	21/06/10	
A. 8)	Accusé de réception du greffe du registre des membres				Sans objet
A. 9)	Montant cotisation	17/06/09	VEGEMAR.	21/06/10	
A. 10)	Demande de subside	25/09/09	VEGEMAR.	25/09/09	
A. 11)	Rapport A.G. (P.V.)	26/05/10	VEGEMAR	21/06/10	
A. 12)	Rapport d'activités	26/05/10	VEGEMAR.	21/06/10	
A. 13)	Dossier association déposé au greffe	29/12/03 19/12/08 16/06/10	VEGEMAR.	21/06/10	Déjà en possession de l'ACP pour partie
A. 14)	Litige en justice				Sans objet
A. 15)	Taxe compensatoire	04/05/10	Bureau d'Enregist. de WAREMME	21/06/10	
A. 16)	Convocation A.G.	07/10/10	VEGEMAR.	07/05/10	
A. 17)	Projet nouveau contrat gestion		ACPAS 1.		
A. 18)	Rapport chef de secteur		SAP		
A. 19)	Annexe 1 au contrat de gestion	21/06/10	VEGEMAR	21/06/10	
A. 20)	Justification de l'emploi des subventions octroyées	21/06/10	VEGEMAR	21/06/10	
A. 21)	Rapport d'exécution	26/05/10	VEGEMAR	21/06/10	
A. 22)	Activités et projets prévus pour l'année à venir	26/05/10	VEGEMAR	21/06/10	
A. 23)	Rapport relatif à la situation administrative	12/01/10	VEGEMAR	21/06/10	
B. Documents comptables		Emis		Transmis aux S.A.P.	Remarques
		dates	de ou par	le	
B. 1)	Bilan	26/05/10	VEGEMAR	21/06/10	
B. 2)	Compte de résultat	26/05/10	VEGEMAR	21/06/10	
B. 3)	Budget	26/05/10	VEGEMAR	21/06/10	
B. 4)	Rapport vérificateurs	26/05/10	VEGEMAR	21/06/10	

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A WAREMME, LE 21 JUIN 2010.



LUC RUELLE,
DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE

APPRECIATION SUR LA RENCONTRE DES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONTRAT DE GESTION (A COMPLETER PAR LE CHEF DE SECTEUR COMPETENT, PUIS PAR LE SERVICE ASBL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE PROVINCIALE ET A SOUMETTRE ANNUELLEMENT A L'EXECUTIF PROVINCIAL EN VUE DE REDIGER LE RAPPORT AD HOC AU CONSEIL PROVINCIAL).

AVIS DU CHEF DE SECTEUR SUR L'ANNEE ECOULE

1°) Rencontre des missions de service public

Tab. 1 : Comparaison des indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'activité prévus à l'annexe 1 du contrat de gestion d'une part et réalisés par l'asbl en 2009 d'autre part.

Tâches	Prévus	Réalisé
Réseau d'avertissement agricole	minimum 1	12 réseaux
Mise en œuvre de cahiers de charge de production dans des exploitations agricoles	minimum 25	72 exploitations
Réalisation d'essai(s) phytotechnique(s)	minimum 1	34 essais
Suivi de problèmes de pollution (nitrates)	minimum 25 parcelles	243 parcelles
Guidance technique des producteurs (conseils d'irrigation et encadrement producteurs de maïs et d'herbe)	minimum 25 producteurs	36 producteurs
Promotion de l'image de marque de l'agriculture	minimum 4 opérations	5 opérations
Développement d'activités liées à la production, à la transformation et à la distribution des produits issus des cultures alternatives	A faire	Fait

Conclusions du chef de secteur : les objectifs liés à l'accomplissement des missions de service public en 2009, fixés par le contrat de gestion ont été largement réalisés.

2°) Evolution des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Tâches	Réalisées en 2007	Réalisées en 2008	Réalisées en 2009	Prévus en 2010
Réseau d'avertissement agricole	5 réseaux	6 réseaux	12 réseaux	10 réseaux
Mise en œuvre de cahiers de charge de production dans des exploitations agricoles	117 exploitations	41 exploitations	72 exploitations	10 exploitations
Réalisation d'essai(s) phytotechnique(s)	4 essais	6 essais	34 essais	18 essais
Suivi de problèmes de pollution (nitrates)	plus de 281 parcelles	plus de 261 parcelles	plus de 243 parcelles	plus de 200 parcelles
Guidance technique des producteurs (maraîchers, fourragers, bio.)	27 producteurs	31 producteurs	36 producteurs	30 producteurs
Promotion de l'image de marque de l'agriculture	2 opérations	2 opérations	5 opérations	4 opérations
Développement d'activités liées à la production, à la transformation et à la distribution des produits issus des cultures alternatives	Fait	Fait	Fait	A faire

Conclusions du chef de secteur : L'étude des indicateurs qualitatifs et quantitatifs et le développement d'activités nouvelles non prévues dans le contrat de gestion notamment en matière de développement de l'agriculture bio ou d'études relatives au bilan carbone

ou au maintien de la biodiversité démontre une évolution positive des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

3°) Adéquation des aides octroyées par rapport aux missions à caractères publics

Conclusions du chef de secteur : L'examen des pièces comptables (voir annexes B1 et B2) démontrent que les moyens mis en œuvre par la Province de Liège pour aider l'association à atteindre les objectifs fixés par le contrat de gestion pour 2009 sont adaptés et suffisants.

En conséquence, se basant d'une part sur l'analyse du dossier transmis par l'asbl CPL-VEGEMAR ce 21 juin 2010 et d'autre part sur l'observation régulières des activités développées par ladite association tout au long de l'année 2009, le Chef de secteur considère que l'association a parfaitement rempli les missions de services publics qui lui ont été confiées par la Province de Liège.

CONSIDERATIONS DU CHEF DE SECTEUR POUR L'ANNEE A VENIR

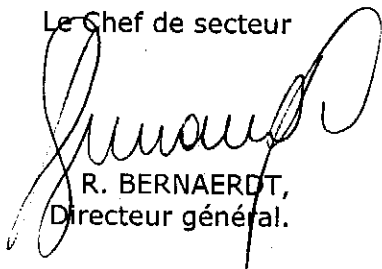
En 2009, une vaste réforme des asbl du secteur agricole subventionnées par la Province de Liège a été réalisée. Cette réforme qui a été ratifiée par le Conseil provincial en date du 18 décembre 2008, a notamment eu pour conséquence :

1. Une modification de la raison sociale de l'association qui a pris pour dénomination Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères,
2. Une modification du but social de l'asbl,
3. Une modification de la composition des organes décisionnels de l'asbl,
4. Un élargissement conséquent des ses domaines d'activité et conséquemment une forte augmentation des missions de service public lui confiées par la Province de Liège

L'intégration des activités des asbl CEFA, CHPTE et CMH au sein du CPL-VEGEMAR s'est parfaitement déroulées.

La démission de la Province de Liège de tous ses mandats exercés jusqu'à présent au sein de l'asbl CHPTE, la dissolution prochaine de l'asbl CEFA et la révision des conventions d'occupation de biens provinciaux par ces deux asbl et l'asbl CPL-VEGEMAR devraient permettre de parfaire cette réforme.

Le Chef de secteur



R. BERNAERDT,
Directeur général.

SIGNATURE S DES CHEF DE SECTEUR COMPETENT ET RESPONSABLE DU SERVICE CENTRAL :

DATE : / /

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 21 décembre 2005 à l'asbl « Centre Herbager de Promotion Technique et Economique » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Herbager de Promotion Technique et Economique », en abrégé « C.H.P.T.E. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Herbager de Promotion Technique et Economique » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc par l'application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu
en date du 21 décembre 2005
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif*
Centre Herbager de Promotion Technique et Economique

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centre Herbager de Promotion Technique et Economique en abrégé CHPTE asbl	
Numéro d'entreprise	0406614892	
Siège social	Rue du Canada, 157 à 4910 THEUX (La Reid)	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue de Huy, 123 à 4300 WAREMME	
Date de la création	15/05/1967	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	oui	
Téléphone 087/21 05 29	Fax 087/37 69 60	
Adresse e-mail chpte@skynet.be	Site internet www.chpte.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : oui		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Luc RUELLE Fonction dans l'association : délégué à la gestion et à la représentation

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Mr. Paul COLLIENNE,
Adresse : rue du Petit Broux, 2 à 4920 Sougné-Remouchamps
Téléphone : 04/3847724
- Délégué à la Gestion journalière et à la représentation : M Luc RUELLE
Adresse : rue Sart aux Fraises, 42, 4031 ANGLEUR
Téléphone : 019/69 66 89
- Liste des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale
Voir annexe A.1 et A.2

Le Conseil d'administration se compose de 11 personnes morales ou physiques

L'Assemblée générale se compose de 20 personnes morales ou physiques

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	0
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mise à disposition	0
Autres	0
Bénévoles non payés	1
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	Oui
Montant annuel	00.0 EUR
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	oui
Nombre de membres en ordre de cotisation :	20
- effectifs :	1
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<i>Dans les locaux de l'IPEA de La Reid : - une cave et un garage de ± 50 m²</i>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>48.924,76 EUR (v.annexe B.2)</i>
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>0,00 EUR</i>

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

Rapport d'activités de l'année précédente : voir annexe A. 7

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	0.00 EUR en 2009 0.00 EUR prévus en 2010	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Sans objet	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Sans objet	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Sans objet	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Voir annexe B.1 et B.2 (Bilan, compte de résultat)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir annexe B.4 (Rapport des vérificateurs aux comptes)	
Rapport relatif à la situation administrative	Sans objet	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Voir annexe A.5	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Compte AXA : 800-2027028-97	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0.00 EUR
	Région	0.00 EUR
	Commune	0.00 EUR
	Autres (=)	0.00 EUR

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours : voir annexe B.3
- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : (article 6 du Contrat)
Suite à la réforme des asbl du secteur végétale, décidée par la Province de Liège, toutes les activités prévues à l'article 6 du Contrat de gestion ont été transférées à l'asbl CPL-VEGEMAR en date du 01/01/2009.
- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège. : NEANT

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

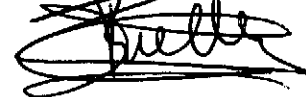
Sans objet : suite à la réforme des asbl du secteur végétale, décidée par la Province de Liège, toutes les activités prévues à l'article 6 du Contrat de gestion ont été transférées à l'asbl CPL-VEGEMAR en date du 01/01/2009.

VII. Annexes jointes INVENTAIRE DES PIECES DU DOSSIER

	A. Documents administratifs ou juridiques	Emis		Transmis aux S.A.P. le	Remarques
		dates	de ou par		
A. 1)	Registre des membres effectifs	31/12/09	C.H.P.T.E.	21/06/10	
A. 2)	Composition du C.A.	31/12/29	C.H.P.T.E.	21/06/10	
A. 3)	Nomination ou cessation fonction des administrateurs	09/06/09	C.H.P.T.E.	21/06/10	v. PV AG du 09/06/09
A. 4)	Accusé de réception dépôt des comptes	08/06/10	T.C. Verviers	21/06/10	en cours de dépôt
A. 5)	PV de l'A.G. ayant approuvé les comptes	05/06/10	C.H.P.T.E.	21/06/10	
A. 6)	PV de l'A.G. ayant modifié les statuts (le cas éch.)	05/06/10	C.H.P.T.E.	21/06/10	
A. 7)	Rapport d'activités	05/06/10	C.H.P.T.E.	21/06/10	
A. 8)	Déclaration taxe compensatoire	07/05/10	Bureau d'Enregist. de SPA	21/06/10	
A. 9)	Annexe 1 au contrat de gestion	21/06/10	C.H.P.T.E.	21/06/10	
	B. Documents comptables	Emis		Transmis aux S.A.P.	Remarques
		dates	de ou par	le	
B. 1)	Bilan	05/06/10	C.H.P.T.E.	21/06/10	
B. 2)	Compte de résultat	05/06/10	C.H.P.T.E.	21/06/10	
B. 3)	Budget	05/06/10	C.H.P.T.E.	21/06/10	
B. 4)	Rapport vérificateurs	02/06/10	C.H.P.T.E.	21/06/10	

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A LA REID, LE 19 JUIN 2010

POUR L'ASBL CHPTE,



MR LUC RUELLE, SECRETAIRE ET DELEGUE
A LA REPRESENTATION ET A LA GESTION JOURNALIERE

APPRECIATION SUR LA RENCONTRE DES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONTRAT DE GESTION (A COMPLETER PAR LE CHEF DE SECTEUR COMPETENT, PUIS PAR LE SERVICE ASBL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE PROVINCIALE ET A SOUMETTRE ANNUELLEMENT A L'EXECUTIF PROVINCIAL EN VUE DE REDIGER LE RAPPORT AD HOC AU CONSEIL PROVINCIAL).

AVIS DU CHEF DE SECTEUR SUR L'ANNEE ECOULE

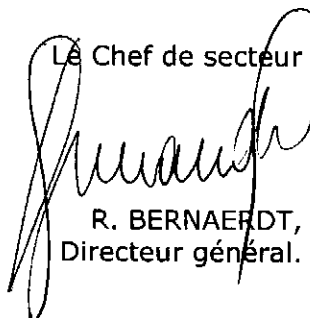
L'ASBL CHPTE ne s'étant pas inscrite dans la réforme souhaitée par la Province de Liège, il en résulte :

1. elle conserve son objet social et sa forme juridique c'est-à-dire qu'elle conserve ses avoirs, sa trésorerie et ses obligations légales ;
2. elle renonce à ses droits vis-à-vis du patrimoine provincial ;
3. elle ne bénéficie plus de subsides provinciaux depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
4. elle ne bénéficie plus de personnel mis à sa disposition depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
5. elle a, par contre, accepté de transférer ses missions provinciales vers l'ASBL Centre Provincial Liégeois des productions Végétales et Maraîchères.

En conséquence, le contrat de gestion 2009 ne peut être évalué ; ceci rejoint l'avis formulé en 2009 qui stipulait que le contrat de gestion ne devait plus être reconduit.

Compte tenu de la démission de la Province de liège des organes de gestion de l'ASBL, il apparaît que plus aucune obligation légale et, par conséquent, plus aucun contrat de gestion ne se justifieront à l'avenir.

Le Chef de secteur



R. BERNAERDT,
Directeur général.

DATE : WAREMME, LE 21 JUIN 2010.

SIGNATURES DES CHEF DE SECTEUR COMPETENT ET RESPONSABLE DU SERVICE CENTRAL :

DATE : / /2009

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 21 décembre 2005 à l'asbl « Centre Interprofessionnel de la Gestion en Agriculture »;

Vu la fiche d'évaluation à rédiger pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 4 octobre 2010 à l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CLP-Promogest, asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

III. Responsables :

- **Président :** Moulin Gochel SA représenté par **Bernard GOCHEL**
 Adresse : rue du Gorla, 26 – 4210 OTEPPE
 Téléphone : 085/71 11 09
- **Vice-présidente :** Province de Liège représenté par **Betty ROY**
 Adresse : rue de la Vallée, 19 – 4458 FEXHE-SLINS
 Téléphone : 0479/49 96 33
- **Vice-président :** Province de Liège représenté par **Vincent MIGNOLET**
 Adresse : rue de Grand-Axhe – 4300 WAREMME
 Téléphone : 0477/61 23 25
- **Directeur :** **Marc VANBERGEN**
 Adresse : Aux Houx, 15 – 4480 CLERMONT-sous-HUY
 Téléphone : 019/69 66 80
- **Secrétaire :** Province de Liège représentée par **Jean STREEL**
 Adresse : Avenue du Jolibois, 277 – 4101 JEMEPPE
 Téléphone : 0496/49 21 69
- **Trésorier :** Moulins de Statte SA représentée par **Alex FRANCOIS**
 Adresse : Rue Oscar Lelarge, 15 – 4500 STATTE
 Téléphone : 085/27 40 40

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

VOIR ANNEXE 1 B

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	9
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	½ Directeur
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataires provinciaux	0

2) Cotisations

Existence ou non	OUI
Montant annuel	10 €
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	Sans objet
- adhérents :	9
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	Sans objet
- adhérents :	9

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<u>Dans les locaux des SAP à Waremme :</u> - 3 bureaux soit - 100 m ² - Hangar 200 m ² <u>Dans les locaux de la SPAA - TINLOT :</u> - 1 bureau soit - 30 m ²
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	361 538.45 € Voir comptes en annexe
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0.00 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
NEANT				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	216 780 € en 2009 125.000 € prévus en 2010	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par le Collège provincial en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, le bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir annexe	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir comptes joints en annexe et rapport d'activités	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir annexe	
Rapport relatif à la situation administrative	Déjà transmise à l'Administration centrale et copie jointe	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)		
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	CPL-PROMOGEST - Compte : 068-2262590-92 CPL-PROMOGEST - Compte BBL : 340-0874801-93	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0.00 €
	Région	211 389.42 €
	Commune	0.00 €
	Autres : Réquasud	32 497.77

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

Charges Fixes		
	2009	Références comptables
Dotation aux amortissements	109 757.60	630100 et 630200
Rémunérations et charges sociales	217 592.16	620200 à 625501
Formation du personnel	400.00	613330
Taxes, Taxes véhicule et recyclage	1 817.12	640001 à 640100
Assurances	9 638.45	613540
Redevances logiciels	3 946.00	613410, 613420
Cotisations	750.91	613430
Secrétariat social	3 701.91	613300
Honoraires comptable	5 686.50	613320
Documentation	-	612300
Maintenance matériel informatique	8 267.80	610400
Total	361 638.45	

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : Voir budget 2010 en annexe

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

➤

Les moyens nécessaires sont mis en œuvre afin de développer une activité dans les domaines de la gestion économique et de la formation qui s'articulera suivant les axes suivants :

1. rechercher, proposer et mettre en pratique des réponses aux besoins exprimés par ces filières en matière de promotion, de valorisation, de gestion économique, de comptabilité, de gestion de la qualité technologique, alimentaire, sanitaire et environnementale et de développement durable en réalisant notamment des études, des enquêtes, des essais et des analyses ;
2. vulgariser les résultats de ces études ;
3. organiser des activités de promotion et de développement ;
4. réaliser des travaux, notamment d'expérimentation, agronomiques et industriels à des fins publiques ou privées en rapport avec les secteurs concernés ;
5. mettre au point et diffuser, à titre gratuit ou non, des outils permettant d'améliorer l'efficacité de chaque segment des filières ;
6. organiser la tenue de comptabilités en ce compris les comptabilités agricoles de gestion qui sont réalisées dans l'esprit de la réglementation européenne concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture et des dispositions nationales, régionales ou autres qui en découlent ;
7. récolter et étudier toutes les données nécessaires aux programmes d'amélioration des productions agricoles ;
8. apporter une assistance technique, économique, juridique ou autre à ses Membres effectifs et à ses Adhérents ;
9. assurer la formation et l'information de toute entreprise, personne ou groupement intéressé par les problématiques liées aux secteurs concernés ;
10. améliorer la qualité des produits ;
11. contribuer au développement des activités pédagogiques de l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire.

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
A transmettre

- Nature de la demande: Octroi de la subvention 2010

- Date d'introduction : en cours

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- L'expérimentation de nouveaux produits et de nouvelles techniques
- La vulgarisation des résultats auprès des utilisateurs de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agro-fourriture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...)
- L'encadrement technique et économique individualisé ou collectif d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège.
- La promotion de l'image de marque et de la qualité de l'agriculture et de ses produits
- La mise en œuvre de technologies de laboratoire.
- Le développement d'outils en matière de traçabilité.
- Vulgariser les techniques permettant l'amélioration de la qualité
- Participer à la constitution des dossiers PAC, Région wallonne,
- Développer les outils d'aide à la décision
- Développer les outils informatiques nécessaires pour atteindre les buts sociaux de l'ASBL
- Collaborer avec les réseaux d'enseignement, de vulgarisation et de recherches en relation avec l'objet social.
- Développer toutes initiatives en faveur de l'image de marque de l'Agriculture

2. Indicateurs quantitatifs

1. 180 Comptabilités de gestion d'exploitations agricoles
2. Vulgarisation et conseils de gestion au sein d'exploitations agricoles : 180 conseils de gestion
3. Réalisation de 100 dossiers PAC
4. Mise au point et fonctionnement du logiciel de traçabilité « Agri-Trace » : Investissement
Fonctionnement, Entreprises participantes, Agriculteurs participants, Nombre de parcelles,
Superficie concernée, Cultures
5. Formation individualisée de 10 agriculteurs au logiciel de traçabilité
6. 4 000 Analyses de terre et conseils de fumure
7. 2 000 Analyses de Nitrate
8. 1 000 Analyses de Fourrages
9. 40 Contrôles APL
10. 1 Formation du personnel dans le cadre de l'accréditation de la filière Nitrate
11. 1 Formation du personnel au prélèvement dans le cadre des contrôles APL
12. 1 Formation du personnel à la réglementation PAC, BIO, MAE et ISA (évolution)
13. 6 Opérations« Agricharme »
14. 6 Soutiens logistiques aux villages provinciaux
15. 2 Mises en évidence des produits du terroir dans les foires et expositions
16. 5 Participations aux rings test inter laboratoires
17. 1 Encadrement de cahier des charges de produits de qualité
18. 1 Développement de logiciel de gestion des données APL compatible avec le SPW

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) :
Pour le Centre Provincial Liégeois de
Promotion et de Gestion en Agriculture
– ASBL

Le Directeur,
Ir Marc VANBERGEN

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A WAREMME LE 23 JUIN 2010

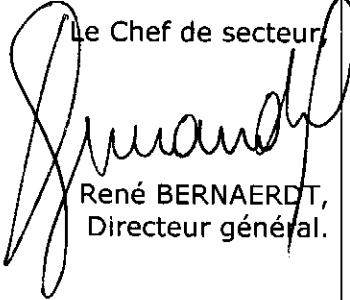


Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

L'ASBL CPL-Promogest a parfaitement rempli son contrat de gestion tant du point de vue des indicateurs quantitatifs que qualitatifs.

Les missions à réaliser en 2011 cadrent parfaitement avec la déclaration de politique générale de la Province de Liège.

En conséquence, je propose de renouveler ce contrat de gestion et d'allouer le subside prévu en 2010 pour cette Association.

Le Chef de secteur,

René BERNAERDT,
Directeur général.

Date : Waremme, le 24 juin 2010.

Signatures du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : / /

LE RAPPORT D'EXECUTION, RELATIF A L'EXERCICE PRECEDENT, DES TACHES ENUMEREES A L'ARTICLE 6 DU CONTRAT DE GESTION (AUTOEVALUATION REDIGEE PAR L'ASSOCIATION PRESENTANT L'ETAT DE REALISATION DES TACHES DE SERVICE PUBLICQUE CONFIEES A L'ASBL SUR BASE DES CRITERES PREALABLEMENT FIXES ET FIGURANT A L'ANNEXE 1 AU CONTRAT DE GESTION) ;

	Prévu en 2009	Réalisé en 2009
1. Comptabilité de gestion d'exploitations agricoles	180 comptabilités de gestion	220 comptabilités de gestion
2. Vulgarisation et conseil de gestion au sein d'exploitations agricoles	180 conseils de gestion	220 conseils de gestion
3. Réalisation de dossiers PAC	100 dossiers	500 Dossiers réalisés
4. Mise au point et fonctionnement du logiciel de traçabilité « Agri-Trace »	Investissement Fonctionnement Entreprises participantes Agriculteurs participants Nombre de parcelles Superficie concernée Cultures	8 974.77 € 4 014.00 € 5 entreprises participantes 1200 agriculteurs 6200 parcelles 11 000 ha 22 cultures différentes
5. Formation individualisée au logiciel de traçabilité	10 agriculteurs	10 agriculteurs
6. Analyses de terre et conseil de fumure	4 000	5089
7. Analyses de Nitrate	2 000	5094
8. Analyses de Fourrages	1 000	1824
9. Analyses Microbiologiques	5	0
10. Contrôles APL	40	52
11. Formation du personnel dans le cadre de l'accréditation de la filière Nitrate	1	1
12. Formation du personnel au prélèvement dans le cadre des contrôles APL	1	1
13. Formation du personnel à la réglementation PAC, BIO, MAE et ISA (évolution)	1	2
14. Opération « Agricharme »	6	6
15. Soutien logistique aux villages provinciaux	6	6
16. Mise en évidence des produits du terroir dans les foires et expositions	2	2 (Libramont et Battice)
17. Participation aux rings test inter laboratoires	5	5
18. Encadrement de cahier des charges de produits de qualité	1	1 (Oie de Visé)
19. Développement d'un logiciel de gestion des données APL compatible avec le SPW	1	1

	Prévu en 2010
1. Comptabilité de gestion d'exploitations agricoles	180 comptabilités de gestion
2. Vulgarisation et conseil de gestion au sein d'exploitations agricoles	180 conseils de gestion
3. Réalisation de dossiers PAC	100 dossiers
4. Mise au point et fonctionnement du logiciel de traçabilité « Agri-Trace Live » dans le secteur des légumes industriel	Entreprises participantes Agriculteurs participants Nombre de parcelles Superficie concernée Cultures
5. Formation individualisée au logiciel de traçabilité	10 agriculteurs
6. Développement d'un module de calcul « bilan carbone » en relation avec Agri-Trace Live	1
7. Analyses de terre et conseil de fumure	4000
8. Analyses de Nitrate	2 000
9. Analyses de Fourrages	1 000
10. Contrôles APL	40
11. Formation du personnel dans le cadre de l'accréditation de la filière Nitrate	1
12. Formation du personnel au prélèvement dans le cadre des contrôles APL	1
13. Formation du personnel à la réglementation PAC, BIO, MAE et ISA (évolution)	1
14. Opération « Agricharme »	6
15. Soutien logistique aux villages provinciaux	6
16. Mise en évidence des produits du terroir dans les foires et expositions	2
17. Participation aux rings test inter laboratoires	5
18. Dossier CRE de diversification	1
19. Réalisation d'un site Internet des produits du terroir en circuit court	1 site Entreprises participantes
20. Promotion des produits du terroir en circuit court (Nombre d'action)	5 Actions Entreprises participantes
21. Développement logiciel Nitrate	1

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNÉ », EN ABRÉGÉ « CEPEONS » ASBL - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/065)

M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial, supplée M. Abel DESMIT et fait rapport sur ce point au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 15 décembre 2008 à l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « C.P.E.O.N.S. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc par l'application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 15 décembre 2008.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY

La Présidente,
Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 15/12/2008
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
CPEONS : Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement
Officiel Neutre Subventionné*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNÉ	
Numéro d'entreprise	4 153 94 085	
Siège social	Ave des Tilières 87-89-1000 BRUXELLES	
Adresse(s) d'activité(s)	Idem	
Date de la création	16 mars 1965	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	NON	
Téléphone	02/504.09.10	Fax 02/504.09.38
Adresse e-mail	cpeons@cpeons.be	Site internet www.cpeons.be
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>oui</p> <p>non</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : **Roberto GALLUCCIO** Fonction dans l'association : **Administrateur délégué**
- Personne(s) rencontrée(s) : **Roberto GALLUCCIO** Fonction(s) dans l'association : **Administrateur délégué**
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : **Annie TAULET, Députée Provinciale**
Adresse : **Delta Hainaut - Av. de Paulelle 102 - 7000 NONS**
Téléphone : **065/38.24.71**
- ~~Secrétaire~~ ; ~~Trésorier~~ ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; ~~autres (à préciser)~~ (*) **Roberto GALLUCCIO**
Adresse : **avenue Roi leopold III n°52, 1780 WENNEZ**
Téléphone : **02/460.33.06**

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	3
ACS / APE	3
Contrat de remplacement	/
Chômeur mis au travail	/
Mis a disposition	/
Autres	/
Bénévoles non payés	/
Mandataire syndical	/
Mandataire provincial	/

2) Cotisations

Existence ou non	OUI
Montant annuel	46754 €
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui - non
- adhérents :	oui - non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	44
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	/
Louées (nombre)	/
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	1
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	± 5000 €
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	17113 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
VOIR				
RAPPORT	TOTAL 2009			

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	/	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	/	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	/	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	/	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative	/	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	091/0099042/34	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	/ EUR
	Région	/ EUR
	Commune	/ EUR
	Autres (=)	/ EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Voir budget 2010

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Voir rapport moral 2009

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
~~Transmise(s) le / /~~ - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande: " Déclaration de créance "

- Date d'introduction : (sept 2010)

- Service provincial contacté:

M. André Gillet
Député provincial de la
Province de Liège

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

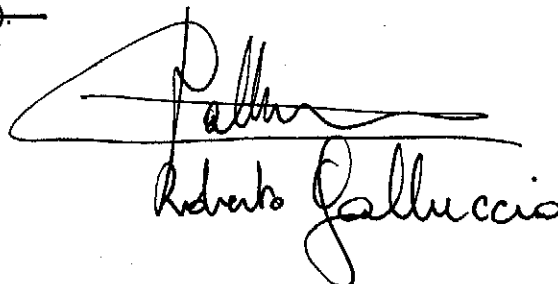
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet) §

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : ~~des membres du Conseil d'administration,~~
~~du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil~~
~~d'administration.~~
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
~~autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces~~
~~personne(s).~~

DATE :
 EN DOUBLE EXEMPLAIRE.


 Roberto Galluccio

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Avis :


En application des articles 20, 21 et 22 du Contrat de gestion du 15 décembre 2008 établi entre la Province de Liège et l'ASBL « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « CPEONS, ASBL », j'ai analysé le Rapport d'évaluation des tâches remis ce 03 septembre 2010 par Monsieur Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué de l'ASBL.

Au regard des éléments fournis, il apparaît que l'ASBL « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » a exercé au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au Contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer les buts qu'elle s'est assignés dans ses statuts et le Contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 15 décembre 2008.

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évaluation de la réalisation des tâches de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 03.09.2010



MAURICE LECERF,
DIRECTEUR GENERAL

**DESIGNATION D'UN RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES AU CENTRE
D'IMPRESSION DE SERAING (DOCUMENT 10-11/055)**

**DESIGNATION D'UN RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES AU CENTRE
D'HEBERGEMENT À GRIVEGNÉE (DOCUMENT 10-11/056)**

**DESIGNATION D'UN RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES À L'ECOLE
POLYTECHNIQUE DE HUY (DOCUMENT 10-11/057)**

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, fait rapport sur ces trois points au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les trois projets de résolution par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil provincial adopte les trois résolutions suivantes :

Document 10-11/055

RESOLUTION

Le Conseil Provincial de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la proposition du receveur provincial de désigner, à partir du 1^{er} janvier 2011, Madame Ariane Dal Zotto, en qualité de Receveur spécial des recettes au centre d'impression de Seraing ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1er. – A dater du **1^{er} janvier 2011**, Madame **Ariane Dal Zotto**, est instituée en qualité de **Receveur spécial des recettes** au centre d'impression de Seraing ;

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement, à la S.A. Dexia Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK

Document 10-11/056

RESOLUTION

Le Conseil Provincial de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu sa résolution du 25 septembre 2003 instituant Monsieur Didier Chasseur en qualité de receveur spécial des recettes au centre d'hébergement du Service de la Jeunesse de la Province de Liège ;

Vu le transfère de l'intéressé dans un autre établissement provincial suite à la fusion de domaine provincial de Wégimont avec le centre d'hébergement du SPJ ;

Vu la proposition de la Direction de l'établissement concerné de désigner, à partir du 1^{er} janvier 2011, Madame Martine Gobin, en qualité de Receveur spécial des recettes au centre d'hébergement de Grivegnée ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1er. – A dater du **1^{er} janvier 2011**, Madame **Martine Gobin**, est instituée en qualité de **Receveur spécial des recettes** au centre d'hébergement de Grivegnée ;

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction Générale du Tourisme, à la S.A. Dexia Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK

Document 10-11/057

RESOLUTION

Le Conseil Provincial de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la proposition du Receveur provincial de désigner, à partir du 1^{er} octobre 2010, Monsieur Olivier Lecerf, en qualité de Receveur spécial des recettes à l'EP Huy;

Considérant que la désignation de Monsieur Olivier Lecerf, en remplacement de Madame Nicole Giroul, mise à la retraite au 30 septembre 2010, il s'avère nécessaire de procéder au changement du receveur spécial responsable de ces recettes ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1er. – A dater du **1^{er} octobre 2010**, Monsieur **Olivier Lecerf**, est institué en qualité de **Receveur spécial des recettes** à l'EP Huy ;

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressé, pour lui servir de titre, à la Direction Générale de l'enseignement, à la S.A. Dexia Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

<p>ALIÉNATION DE DEUX MAISONS SISES RUE NEUVE À LIERNEUX ET APPARTENANT À LA PROVINCE DE LIEGE (DOCUMENT 10-11/064)</p>
--

Mme Betty ROY, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Attendu que la Province de Liège reste à ce jour propriétaire d'un lot de deux maisons semi jointives inoccupées, anciennement logements de fonction, sises rue Neuve, 20 et 22, à 4990 Lierneux, maisons faisant partie du domaine privé du patrimoine provincial ;

Attendu que les deux biens susmentionnés ne peuvent faire l'objet d'aucune affectation utile ;

Vu l'expertise vénale dressée en date du 18 mai 2009 par Maître JOISTEN, Notaire, lequel a attribué aux deux maisons objets de la présente vente, une valeur vénale globale de 267.000 euros, avec une ventilation de 132.000 EUR pour le numéro 20 et de 135.000 euros pour le numéro 22 ;

Vu l'offre de prix remise par Monsieur Luc MATZ, lequel se porte acquéreur des deux maisons pour le prix de 267.000 euros, montant correspondant à l'estimation susmentionnée ;

Attendu que, dans le cadre de l'offre dont question, Monsieur MATZ se fait le porte parole de la partie acquéreuse composée effectivement de :

- Monsieur Luc MATZ pour: 94 % ;
- Madame Béatrice HEINSKYL pour 1 % ;
- SPRL Compta M@x pour 5 %.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en son article L2212-48 ;

Sur le rapport du Collège provincial;

DECIDE :

Article 1^{er}: de vendre l'ensemble immobilier composé de deux maisons semi jointives sises rue Neuve, 20 et 22, à 4990 LIERNEUX, pour le prix unique de 267.000 euros, à :

- Monsieur Luc MATZ pour: 94 % ;
- Madame Béatrice HEINSKYL pour 1 % ;
- SPRL Compta M@x pour 5 %.

Article 2 : de charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente résolution.

En séance à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE DE RÉADAPTATION AU TRAVAIL », EN ABRÉGÉ «CRT» ASBL - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/050)

Mme Andrée BUDINGER, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 4 avril 2007 à l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre de Réadaptation au Travail », en abrégé « C.R.T. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre de Réadaptation au Travail » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 4 avril 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 1/1/1993
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Le Centre de Formation professionnelle (asbl CRT)
du Centre de Réadaptation au Travail de Tinlot*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Asbl « CRT » (Centre de Réadaptation au Travail)	
Numéro d'entreprise	0.449.929.055	
Siège social	Rue de Dinant, 106	4557 Tinlot
Adresse(s) d'activité(s)	Id.	
Date de la création	1993	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non	
Téléphone 085/24.38.50	Fax 085/ 24.38.83	
Adresse e-mail collignon.domi@le crt.be	Site internet www.le crt.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p><u>oui</u> non</p>		
<p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Fonction dans l'association :
Dominique COLLIGNON Directrice du CRT
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Georges PIRE, Vice -Président du Collège provincial, Député en charge de la compétence de la Santé et de la Qualité de la vie.
Adresse : Rue de la Résistance, 12 4500 Huy
Téléphone: 0475/ 61.08.88
- Secrétaire : M. René GOREUX, Directeur général de l'ACP
- Trésorier ; Valérie JADOT, Conseillère provinciale
- Vérificateurs aux Comptes : M. Christophe LACROIX et Mme Ann CHEVALIER respectivement député et conseillère provinciaux

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	20,5
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	1.692.253 €
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	Un site
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Deux bâtiments sur le site : 226.213,21 € Téléphonie et postes informatiques : 5.480,55 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Assurances assumées par la Province
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	2009 : 43.163,24 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	Néant	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
<i>Bilan et comptes de l'année antérieure</i> ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	En annexe	
<i>Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes</i>	En annexe	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)		
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	0910 107 06607	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0,00 EUR
	Région	1.113.498,95 EUR
	Commune	0,00 EUR
	Autres (=)	0,00 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques**➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :**

Subsides Région Wallonne – Awiph :

1) Enveloppe de fonctionnement : 1.116.702,60 €

2) Subsides en Infrastructure : 23.798,58 €

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Cf. Rapport d'activités et missions du Centre de formation professionnelle : amélioration de notre offre de services dans le cadre de la démarche Qualité (Plan d'actions AWIPH).

**➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).**

- Nature de la demande: Rafraîchissement de l'ex-Atelier d'électricité
- Date d'introduction : octobre 2009
- Service provincial contacté: Service provincial des Bâtiments (SPB)
Architecte : Madame PAIROUX
Agent technique en Chef : Monsieur Christian GENON

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

Le CRT - dans le cadre de sa mission de formation et d'insertion professionnelle (asbl CRT) est tenu de fournir à l'Awiph, son pouvoir subsidiant, un rapport annuel d'activités visant les aspects tant quantitatifs que qualitatifs de ses activités.

Celui-ci est soumis chaque année à l'Inspection de l'Agence pour maintien de l'agrément.

Une synthèse des principaux éléments de ce rapport figure dans le Rapport d'activités joint en annexe.

1. Indicateurs qualitatifs

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités : joint en annexe.

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements : joint en annexe.

VII. Annexes jointes

Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet) :

- Rapport d'activités 2009
- Composition du Conseil d'administration de l'asbl CRT
- Procès-verbal de l'Assemblée générale : à venir
- Liste des membres de l'Assemblée générale
- Bilan de l'asbl CRT 2009
- Projet de budget 2010

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil
d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces
personne(s).

Date : 23 août 2010

Signatures :

Dominique COLLIGNON,
Directrice du CRT



Georges PIRE,
Président du CA de l'asbl CRT

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que le Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry (C.R.T.) a exercé au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'il s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'il a conclu avec la Province de Liège en date du 01 janvier 1993.

Le Centre s'astreint à remplir les missions fixées par le contrat de gestion, d'autant plus qu'elles rencontrent les obligations imposées par l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH) et ce, notamment en vue de l'obtention de la reconduction de l'agrément pour le prochain triennat.

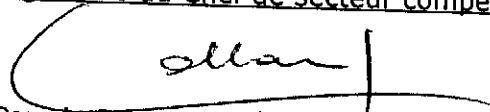
Les spécificités du C.R.T., seul Centre d'Orientation Spécialisée en Région wallonne dédié aux personnes en situation de handicap physique, s'inscrivent dans un processus de diagnostic et de conseil des situations de handicap visant la réinsertion professionnelle de manière à favoriser l'accès ou le retour durable à l'emploi en milieu ordinaire de travail grâce à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles (filères de formation dans le secteur tertiaire : employé(e) de bureau, secrétariat, comptabilité, dessinateur bâtiment, dessinateur mécanique, ...).

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite asbl est satisfaisante dès lors que l'on peut épingler que le C.R.T. a formé 77 personnes dont 70% ont trouvé un travail à la suite de leur formation audit centre en 2009, à l'instar de l'année 2008.

2009 a été, à bien des égards, une année de réflexion, de préparation et de rédaction du nouveau projet pédagogique en vue de l'obtention de l'agrément de l'AWIPH pour les trois prochaines années, traduisant ainsi la volonté du C.R.T. de répondre de façon toujours plus performante aux besoins évolutifs des usagers.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends un avis positif quant à la réalisation des tâches de service public imposées à cette ASBL et ce, dans le respect des buts sociaux repris à l'article 7 du contrat de gestion et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :



Pour le Directeur général absent,
Alain COLLARD, Premier Directeur

DATE : 06.09.2010

RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE LIÉGEOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ », EN ABRÉGÉ « CLPS » ASBL - EXERCICE 2009/PRÉVISIONS 2010 (DOCUMENT 10-11/051)

Mme Valérie BURLET, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 9^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 23 février 2007 à l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Liégeois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.L.P.S. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 23 février 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 27/2/2007
 Entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
 CENTRE LIEGEOIS DE PROMOTION DE LA SANTE ASBL
 Du 1.1 au 31.12.2009*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	ASBL Centre liégeois de promotion de la santé	
Numéro d'entreprise	0466373624	
Siège social	Bd. de la Constitution, 19 – 4020 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)	idem	
Date de la création	30/10/1998	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non	
Téléphone 04/349.51.44	Fax 04/349.51.30	
Adresse e-mail promotion.sante@clps.be	Site internet www.clps.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>oui</p> <p>non</p>		
<p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		
<p>En annexe publication modifications au Moniteur belge</p>		

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	6,8 ETP
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	1 (art. 60 CPAS de Liège)
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	oui
Montant annuel	500 €
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non-23
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	20
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Bureaux : 184 m2
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	19.305,00 €
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	3.510,00 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
RAPPORT D'ACTIVITES 2009 (EN ANNEXE)				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure		
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe 2009 à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe (PV réunion de l'AG du 29 mars 2010) à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-2176739-86 photocopie jointe	
Subsides reçus (année précédente) 2009	Communauté française (DG)	213.851,17 EUR
	Région	EUR
	Commune	EUR
	Autres (=)	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :
En annexe Budget 2010

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes : 6

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : ~~des membres du Conseil d'administration.~~
~~du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil~~
~~d'administration.~~
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : ~~préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces~~
~~personne(s).~~

DATE : 16 JUIN 2010

EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



CHANTAL LEVA, DIRECTRICE.

Chantal LEVA
Directrice

Centre Liégeois de Promotion de la Santé
Boulevard de la Constitution, 19
4020 LIEGE
Tél.: 04/349.51.49 - Fax: 04/349.51.30

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que le Centre Local de Promotion de la Santé de Liège a exercé au cours de l'année 2009, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'il s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'il a conclu avec la Province de Liège en date du 27 février 2007.

Le Centre s'astreint à remplir les missions fixées par le contrat de gestion, d'autant plus qu'elles rencontrent les obligations imposées par le Décret de la Communauté française du 14 juillet 1997 modifié par celui du 17 juillet 2003 portant organisation de la promotion de la santé et organisant les services provinciaux de santé par la réalisation de campagnes et de séances d'informations au public.

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite association est satisfaisante dès lors qu'en 2009 l'on peut épingler toute une série d'activités en partenariat et en collaboration avec les services provinciaux de santé. En 2009, le CLPS a suivi 13 projets sur l'arrondissement de Liège relatifs à la présence du Bus Sex'Etera, outil provincial de prévention sida et d'animation à la vie affective et sexuelle à l'instar de l'année 2008. Le CLPS a participé en 2009 aux commissions provinciales relatives au suicide, aux assuétudes, au CIPREA, aux seniors, aux rencontres transversales du social et à l'égalité des chances. Le CLPS a aussi, en 2009, collaboré à la Journée mondiale du Diabète le 14 novembre organisée par la Province de Liège à Aywaille, Burdinne et Verviers et a bien suivi le projet Point d'Appui Assuétudes dans le milieu scolaire. Bon nombres d'autres manifestations relatives à la promotion de la Santé sont énumérées dans le rapport d'activités de ladite association.

En 2009, le CLPS a donc fort bien occupé une place stratégique et un rôle de relais dans l'organisation de promotion de la santé sur l'arrondissement concerné. En 2009, la spécificité du CLPS a bien été d'accompagner les acteurs, porteurs de projets, dans leur démarche de promotion de la santé. Il a été complémentaire avec les associations présentes sur le terrain.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Le Directeur général,
Dr Philippe MAASSEN



DATE : Liège, le 10 août 2010

XII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2010 est approuvé.

XIII CLÔTURE DE LA RÉUNION.

Mme la Présidente déclare close la réunion publique.

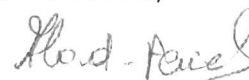
La réunion est levée à 17h30.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,



Myriam ABAD-PERICK

DESIGNATION D'UN DIRECTEUR-STAGIAIRE DANS UN EMPLOI DÉFINITIVEMENT VACANT À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING – ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 10-11/049)

RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Considérant que l'emploi de Directeur(trice) de l'École polytechnique de Seraing – Enseignement de la Province de Liège est définitivement vacant au 1^{er} juin 2010, suite à la nomination à titre définitive en qualité d'inspecteur de son titulaire ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit;

Vu le décret de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des Directeurs ;

Etant donné que, conformément au décret dont question ci-avant, la titularisation définitive d'un emploi de Direction doit faire l'objet d'un stage préalable de deux années soumis à évaluation ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant de l'enseignement de plein exercice ;

Attendu qu'une candidature a été enregistrée et répond aux conditions de l'appel ;

Vu la candidature de Monsieur **Jacques FAFCHAMPS**, né le 26 août 1976 et domicilié à Herstal;

Attendu que ce candidat est agrégé de l'enseignement secondaire supérieur en sciences - mathématiques;

Qu'il est entré en fonction le 1^{er} septembre 1999 en qualité de professeur (ancienneté de service de 3020 jours au 31 août 2010);

Qu'il a exercé les fonctions de professeur dans divers Instituts de l'Enseignement provincial tant de plein exercice que de promotion sociale;

Qu'il exerce les fonctions supérieures de directeur à l'Ecole polytechnique de Seraing - Enseignement de la Province de Liège depuis le 23 octobre 2010;

Qu'il a été nommé à titre définitif en qualité de professeur le 1^{er} avril 2004 ;

Qu'il peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRES BON » lui attribuée par son Collège en date du 4 mars 2004;

Qu'il peut se prévaloir d'être en possession des attestations de réussites des formations imposées par le Décret du 2 février 2007 pour accéder à l'emploi de Directeur-stagiaire ;

Vu le rapport de son Collège provincial proposant la désignation, au 1er décembre 2010, de Monsieur Jacques FAFCHAMPS en qualité de Directeur-stagiaire de l'Ecole polytechnique de Seraing – Enseignement de la Province de Liège, du fait que :

- Monsieur Jacques FAFCHAMPS peut se prévaloir d'une expérience en qualité de directeur au sein de l'Institut où l'emploi est à conférer
- Monsieur Jacques FAFCHAMPS est en possession des cinq attestations de réussite des formations requises pour accéder à l'emploi

Considérant, dès lors, que Monsieur Jacques FAFCHAMPS remplit les conditions pour bénéficier d'une désignation en qualité de Directeur-stagiaire ;

Vu le Règlement général organique des Services provinciaux ;

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant le statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, en conclusion, par scrutin secret, tenant compte des motivations susvisées à la désignation d'un Directeur-stagiaire à temps plein, au 1er décembre 2010, à l'Ecole polytechnique de Seraing – Enseignement de la Province de Liège

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

66 membres prennent part au vote;

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Denise BARCHY (PS), Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS) ; Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Alain DEFAYS (CDH), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Isabelle FRESON (MR) , M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS),

Mme Denise LAURENT (PS), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Caroline MARGREVE (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Anne-Catherine MARTIN (ECOLO), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Franck THEUNYNCK (ECOLO), M. Marc YERNA (PS) et Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH).

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- votes valables : 63
- majorité absolue : 32

Monsieur Jacques FAFCHAMPS obtient 62 voix pour
1 voix contre

Attendu que le Conseil provincial se rallie – ~~ne se rallie pas~~ à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **Jacques FAFCHAMPS** est désigné, sous réserve d'agrément par la Communauté française, en qualité de Directeur-stagiaire au niveau secondaire supérieur de plein exercice à l'Ecole polytechnique de Seraing – Enseignement de la province de Liège, à dater du 1^{er} décembre 2010.

Article 2.- Le Collège provincial peut, selon les nécessités du service, affecter l'intéressé en la même qualité, dans un autre établissement provincial d'enseignement secondaire supérieur de plein exercice, conformément aux dispositions statutaires en la matière.

Article 3.- La présente résolution sera adressée à l'intéressé pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement provincial et à la Communauté française, pour agrément.

En séance à Liège, le.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK.

TITULARISATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION – SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (DOCUMENT 10-11/058)

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la situation du cadre de la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation tel qu'adopté par sa résolution du 24 novembre 2009;

Considérant qu'il y a lieu de titulariser un emploi de Directeur vacant audit cadre – service Gestion des Ressources Humaines ;

Attendu que les crédits sont prévus au budget;

Vu les conditions d'accès à l'emploi en cause;

Attendu que cette vacance d'emploi a été portée à la connaissance des membres du personnel réunissant les conditions réglementaires;

Vu la candidature de Monsieur **Edmond PRINSENS** ;

Attendu que cette candidature peut être admise;

Attendu que le dossier personnel de l'intéressé a été et est tenu à la disposition des membres de l'Assemblée;

Attendu que Monsieur **Edmond PRINSENS** :

- est entré en fonctions le 1^{er} avril 1977 au Centre de Réadaptation du Travail, en qualité de rédacteur vérificateur ;
- a été nommé à titre définitif le 1^{er} juin 1979, en la même qualité ;
- a été promu au grade de sous chef de bureau à l'IPES Paramédical de Liège le 1^{er} août 1982
- a exercé les fonctions supérieures de chef de bureau au cadre de l'IPES Paramédical de Liège du 1^{er} mars 1986 au 30 avril 1991
- a été promu au grade de chef de bureau au cadre de l'IPES de Verviers 1, avec affectation à l'IPES Paramédical de Liège le 1^{er} mai 1991 ;
- a été transféré en qualité de chef de bureau à l'IPES Paramédical le 1^{er} janvier 1993
- a été transféré en qualité de chef de bureau à l'Administration centrale provinciale le 1^{er} octobre 1996
- a été promu au grade de chef de division à l'Administration centrale provinciale : 1^{er} novembre 1999
- bénéficie d'un bulletin d'évaluation Très positif, dans le cadre de ses fonctions de Chef de Division à l'Administration centrale provinciale.

Attendu que le parcours professionnel de l'intéressé au sein de l'institution provinciale et à différents niveaux de responsabilités, lui a permis d'en connaître parfaitement le fonctionnement et d'en maîtriser les rouages ;

Attendu que dans le cadre de ses prestations à l'IPES Paramédical de Liège et à l'Administration centrale provinciale, l'intéressé a acquis une bonne connaissance du secteur de l'Enseignement où le poste est à pourvoir et plus particulièrement de la gestion du personnel et plus spécifiquement encore du personnel enseignant.

Attendu qu'il a toujours fait preuve de qualités remarquables d'une grande compétence et d'une motivation constante dans l'exercice de ses différentes fonctions ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu les statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant;

PROCEDE, par bulletin secret :

à la promotion, à dater du 1^{er} décembre 2010, d'un Directeur à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation– service Gestion des Ressources Humaines.

66 membres prennent part au vote.

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Denise BARCHY (PS), Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS) ; Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Alain DEFAYS (CDH), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Isabelle FRESON (MR) , M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Caroline MARGREVE (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Anne-Catherine MARTIN (ECOLO), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Franck THEUNYNCK (ECOLO), M. Marc YERNA (PS) et Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH).

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- nombre de votes valables : 66

- majorité absolue : 34

Monsieur Edmond PRINSENS obtient : 66 voix pour

: 0 voix contre.

En conséquence, Monsieur **Edmond PRINSENS** est promu, à dater du 1^{er} décembre 2010, en qualité de Directeur à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation service Gestion des Ressources Humaines

En séance à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK .

TITULARISATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION – SERVICE LOGISTIQUE (DOCUMENT 10-11/059)

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la situation du cadre de la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation tel qu'adopté par sa résolution du 24 novembre 2009;

Considérant qu'il y a lieu de titulariser un emploi de Directeur vacant audit cadre – service Logistique ;

Attendu que les crédits sont prévus au budget;

Vu les conditions d'accès à l'emploi en cause;

Attendu que cette vacance d'emploi a été portée à la connaissance des membres du personnel réunissant les conditions réglementaires;

Vu la candidature de Monsieur Jean-Luc BOLLY;

Attendu que cette candidature peut être admise;

Attendu que le dossier personnel de l'intéressé a été et est tenu à la disposition des membres de l'Assemblée;

Attendu que Monsieur Jean-Luc BOLLY :

- est entré en fonctions le 1^{er} juillet 1975 aux Services Administratifs Centraux, en qualité de rédacteur vérificateur ;
- a été nommé à titre définitif le 1^{er} avril 1977, en la même qualité ;
- a exercé les fonctions supérieures de sous chef de bureau aux Services Administratifs Centraux du 13 octobre 1977 jusqu'au 31 janvier 1981
- a été promu au grade de sous chef de bureau audit Service le 1^{er} février 1981
- a exercé les fonctions supérieures de chef de bureau du 1^{er} mai 1981 au 30 avril 1985
- a exercé les fonctions supérieures de chef de service au service des Affaires Culturelles du 1^{er} janvier 1990 jusqu'au 31 août 1990
- a exercé les fonctions supérieures de chef de service au service de la Jeunesse, des Sports et de la Vie en plein air du 1^{er} septembre 1990 au 30 septembre 1995
- a été promu au grade de chef de service au service des Affaires Culturelles le 1^{er}

mai 1992

- a été promu promotion au grade de chef de division au service des Affaires Culturelles le 1^{er} octobre 1995
- a été transféré, dans le cadre de la mobilité du personnel, à l'Administration centrale provinciale, en qualité de chef de Division du 3 janvier 2002 au 30 juin 2008
- a été transféré, dans le cadre de la mobilité du personnel à la Direction générale de la Formation, en qualité de chef de Division depuis le 1^{er} juillet 2008
- bénéficie d'un bulletin d'évaluation Très positif, dans le cadre de ses fonctions de Chef de Division à l'Administration centrale provinciale.

Attendu que le parcours professionnel de l'intéressé au sein de l'institution provinciale et à différents niveaux de responsabilités, lui a permis d'en connaître parfaitement le fonctionnement et d'en maîtriser les rouages ;

Attendu que par ailleurs l'intéressé fonctionne en qualité de chef de Division à la Direction générale de la Formation depuis plus de deux ans, ce qui lui a permis de compléter ses connaissances et compétences dans le secteur où l'emploi est à pourvoir ;

Attendu qu'il a toujours fait preuve de qualités remarquables d'une grande compétence et d'une motivation constante dans l'exercice de ses différentes fonctions ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu les statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant;

PROCEDE, par bulletin secret :

à la promotion, à dater du 1^{er} décembre 2010, d'un Directeur à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation– service Logistique.

66 membres prennent part au vote.

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Denise BARCHY (PS), Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS) ; Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Alain DEFAYS (CDH), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Caroline MARGREVE (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Anne-Catherine MARTIN (ECOLO), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme

Jacqueline RUET (PS), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Franck THEUNYNCK (ECOLO), M. Marc YERNA (PS) et Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH).

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- nombre de votes valables : 62
- majorité absolue : 32
- Monsieur Jean-Luc BOLLY obtient : 61 voix pour
: 1 voix contre.

En conséquence, Monsieur **Jean-Luc BOLLY** est promu, à dater du 1^{er} décembre 2010, en qualité de Directeur à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation service Logistique

En séance à Liège, le 25 novembre 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK .